



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 10 juillet 2026 – 3ème partie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2026

DRAAF - CONTRÔLE DES STRUCTURES

3ÈME PARTIE

01 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION , DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Contrôle des structures

Accusés de réception de dossier complet

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL RENON-JFC
16 RUE PRINCIPALE

Réf : n°logics : 044202510222539-004
n°dossier : 51250865

51230 OGNES

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 108.2819 ha à CORROY (51230), FAUX-FRESNAY (51230), FERE-CHAMPENOISE (51230), GAYE (51120), GOURGANCON (51230), OGNES (51230), PLEURS (51230), actuellement mises en valeur par RENON JEAN-FRANCOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250865** – logics n° 044202510222539-004, il est réputé complet à la date du 21/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL RENON-JFC demeurant à OGNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 108.2819 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51230 CORROY	000 ZE 12	2,0170	GFA LA CRAYERE
	000 ZN 11	9,0000	
	000 ZP 34	5,2130	
	000 ZS 30	4,0640	
	000 ZW 16	1,1700	
	000 ZS 8	2,3220	RENON JEAN-FRANCOIS RENON PIERRE ALEXANDRE
	000 YA 9	9,4180	RENON LAURA RENON JEAN-FRANCOIS
51230 FAUX-FRESNAY	000 OU 7	0,1447	GFA LA CRAYERE
	000 OU 76	0,7047	
	000 OU 77	0,4518	
	000 OU 78	0,2224	
51230 FERE-CHAMPENOISE	000 WD 11	8,4919	RENON JEAN-FRANCOIS RENON PIERRE ALEXANDRE
	000 WD 29	1,9514	
51120 GAYE	000 YL 26	8,1820	BOULARD RAYMONDE
	000 YW 26	12,7030	RENON LAURA RENON MARIE CLAUDE
51230 GOURGANCON	000 ZY 10	0.2520	GFA LA CRAYERE
	000 ZY 29	2.0468	
51230 OGNES	000 OA 675	0.1786	RENON JEAN-FRANCOIS
	000 ZB 5	6.3370	RENON JEAN-FRANCOIS RENON MARIE CLAUDE
	000 ZC 33	3.7240	
	000 ZH 27	2.8620	
	000 OA 576	0.1258	RENON JEAN-FRANCOIS RENON PIERRE ALEXANDRE
	000 OA 850	0.1836	
	000 ZA 8	1.1920	
	000 ZC 58	0.0210	
	000 OA 1187	0.0312	RENON LAURA RENON JEAN-FRANCOIS
	000 OA 1188	0.0712	
	000 OA 1189	0.0416	
	000 ZI 1	0.1070	
	000 ZB 105	4.1040	RENON LAURA RENON MARIE CLAUDE

	000 0A 829	0.1107	RENON MARIE CLAUDE RENON PIERRE ALEXANDRE
	000 0A 838	0.7200	
	000 0A 843	0.4470	
	000 0A 844	0.3862	
	000 0A 863	0.4552	
	000 0A 864	0.2480	
	000 0A 914	0.0673	
51230 PLEURS	000 ZK 20	4,4891	RENON JEAN-FRANCOIS RENON PIERRE ALEXANDRE
	000 ZO 13	2,7753	
	000 ZO 2	2,7753	RENON MARIE CLAUDE RENON PIERRE ALEXANDRE

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL MARCOUX
FERME DE PUISE

**Réf : n°logics : 044202510022148-001
n°dossier : 51250871**

51800 BRAUX-SAINTE-COHIÈRE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 38.6979 ha à SAINTE-MENEHOULD (51800), VERRIÈRES (51800), actuellement mises en valeur par TOULMONDE PASCAL GUY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250871** – logics n° 044202510022148-001, il est réputé complet à la date du 24/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIÈRE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL MARCOUX demeurant à BRAUX-SAINTE-COHIÈRE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 38.6979 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51800 VERRIERES	000 ZE 182	1.5390	SIMON ERIC SIMON MARGUERITE
	000 ZE 73	1.0270	
51800 SAINTE-MENEHOULD	000 ZM 36	5.7776	
	000 ZI 13	7.3841	
	000 ZI 3	3.7384	
	000 ZH 56	1.7466	
	000 ZE 10	16.5726	
	000 AH 467	0.8298	
	000 AH 460	0.0080	
	000 AH 457	0.0083	
	000 AH 456	0.0191	
	000 AH 454	0.0001	
	000 AH 124	0.0239	
	000 AH 123	0.0234	

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL LALLEMENT-FAGOT
19 RUE CARNOT

**Réf : n°logics : 044202509252011
n°dossier : 51250873**

51380 VERZY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2989 ha à VERZY (51380), actuellement mises en valeur par CALLENS FRANCK. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250873** – logics n° 044202509252011, il est réputé complet à la date du 24/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LALLEMENT-FAGOT demeurant à VERZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2989 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AM 390	0.0298	PIERRE LARDENNOIS
	000 AM 860	0.1852	
	000 AM 917	0.0518	
	000 AM 919	0.0321	

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

BENCIK FLORENT
3 Ferme de Montmitou

**Réf : n°logics : 044202509211897-003
n°dossier : 51250876**

51310 VILLENEUVE-LA-LIONNE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 1.9710 ha à VILLENEUVE-LA-LIONNE (51310), actuellement mises en valeur par EARL JEROME LABARRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250876** – logics n° 044202509211897-003, il est réputé complet à la date du 25/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BENCIK FLORENT demeurant à VILLENEUVE-LA-LIONNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.9710 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51310 VILLENEUVE-LA-LIONNE	000 ZM 17	1.9710	SANTER JEAN

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEV VIGNOBLE GEORGES CLEMENT
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT
MANOIR DE MONTFLAMBERT

**Réf : n°logics : 044202511153040
n°dossier : 51250880**

51160 MUTIGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1774 ha à BOURSAULT (51480), actuellement mises en valeur par LEMAIRE PHILIPPE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250880** – logics n° 044202511153040, il est réputé complet à la date du 26/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV VIGNOBLE GEORGES CLEMENT demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1774 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 BOURSAULT	000 AH 244	0.1774	SCEV VIGNOBLE GEORGES CLEMENT

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

MAILLET PIERRE
1 rue de chalons

**Réf : n°logics : 044202511052852-002
n°dossier : 51250881**

51240 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 6.2926 ha à CHEPY (51240), actuellement mises en valeur par MOLE CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250881** – logics n° 044202511052852-002, il est réputé complet à la date du 26/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MAILLET PIERRE demeurant à SAINT-GERMAIN-LA-VILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.2926 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51240 CHEPY	000 YA 41	6.2926	GFAM REGION DE MARSON

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

Service Économie Agricole

Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet

à

SOCIETE CIVILE VITICOLE DE BOULEUSE
21 BOULEVARD LUNDY

Réf : n°logics : 044202509231962-005
n°dossier : 51250882

51100 REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 82.2657 ha à AVIZE (51190), AY-CHAMPAGNE (51160), BERGERES-LES-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), BOULEUSE (51170), CHAMPILLON (51160), CHOUILLY (51530), CUMIERES (51480), DAMERY (51480), EPERNAY (51200), HAUTVILLERS (51160), LE MESNIL-SUR-OGER (51190), MAILLY-CHAMPAGNE (51500), MUTIGNY (51160), RILLY-LA-MONTAGNE (51500), VAL DE LIVRE (51150), VANAULT-LE-CHATEL (51330), VERNEUIL (51700), VERZENAY (51360), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par ANCHE CORINNE, SOCIETE CIVILE CAMAR, CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, DORMOIS CHANTAL, SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250882** – logics n° 044202509231962-005, il est réputé complet à la date du 26/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SOCIETE CIVILE VITICOLE DE BOULEUSE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 82.2657 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51190 AVIZE	000 0A 102	0,0574	CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER
	000 0A 103	0,0290	
	000 0A 104	0,0811	
	000 0A 451	0,0149	
	000 0A 738	0,0379	
	000 0B 199	0,0500	
	000 0B 200	0,0445	
	000 0B 201	0,0467	
	000 0B 202	0,0913	
	000 0B 209	0,0214	
	000 0B 210	0,0492	
	000 0B 211	0,0292	
	000 0B 212	0,0319	
	000 0B 628	0,0615	
	000 0B 914	0,0069	
	000 0B 1213	0,0023	
	000 0B 1215	0,0538	
	000 0D 2316	0,0491	
	000 0E 1167	0,0510	
	000 0E 1169	0,0036	
51160 AY-CHAMPAGNE	000 0B 248	0,2298	
	000 0C 108	0,3327	
	000 0C 207	0,0221	
	000 0C 210	0,0442	
	000 0C 211	0,2140	
	000 0C 212	0,1494	
	000 0C 697	0,0177	
	000 0C 701	0,0221	
	000 0C 702	0,0126	
	000 0C 703	0,0174	
	000 0C 704	0,1096	
	000 0C 706	0,0147	
	000 0C 707	0,0419	
	000 0C 710	0,0392	

	000 0C 1434	0,0191
	000 0C 1436	0,1000
	000 0C 1437	0,0144
	000 0C 1438	0,0277
	000 0C 2085	1,5253
	000 0C 2086	0,2105
	000 0D 516	0,0258
	000 0D 517	0,0255
	000 0D 1623	0,0455
	000 0D 1625	0,0069
	000 0E 1198	0,0149
	000 0E 1233	0,3101
	000 0E 1275	0,1758
	000 0E 1276	0,0544
	000 0E 1277	0,0430
	000 0E 1611	0,0976
	000 0E 2000	0,0083
	000 0F 3540	0,4016
	347 0B 243	0,0855
	347 0B 818	0,0521
	347 0C 69	0,7548
	347 0C 79	0,0282
	347 0C 81	0,0255
	347 0C 82	0,0014
	347 0C 83	0,1710
	347 0C 84	0,0811
	347 0C 282	0,3956
	347 0C 476	0,1220
	347 0C 478	0,0015
	347 0C 481	0,0052
	347 0C 483	0,6580
	347 0C 526	0,0242
	347 0F 1974	0,3809
BERGERES-LES-VERTUS	000 0C 353	0,1455
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AD 57	0,1013
	000 AD 58	0,0225
	000 AD 132	0,1247
	000 AD 184	0,1084
	000 AD 232	0,3635
	000 AI 126	0,4740

	000 AI 231	0,0453	
	000 AI 337	0,3788	
	000 AI 340	0,0259	
	000 AN 194	0,0735	
	000 AN 195	0,1351	
	000 BA 133	0,1774	
	000 BA 136	0,0987	
	000 BA 137	0,4006	
	000 BA 152	0,4720	
	000 CC 113	0,2689	
	000 CC 259	0,1595	
	411 AB 141	0,1101	
	411 AB 395	0,2675	
	411 AB 398	0,0185	
	411 AB 409	0,0008	
	411 AB 410	0,0121	
	411 AB 411	0,0223	
	411 AB 412	0,0337	
	411 AB 413	0,0061	
	411 AN 94	0,5592	
	411 AV 9	0,0427	
	411 AV 10	0,0651	
	411 AV 11	0,0217	
	411 AV 12	0,0242	
	411 AV 13	0,0969	
	411 AV 26	0,0406	
	411 AV 27	0,0057	
51170 BOULEUSE	000 OA 327	0,1247	SOCIETE CIVILE VITICOLE DE BOULEUSE
	000 OA 328	2,8959	
	000 OA 329	0,1070	
	000 OB 176	0,6652	
	000 OB 218	0,0689	
	000 OB 220	0,0146	
	000 OB 227	2,9202	
	000 AB 41	3,5993	
	000 AB 142	0,0411	
51160 CHAMPILLON	000 OA 95	0,0010	CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER
	000 OA 1740	0,5000	
	000 OA 3696	1,0349	
	000 OA 3698	0,8846	

51530 CHOUILLY	000 0D 620	0,0331
	000 0D 622	0,0796
	000 AD 329	0,1620
	000 AE 32	0,0408
	000 AE 143	0,0453
	000 AE 253	0,0480
	000 AE 254	0,0475
	000 AE 266	0,0991
	000 AE 310	0,1611
	000 AE 359	0,0074
	000 AE 362	0,0077
	000 AE 364	0,0070
	000 AH 118	0,0323
	000 AH 183	0,0074
	000 AH 212	0,8801
	000 AH 523	0,0084
	000 AH 526	0,0542
	000 AI 21	0,0372
	000 AL 29	0,3869
	000 AM 35	0,1042
	000 AM 36	0,1128
	000 AM 37	0,2722
	000 AM 155	0,0077
	000 AM 157	0,9412
	000 AM 222	0,0940
	000 AM 223	2,1123
	000 AM 224	0,0027
	000 AM 225	0,0433
	000 AM 226	0,0575
	000 AM 227	0,4457
	000 AO 286	0,3768
	000 AO 374	0,0650
	000 AT 12	0,3918
	000 AT 60	0,1367
	000 AV 200	0,0886
	000 AV 240	0,4463
	000 AV 579	0,4069
	000 AW 68	0,0230
	000 AW 69	0,0222
	000 AW 70	0,0235

	000 AW 72	0,0229	
	000 AW 78	0,0215	
	000 AW 83	0,0223	
	000 AW 96	0,0436	
	000 AW 106	0,0529	
	000 AW 107	0,0173	
	000 AW 108	0,0198	
	000 AW 170	0,0100	
	000 AW 171	0,0715	
	000 AW 178	0,0181	
	000 AW 219	0,5560	
	000 AW 446	0,0278	
	000 AW 447	0,0075	
	000 AW 470	0,0124	
	000 AW 480	0,0300	
	000 AW 481	0,0756	
	000 AW 483	0,0093	
	000 AW 508	0,0274	
	000 AW 525	0,4303	
	000 AW 526	0,0104	
	000 AW 566	0,4058	
	000 AX 93	0,3517	
	000 AX 215	0,1530	
	000 AZ 35	0,4033	
	000 AZ 47	0,0397	
	000 AZ 157	0,0070	
	000 AZ 162	0,1150	
	000 AZ 163	0,0030	
	000 AZ 164	0,0027	
	000 BC 76	1,0242	
	000 BC 77	0,2544	
	000 BC 89	0,5102	
	000 BC 100	1,8742	
	000 BC 341	0,6953	
51480 CUMIERES	000 AB 990	0,3276	
	000 AE 709	0,1264	
	000 AH 577	0,2116	
	000 AB 339	0,0965	
	000 AB 340	0,0780	
	000 AB 407	0,0555	

	000 AB 989	0,0523	AGNES FLORENT
	000 AE 408	0,0234	
	000 AE 409	0,0259	
	000 AB 400	0,0246	
	000 AB 401	0,0245	
	000 AD 486	0,0552	
	000 AD 802	0,0203	
	000 AC 102	0,0195	DORMOIS CHANTAL
	000 AC 254	0,0668	
	000 AE 381	0,0407	
	000 AE 392	0,0636	
	000 AE 578	0,0040	
	000 AE 579	0,0171	
	000 AE 620	0,0134	
	000 AI 657	0,0529	
	000 AB 412	0,0484	SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE
	000 AB 413	0,0682	
	000 AB 414	0,1879	
	000 AB 415	0,1258	
	000 AB 416	0,0423	
	000 AB 417	0,0399	
	000 AB 418	0,0500	
	000 AB 419	0,0783	
	000 AB 420	0,0416	
	000 AB 421	0,0805	
	000 AB 422	0,0633	
	000 AB 423	0,0277	
	000 AB 424	0,0506	
	000 AB 425	0,0644	
	000 AB 962	0,1126	
	000 AC 422	0,3013	
	000 AC 10	0,1068	SOCIETE CIVILE VITICOLE DE BOULEUSE
	000 AC 114	0,1155	
	000 AC 122	0,4912	
	000 AC 740	0,0040	
	000 AC 796	0,0036	
	000 AC 822	0,0033	
	000 AE 124	0,0485	
	000 AE 128	0,2435	
	000 AE 129	0,0533	

	000 AE 130	0,0220	
	000 AE 131	0,0394	
	000 AE 132	0,0233	
	000 AE 710	0,0816	
	000 AE 711	0,1576	
51480 DAMERY	000 AO 586	0,1807	
	000 AO 585	0,0378	
	000 AO 583	0,0274	
	000 AO 584	0,0268	
	000 AO 581	0,0222	
	000 AO 582	0,1138	
	000 AK 617	0,0212	CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER
	000 AK 615	0,0396	
	000 AK 616	0,0380	
	000 AK 614	0,0355	
	000 AK 153	0,0600	
51200 EPERNAY	000 AO 1	0,4603	
	000 AO 2	0,3531	
	000 AO 4	1,6018	
	000 AO 5	0,2344	
	000 AO 550	0,0656	
	000 AP 1	0,8330	
	000 AP 3	2,1780	
	000 AP 4	0,0049	
	000 AP 11	1,6512	
	000 AR 11	0,0030	
	000 AR 12	2,1902	
	000 AS 192	1,7545	
51160 HAUTVILLERS	000 AI 240	0,1554	
	000 AI 2	2,0495	
	000 AI 25	0,0268	
	000 AI 26	1,0117	
	000 AI 93	0,4179	
	000 AI 94	0,5689	
	000 AI 137	0,4218	
	000 AI 148	0,0119	
	000 AI 201	0,2282	
	000 AI 202	0,2542	
	000 AI 206	0,2415	
	000 AI 215	0,1461	

	000 AI 216	0,0003	
	000 AI 222	0,0002	
	000 AI 224	0,0047	
	000 AI 225	0,0784	
	000 AI 226	0,3198	
	000 AI 227	0,0668	
	000 AM 350	0,5415	
	000 AL 272	0,0389	
51190 LE MESNIL-SUR-OGER	000 AT 386	0,0359	CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER
	000 AT 388	0,0091	
51160 MUTIGNY	000 AB 559	0,0120	
	000 AB 560	0,1912	
	000 AC 553	0,1318	
51500 RILLY-LA-MONTAGNE	000 0A 646	0,1700	
	000 0E 479	0,0640	
	000 0E 480	0,0590	
	000 0E 483	0,0675	
	000 0E 680	0,0847	
	000 0E 681	0,0062	
	000 0E 683	0,0006	
	000 0E 752	0,0033	
51150 VAL DE LIVRE	331 0A 376	0,3730	
	331 0A 388	0,1943	
	331 0A 393	0,1875	
	331 0A 544	0,3933	
	331 0A 545	0,1643	
51330 VANAULT-LE-CHATEL	000 ZX 182	1,0161	
	000 ZX 184	1,9874	
	000 ZX 215	0,1230	
	000 ZX 216	1,0302	SOCIETE CIVILE SAVAMA 1
	000 ZX 180	0,9929	SOCIETE CIVILE SAVAMA-2
51700 VERNEUIL	000 AE 467	0,0852	SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE
	000 AE 491	0,2080	
	000 AH 140	0,0107	
	000 AH 147	0,0148	
	000 AI 352	0,0589	
	000 ZD 127	0,1250	
	000 AE 392	0,0200	SOCIETE CIVILE VITICOLE DE BOULEUSE
	000 AI 354	0,0745	
51360 VERZENAY	000 AL 104	0,0910	SOCIETE CIVILE CAMAR

	000 AC 124	0,2577	CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER
	000 AC 125	0,7023	
	000 AE 81	0,0622	
	000 AH 265	0,0306	
	000 AL 277	0,0850	
	000 AV 189	0,1940	
	000 AV 191	0,6081	
51380 VERZY	000 OW 4	0,9410	
	000 OW 5	0,3200	
	000 OW 6	0,2820	
	000 OW 7	0,7910	
	000 AB 161	0,0536	
	000 AE 8	0,4041	
	000 AL 429	0,1633	
	000 AL 684	1,1540	
	000 AO 181	0,0690	
	000 AO 182	0,0195	
	000 AO 234	0,1824	
	000 AO 235	0,0958	
	000 AO 252	0,0616	
	000 AO 304	0,1759	
	000 AO 463	0,4468	
	000 AO 465	0,0028	
	000 AO 466	0,0094	
	000 AO 496	0,0842	
	000 AP 437	0,1000	
	000 AP 438	0,2380	
	000 AR 4	0,0340	
	000 AR 5	0,0322	
	000 AR 6	0,0688	
	000 AR 7	0,1040	
	000 AR 11	0,3772	
	000 AR 12	0,0374	
	000 AR 14	0,0485	
	000 AR 23	0,3562	
	000 AR 24	0,0790	
	000 AR 439	0,0628	
	000 AR 440	0,0517	
	000 AR 447	0,0017	
	000 AR 459	0,0397	

	000 AR 461	0,0309	
	000 AS 51	0,0406	
	000 AT 217	0,5365	
	000 AT 218	0,0385	
	000 AT 219	0,0180	
	000 AT 220	0,1673	
	000 AP 75	0,0360	VAUTIER DAMIEN (NU- PROPRIETAIRE) VAUTIER MICHEL (USUFRUITIER)
	000 AP 76	0,0180	
	000 AP 77	0,0710	
	000 AP 78	0,0392	
	000 AB 268	0,1510	
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AL 208	0,2328	

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

DIOURI SARAH
CHEMIN DES HAUTES-VOIES

**Réf : n°logics : 044202510312778-001
n°dossier : 51250891**

51220 MERFY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 28/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.7497 ha à MERFY (51220), actuellement mises en valeur par LEMOINE VINCENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250891** – logics n° 044202510312778-001, il est réputé complet à la date du 28/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DIOURI SARAH demeurant à MERFY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7497 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51220 MERFY	000 0B 192	0.0715	LEMOINE CATHERINE
	000 0B 182	0.2085	
	000 0B 126	0.4697	LEMOINE CATHERINE DIOURI SARAH

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL PAUL LIEBAULT
5 RUE DES ARTISANS

**Réf : n°logics : 044202511173059
n°dossier : 51250894**

51600 SOMME-SUIPPE

Demande d'autorisation d'exploiter ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
--

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 5.3062 ha à SOMME-SUIPPE (51600), actuellement mises en valeur par EARL MAUCLERT CARRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250894** – logics n° 044202511173059, il est réputé complet à la date du 28/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL PAUL LIEBAULT demeurant à SOMME-SUIPPE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.3062 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 SOMME-SUIPPE	000 ZY 23	5.3062	DI PAOLO YOLANDE

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SAS MAISON LHEUREUX
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT
MANOIR DE MONTFLAMBERT

**Réf : n°logics : 044202511153041
n°dossier : 51250896**

51160 MUTIGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 0.6636 ha à ROMERY (51480), actuellement mises en valeur par EARL SEJOURNE GUY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250896** – logics n° 044202511153041, il est réputé complet à la date du 28/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS MAISON LHEUREUX demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6636 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 ROMERY	000 AD 88	0.5817	FOUQUET ANTOINE ET ERIC SEJOURNE ANNE ET GUY
	000 AD 87	0.0300	SEJOURNE GUY
	000 AD 89	0.0169	
	000 AD 90	0.0170	
	000 AD 91	0.0180	

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

MARTIN ÉPOUSE DORÉ AMANDINE PAULETTE
GINETTE
3 clos des fourches

**Réf : n°logics : 044202511203145-002
n°dossier : 51250898**

51150 TOURS-SUR-MARNE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 29/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 13.4442 ha à IGNY-COMBLIZY (51700), actuellement mises en valeur par MARTIN CHRISTINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250898** – logics n° 044202511203145-002, il est réputé complet à la date du 29/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MARTIN ÉPOUSE DORÉ AMANDINE PAULETTE GINETTE
demeurant à TOURS-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.4442 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 IGNY-COMBLIZY	000 0H 260	0.9160	MARTIN CHRISTINE
	000 0K 270	0.7590	
	000 0B 931	0.3912	
	000 0B 734	0.6080	
	000 0B 733	0.2200	
	000 0B 435	0.4057	
	000 0B 431	0.2766	
	000 0B 402	1.9950	
	000 0B 384	5.2800	
	000 0A 256	1.1809	
	000 0A 255	0.4000	
	000 0A 239	0.9108	
	000 0A 1	0.1010	

Châlons en Champagne, le 01/12/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LUCOT MARINE AMÉLIE MÉLANIE
10 RUE DES BEAUVES

Réf : n°logics : 044202511213166-002
n°dossier : 51250900

51380 TREPAIL

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4286 ha à TREPAIL (51380), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par LUCOT JUDITH. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250900** – logics n° 044202511213166-002, il est réputé complet à la date du 30/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LUCOT MARINE AMÉLIE MÉLANIE demeurant à TREPAIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4286 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 TREPAIL	000 AD 23	0.0556	LUCOT JUDITH
	000 AD 299	0.0523	
	000 AP 513	0.0112	
	000 AP 515	0.0173	
	000 AP 516	0.0329	
	000 AP 519	0.0025	
51380 VERZY	000 AB 256	0.2520	
	000 AB 353	0.0048	

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL LES LIMONS
8 chemin de la ferme des forges

**Réf : n°logics : 044202509292052-004
n°dossier : 51260001**

51200 EPERNAY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 120.8650 ha à MARDEUIL (51530), VAUCIENNES (51480), actuellement mises en valeur par DE SLOOVERE ALEXANDRE NICOLAS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260001** – logics n° 044202509292052-004, il est réputé complet à la date du 01/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LES LIMONS demeurant à EPERNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 120.8650 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 MARDEUIL	000 AB 401	10,6813	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
	000 AH 151	0,3186	COMMUNE DE MARDEUIL
	000 AB 189	0,2109	DE SLOOVERE ANDRE ET ALEXANDRE
	000 AB 219	0,0694	
	000 AB 220	0,0679	
	000 AB 221	0,1610	
	000 AB 222	0,1570	
	000 AB 223	0,0945	
	000 AB 224	0,1631	
	000 AB 225	0,0697	
	000 AB 226	0,2625	
	000 AB 227	0,1020	
	000 AB 228	0,0218	
	000 AC 9	0,1598	
	000 AC 140	0,0700	
	000 AC 141	0,4084	
	000 AC 311	0,2431	
	000 AC 363	0,0152	
	000 AB 16	0,1779	DUBOIS DE LA SABLONIERE CHRISTINE ET DIANE
	000 AB 17	0,0137	
	000 AB 36	0,1830	
	000 AB 68	0,2142	
	000 AB 69	0,2013	
	000 AB 148	0,4410	
	000 AB 149	0,0592	
	000 AB 150	0,1075	
	000 AB 157	0,2128	
	000 AB 158	0,5056	
	000 AB 215	0,2249	
	000 AB 251	1,4346	
	000 AC 132	0,2850	
	000 AC 144	0,3103	
	000 AC 154	0,2369	
	000 AC 156	0,2510	

	000 AC 157	0,2670	
	000 AC 160	0,6423	
	000 AC 163	6,0782	
	000 AC 165	0,1814	
	000 AC 168	0,6237	
	000 AC 170	0,2299	
	000 AC 171	2,4428	
	000 AC 172	0,2636	
	000 AC 330	4,5372	
	000 AC 332	5,3027	
	000 AC 376	12,2392	
	000 AD 5	0,2615	
	000 AD 31	1,1211	
	000 AD 32	1,9828	
	000 AD 33	0,0730	
	000 AD 69	0,3335	
	000 AD 70	1,6443	
	000 AD 71	0,0483	
	000 AD 72	2,2997	
	000 AD 90	0,2133	
	000 AD 92	1,9497	
	000 AD 97	0,2928	
	000 AD 252	0,1279	
	000 AE 28	0,4186	
	000 AE 65	0,8640	
	000 AE 66	1,3854	
	000 AE 67	0,5085	
	000 AE 70	0,2095	
	000 AE 95	0,6759	
	000 AE 98	3,8966	
	000 AE 113	0,3524	
	000 AE 132	0,2208	
	000 AE 192	0,0343	
	000 AE 248	0,6897	
	000 AH 7	0,6590	
	000 AH 9	0,3646	
	000 AH 109	0,5266	
	000 AH 119	0,3544	
	000 AH 126	0,8926	
	000 AH 136	0,6618	

	000 AH 145	0,0890	
	000 AH 167	1,4243	
	000 AH 173	0,4853	
	000 AH 204	0,5931	
	000 AH 438	0,5421	
	000 AK 68	0,9823	
	000 AK 80	1,4194	
	000 AK 94	1,7807	
	000 AL 56	0,1258	
	000 AT 1	4,5634	
	000 AT 4	2,8700	
	000 AT 213	6,1944	
	000 AT 247	2,1998	
	000 AW 217	0,0231	
	000 AX 216	0,0179	
	000 ZA 18	7,9220	
51480 VAUCIENNES	000 0A 1021	1,7260	DE SLOOVERE ANDRE ET ALEXANDRE
	000 0A 1059	5,2580	
	000 0A 1066	0,5780	
	000 0A 1067	0,5960	
	000 0C 1356	3,2600	
	000 0A 1065	0,2350	GFA GALLICE
	000 AA 11	3,9737	

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEV DE SAINT NICOLAS
7 grande rue de saint nicolas

**Réf : n°logics : 044202512173781
n°dossier : 51260008**

51140 TRIGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4917 ha à TRIGNY (51140), actuellement mises en valeur par MARLIER LAETITIA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260008** – logics n° 044202512173781, il est réputé complet à la date du 06/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV DE SAINT NICOLAS demeurant à TRIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4917 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51140 TRIGNY	000 AK 149	0.2135	SARL CETIX
	000 AK 173	0.0435	SCEV DE SAINT NICOLAS
	000 AT 227	0.2347	

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

GENEVIEVE AURÉLIE
12 rue du cbr

Réf : n°logics : 044202512083544-001
n°dossier : 51260011

51150 AMBONNAY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 06/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 67.8661 ha à CHERVILLE (51150), CONDE-SUR-MARNE (51150), TOURS-SUR-MARNE (51150), actuellement mises en valeur par SCEA LE MOULIN A VENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260011** – logics n° 044202512083544-001, il est réputé complet à la date du 06/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GENEVIEVE AURÉLIE demeurant à AMBONNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 67.8661 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 CHERVILLE	000 ZE 21	2,0612	GEOFFROY PHILIPPE RONDEAU JOSETTE
51150 CONDE-SUR-MARNE	000 ZI 109	0,9050	GEOFFROY PHILIPPE
	000 ZI 110	0,7846	
	000 ZI 111	3,8065	
	000 ZO 15	4,9340	
	000 ZR 5	25,0400	
	000 ZT 33	14,5680	
	000 ZT 36	0,8110	
	000 ZK 11	0,2655	GEOFFROY PHILIPPE RONDEAU JOSETTE
	000 ZK 14	0,4100	
	000 ZN 29	5,0128	
51150 TOURS-SUR-MARNE	000 YB 15	4,5000	GEOFFROY PHILIPPE
	000 ZP 4	1,2195	
	000 ZP 5	0,3210	
	000 ZV 7	3,2270	

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

CHARBEAUX TIMOTHÉE
24 RUE RAGONET

**Réf : n°logics : 044202510302759-002
n°dossier : 51260012**

51110 WARMERIVILLE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 153.4367 ha à BRIMONT (51220), ORAINVILLE (02190), POMACLE (51110), WARMERIVILLE (51110), WITRY-LES-REIMS (51420), actuellement mises en valeur par EARL CHARBEAUX. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260012** – logics n° 044202510302759-002, il est réputé complet à la date du 06/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHARBEAUX TIMOTHÉE demeurant à WARMERIVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 153.4367 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51220 BRIMONT	000 0Y 61	0,2900	CHARBEAUX CHRISTOPHE
	000 0Y 62	0,2381	
	000 0Y 63	0,0927	
	000 AD 286	0,0149	
	000 AD 291	0,0705	
	000 AD 557	0,0300	
	000 ZI 7	3,3640	CHARBEAUX CHRISTOPHE CHARBEAUX JEAN
	000 ZI 8	1,4930	
	000 ZI 9	0,3960	
	000 ZK 36	4,1520	
	000 ZP 53	9,3820	
	000 0Y 124	0,1833	CHARBEAUX CLOTHILDE CHARBEAUX DIDIER
	000 AC 227	0,0687	
	000 AC 230	0,0120	
	000 AD 110	0,0264	
	000 0Y 64	0,0927	CHARBEAUX CLOTHILDE CHARBEAUX DIDIER CHARBEAUX ARMELLE
	000 0Y 49	0,5590	
	000 ZP 20	0,3440	CHARBEAUX DIDIER
	000 ZP 18	1,8850	
	000 AC 110	0,0484	CHARBEAUX DIDIER CHARBEAUX JEAN CHARBEAUX CHRISTOPHE
	000 AC 111	0,0518	
	000 AC 233	0,1110	
	000 AC 234	0,0080	
	000 AD 118	0,0229	
	000 AD 416	0,0498	
	000 ZP 52	2,2580	
	000 AD 213	0,0439	CHARBEAUX TIMOTHÉE CHARBEAUX DIDIER CHARBEAUX ARMELLE
	000 AD 400	0,0374	
	000 AD 403	0,0037	
02190 ORAINVILLE	000 ZH 17	0,8370	CHARBEAUX CHRISTOPHE
	000 ZH 18	0,8510	

51110 POMACLE	000 ZI 63	0,5300	CHARBEAUX TIMOTHÉE CHARBEAUX DIDIER CHARBEAUX ARMELLE CHARBEAUX CHRISTOPHE
51110 WARMERIVILLE	000 0E 81	0,2447	CHARBEAUX DIDIER CHARBEAUX JEAN
	000 0E 82	0,5418	
	000 ZC 5	7,2050	
	000 ZC 94	13,6210	
	000 ZE 54	9,6990	
	000 ZB 24	9,5140	CHARBEAUX JEAN CHARBEAUX CHRISTOPHE
	000 ZI 62	3,1940	
	000 ZH 44	7,8052	CHARBEAUX VIRGINIE
	000 ZS 1	0,6007	
	000 ZS 48	0,5621	
	000 ZA 14	0,2190	CHIRADE CHRISTINE
	000 ZA 59	10,3440	
	000 ZI 63	3,1940	
	000 ZC 95	13,6170	DUMETZ CHARBEAUX MARIE-CLAIRE
	000 ZC 41	7,2860	MOREAU DENIS MOREAU BERTRAND MOREAU CATHERINE MOREAU PHILIPPE
	000 ZP 27	7,6020	
51420 WITRY-LES-REIMS	000 ZH 19	4,5651	CHARBEAUX CLOTHILDE CHARBEAUX ARMELLE CHARBEAUX DIDIER
	000 ZH 20	8,0229	CHARBEAUX CLOTHILDE CHARBEAUX DIDIER
	000 ZH 7	3,0200	CHARBEAUX DIDIER CHARBEAUX JEAN
	000 ZH 10	3,7700	CHARBEAUX TIMOTHÉE CHARBEAUX ARMELLE CHARBEAUX DIDIER
	000 ZH 11	0,4330	
	000 ZH 12	3,1850	
	000 ZH 13	2,7310	
	000 ZH 8	4,9130	CHARBEAUX VIRGINIE

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA PLAINE D'AVENIR
9 RUE SAINT JEAN

**Réf : n°logics : 044202512113625
n°dossier : 51260017**

51240 CHEPY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 9.1104 ha à CHEPY (51240), SAINT-GERMAIN-LA-VILLE (51307), actuellement mises en valeur par SCEA JARDIN D AVA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260017** – logics n° 044202512113625, il est réputé complet à la date du 07/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA PLAINE D'AVENIR demeurant à CHEPY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 9.1104 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51307 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	000 YC 2	3.7135	SC INVEST' AVENIR AGRI
	000 YC 3	4.5450	
51240 CHEPY	000 YB 26	0.8519	

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LEROY TRISTAN
4 rue de reims

**Réf : n°logics : 044202512303961
n°dossier : 51260021**

51500 VILLERS-AUX-NOEUDS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5648 ha à SERMIERS (51500), actuellement mises en valeur par WATIER AIME. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260021** – logics n° 044202512303961, il est réputé complet à la date du 08/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEROY TRISTAN demeurant à VILLERS-AUX-NOEUDS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5648 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 SERMIERS	000 0A 397	0.0849	WATIER AIME
	000 0A 407	0.2182	
	000 0A 201	0.0626	
	000 0A 949	0.0545	
	000 0A 233	0.0390	
	000 0A 234	0.0394	
	000 0A 1056	0.0662	

Châlons en Champagne, le 12/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL DES EPINETTES
1 CHEMIN DES GRANDES GLOIES

**Réf : n°logics : 044202512203835-001
n°dossier : 51260022**

51500 ECUEIL

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.1867 ha à ECUEIL (51500), SERMIERS (51500), actuellement mises en valeur par WATIER AIME. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260022** – logics n° 044202512203835-001, il est réputé complet à la date du 08/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES EPINETTES demeurant à ECUEIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1867 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 SERMIERS	000 0A 294	0.0383	WATIER NICOLE
	000 0A 293	0.1545	
	000 0A 292	0.0570	
51500 ECUEIL	000 ZC 32	0.0599	
	000 AD 100	0.0677	
	000 AD 99	0.0897	
	000 AD 98	0.0479	
	000 AD 97	0.0256	
	000 AD 96	0.0526	
	000 Y 382	0.3620	
	000 Y 381	0.2315	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

ROLAND EDOUARD JEAN BERNARD
19 rue docteur doyen

Réf : n°logics : 044202509121719-003
n°dossier : 51260025

51100 REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 164.1964 ha à AUBERIVE (51600), BETHENVILLE (51490), LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY (08310), SAINT-HILAIRE-LE-PETIT (51490), VILLE-SUR-RETOURNE (08310), actuellement mises en valeur par EARL LES BELLOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260025** – logics n° 044202509121719-003, il est réputé complet à la date du 09/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : ROLAND EDOUARD JEAN BERNARD demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 164.1964 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 AUBERIVE	000 ZN 17	0,2500	COMMUNE D'AUBERIVE
	000 ZI 5	1,1520	MOULET HERVE
	000 ZN 16	9,3370	
	000 ZY 5	13,2540	ROLAND BERTRAND ROLAND PIERRE-JEAN LOISEAU MARIE-PIERRE
51490 BETHENVILLE	000 ZR 5	1,5460	ROLAND BERTRAND ROLAND LOUIS LOISEAU MARIE-PIERRE
08310 LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	000 YN 2	8,9139	ROLAND BERTRAND ROLAND EDOUARD
51490 SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	000 ZV 3	3,1200	DECAYE JOCELYNE
	000 ZV 11	3,1000	
	000 ZO 5	0,1980	DELESCOT ANNE-LAURE
	000 ZO 8	2,0110	DELESCOT DELPHINE
	000 ZO 112	5,4515	DELESCOT FRANCIS
	000 ZO 113	3,6385	
	000 YB 14	1,0870	JOCELYNE CARON
	000 AA 36	0,4503	LUDOVIC DICHAMPS
	000 ZV 6	1,9380	MAYOT FONTAINE EVELYNE
	000 ZV 14	6,1160	
	000 AC 75	0,0053	ROLAND BERTRAND
	000 AC 78	0,4607	LOISEAU MARIE-PIERRE
	000 YB 26	12,7250	ROLAND BERTRAND ROLAND EDOUARD
	000 ZV 4	2,2720	ROLAND BERTRAND
	000 ZW 9	4,3000	ROLAND EDOUARD LOISEAU MARIE-PIERRE
	000 YA 9	2,0010	ROLAND BERTRAND
	000 YA 10	7,4350	ROLAND JEANNE
	000 ZN 10	0,3300	
	000 YA 2	5,2370	ROLAND BERTRAND
	000 YA 3	6,4730	ROLAND JEANNE
	000 ZN 12	1,0390	LOISEAU MARIE-PIERRE
	000 YB 15	9,7270	ROLAND BERTRAND ROLAND LOUIS
	000 YB 13	0,3010	ROLAND BERTRAND

	000 YB 29	10,4360	ROLAND LOUIS LOISEAU MARIE-PIERRE
	000 ZW 12	5,6670	
	000 ZW 13	4,4070	
	000 YB 25	9,1160	ROLAND BERTRAND ROLAND PIERRE-JEAN
	000 ZS 6	2,9150	ROLAND BERTRAND ROLAND PIERRE-JEAN LOISEAU MARIE-PIERRE
	000 ZV 13	4,1180	
	000 ZW 10	2,9150	
08310 VILLE-SUR-RETOURNE	000 ZL 8	7,6233	ROLAND BERTRAND ROLAND JEANNE
	000 ZL 9	3,1299	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet
à

EARL LAPOINTE
7, rue de la Barbe aux Cannes

Réf : n°logics : 044202412116638-007
n°dossier : 51260028

51170 AUBILLY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 224.2252 ha à GUEUX (51390), MERY-PREMECY (51390), actuellement mises en valeur par EARL DE MERY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260028** – logics n° 044202412116638-007, il est réputé complet à la date du 09/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LAPOINTE demeurant à AUBILLY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 224.2252 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51390 MERY-PREMECY	000 ZC 22	5.7180	GFA LAPOINTE
	000 ZC 20	32.6980	
	000 0B 95	24.8716	
	000 0B 75	3.0173	
	000 0B 70	6.2039	
	000 ZB 22	33.2572	
	000 ZB 2	7.0740	
	000 ZA 4	5.2400	
	000 0B 145	1.0609	
	000 0B 122	4.9416	
	000 0B 120	6.7145	
	000 ZB 4	4.9960	
	000 0B 119	0.0912	
	000 0B 118	5.2284	
	000 0B 117	4.7922	
	000 0B 115	2.4981	
	000 0B 92	10.8212	
	000 0B 69	2.8263	
	000 0B 67	24.5297	
	000 0B 66	12.7794	
	000 0B 63	4.4682	
	000 0B 44	0.3777	
	000 0B 43	4.4775	
	000 0B 41	0.3231	
	000 0B 32	5.4670	
	000 0B 31	3.3775	
	000 0B 29	0.3569	
51390 GUEUX	000 ZO 71	6.0178	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

EARL MAXIME ET YVES DEPOIVRE
10 RUE DE SEZANNE

**Réf : n°logics : 044202511062890-002
n°dossier : 51260032**

51120 VINDEY

Demande d'autorisation d'exploiter ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
--

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4350 ha à BROYES (51120), actuellement mises en valeur par CHOQUE NATHALIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260032** – logics n° 044202511062890-002, il est réputé complet à la date du 12/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL MAXIME ET YVES DEPOIVRE demeurant à VINDEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4350 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 BROYES	000 ZI 101	0.3870	CHOQUE FRANCK
	000 ZI 99	0.0480	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

NEUHAUSER GREGORY
Chemin de Melette

Réf : n°logics : 044202511263273-004
n°dossier : 51260033

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 26.8135 ha à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000), actuellement mises en valeur par EARL ANDRE CODER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260033** – logics n° 044202511263273-004, il est réputé complet à la date du 12/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : NEUHAUSER GREGORY demeurant à CHALONS-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 26.8135 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE	010 zb 10	2,4900	ANDRÉ CODER
	000 ZB 71	8,8805	ANDRÉ CODER EVELYNE CODER
	000 Zb 75	0,1930	
	000 zd 7	13,2520	
	011 zb 11	1,9980	EVELYNE CODER

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet
à

SCEA DU MOULIN LUDOT
18 RUE SAINT MAURICE

Réf : n°logics : 044202509302084-001
n°dossier : 51260034

51230 GOURGANCON

Demande d'autorisation d'exploiter ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 61.9030 ha à EUVY (51230), actuellement mises en valeur par EARL LEPAGE GUYOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260034** – logics n° 044202509302084-001, il est réputé complet à la date du 12/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU MOULIN LUDOT demeurant à GOURGANCON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 61.9030 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51230 EUVY	000 ZP 5 (K)	24.5650	SCGP ALEXANDRE ROBERT SCGP CHRISTOPHE ROBERT
	000 ZP 5 (J)	24.5650	
	000 ZB 2 (K)	8.5522	
	000 ZB 2 (J)	2.8508	
	000 ZB 1 (K)	1.0275	
	000 ZB 1 (J)	0.3425	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet
à

EARL COLLARD AURELIE
1 A RUE DU MESNIL

Réf : n°logics : 044202601144333
n°dossier : 51260041

51510 THIBIE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 4.1673 ha à THIBIE (51510), actuellement mises en valeur par EARL DU NUIRAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260041** – logics n° 044202601144333, il est réputé complet à la date du 14/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL COLLARD AURELIE demeurant à THIBIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1673 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51510 THIBIE	000 ZO 26	4.1673	GFA DES MONTINS

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet
à

TOUBLAN SONIA
3 rue du Château Vert

Réf : n°logics : 044202601064072-003
n°dossier : 51260047

51700 LEUVRIGNY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 15/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 3.4916 ha à LEUVRIGNY (51700), MAREUIL-LE-PORT (51700), actuellement mises en valeur par BOUDIN LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260047** – logics n° 044202601064072-003, il est réputé complet à la date du 15/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : TOUBLAN SONIA demeurant à LEUVRIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.4916 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 LEUVRIGNY	000 AI 662	0,0202	BOUDIN MICHEL
	000 AL 122	0,1951	
	000 AM 122	0,0499	
	000 AM 123	0,0678	
	000 AM 124	0,0503	
	000 AM 143	0,0447	
	000 AM 164	0,0600	
	000 AM 165	0,0362	
	000 AM 186	0,1182	
	000 AM 1073	0,1418	
	000 AO 157	0,0327	
	000 AO 158	0,2241	
	000 AO 263	0,1121	
	000 AM 126	0,0746	BRIFFFAUT FRANCOIS
	000 AM 181	0,0754	
	000 AM 786	0,0210	COMMUNE DE LEUVRIGNY
	000 AM 843	0,1172	
	000 AI 774	0,0002	CORNET MARIE THERESE
	000 AI 783	0,0021	
	000 AI 786	0,0011	
	000 AI 789	0,0092	
	000 AI 793	0,1553	
	000 AI 794	0,0012	
	000 AI 796	0,0023	
	000 AL 87	0,1386	
	000 AM 116	0,0421	ORBAN POL
	000 AL 86	0,3340	PIOT ANNICK
	000 AM 709	0,0999	PIOT CLAUDE
	000 AO 3	0,0522	
	000 AO 171	0,0261	
	000 AO 384	0,0005	
	000 AO 386	0,0320	
	000 AO 390	0,0246	
	000 AO 393	0,0016	

	000 AO 399	0,0648	
	000 AO 473	0,0471	
51700 MAREUIL-LE-PORT	000 AE 296	0,0958	BOUDIN MICHEL
	000 AE 442	0,0012	
	000 AE 444	0,0032	
	000 AE 446	0,0061	
	000 AE 448	0,0644	
	000 AE 450	0,0081	
	000 AH 126	0,0683	
	000 AH 127	0,0206	
	000 AH 257	0,0656	
	000 AH 263	0,0166	
	000 AE 291	0,0187	COMMUNE DE MAREUIL LE PORT
	000 AE 292	0,0303	
	000 AH 30	0,0306	ORBAN GUY
	000 AH 31	0,0735	
	000 AM 288	0,2793	
	000 AM 294	0,0194	
	000 AH 29	0,1060	PIOT CLAUDE
	000 AH 37	0,0239	
	000 AM 291	0,0838	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL LES BELLOIS
18 RUE DE SAINT-MARTIN

Réf : n°logics : 044202509121721-003
n°dossier : 51260048

51490 SAINT-HILAIRE-LE-PETIT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 151.4732 ha à AUBERIVE (51600), CAUROY (08310), LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY (08310), MONTHOIS (08400), SAINT-HILAIRE-LE-PETIT (51490), SAINT-REMY-LE-PETIT (08300), SOMMEPY-TAHURE (51600), actuellement mises en valeur par ROLAND EDOUARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260048** – logics n° 044202509121721-003, il est réputé complet à la date du 15/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LES BELLOIS demeurant à SAINT-HILAIRE-LE-PETIT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 151.4732 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 AUBERIVE	000 ZY 9	10,7494	SAS AGRICULTURE ET PERFORMANCES
08310 CAUROY	000 ZW 2	6,9890	PONSINET CHRISTIAN PONSINET NORBERT
	000 ZP 1	3,0840	ROLAND EDOUARD
08310 LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	000 ZV 11	2,0000	PONSINET ALEXANDRE PONSINET CHRISTIAN
	000 ZV 26	1,7462	
	000 ZV 27	0,0580	
	000 ZV 28	1,8962	
	000 ZV 40	1,8078	
	000 ZV 41	0,0350	
	000 ZV 42	1,9985	
	000 ZV 37	1,2161	PONSINET CHRISTIAN PONSINET NORBERT
	000 ZV 38	0,0174	
	000 ZV 34	0,0422	
	000 ZV 35	0,0007	
	000 ZV 36	0,0453	
	000 ZV 39	1,2307	
	000 ZV 29	16,0764	PONSINET DOMINIQUE
	000 ZV 30	0,3716	
	000 ZV 12	11,3167	ROLAND EDOUARD
08400 MONTHOIS	000 ZH 25	1,9250	LOISEAU GEORGES LOISEAU MARIE-PIERRE LOISEAU BERNARD
51490 SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	000 ZN 68	0,2184	CHAUVET PASCAL
	000 ZR 22	11,9284	
	000 ZW 15	9,6010	
	000 ZW 16	1,4860	
	000 ZY 9	9,7010	
	000 ZN 32	0,4810	COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE PETIT
	000 ZI 27	5,6005	DELESCOT ANNE-LAURE DELESCOT DELPHINE DELESCOT FRANCIS
	000 ZI 28	4,0440	
	000 ZI 29	5,6005	
	000 ZL 27	3,7500	
	000 ZL 28	3,7500	

	000 ZN 31	0,2470	FORGET LELIEVRE SOPHIE
	000 ZR 15	5,0000	
	000 ZW 17	3,9540	
	000 ZX 20	0,8655	
	000 ZN 60	0,0058	ROLAND EDOUARD
	000 ZN 61	0,0035	
	000 ZN 65	0,3096	
08300 SAINT-REMY-LE-PETIT	000 0C 64	0,1528	LOISEAU BERNARD
	000 0C 66	0,3400	
	000 0C 698	1,6730	
	000 0C 804	0,3361	
	000 0C 805	0,1199	
	000 0C 809	0,1773	
51600 SOMMEPY-TAHURE	000 YK 17	7,8400	
	000 YK 18	1,8910	
	000 YK 19	8,4026	LOISEAU BERNARD LOISEAU GEORGES LOISEAU MARIE-PIERRE
	000 YM 23	0,6221	
	000 YK 25	0,7660	ROLAND EDOUARD

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

BESNARD FRANCK
1 rue Henri Dunant

**Réf : n°logics : 044202509151777-002
n°dossier : 51260059**

51200 EPERNAY

Demande d'autorisation d'exploiter ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
--

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6284 ha à FESTIGNY (51700), LEUVRIGNY (51700), actuellement mises en valeur par SCEV VERGEAT BESNARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260059** – logics n° 044202509151777-002, il est réputé complet à la date du 16/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BESNARD FRANCK demeurant à EPERNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6284 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 FESTIGNY	000 0B 726	0.1460	VERGEAT FRANCOISE
	000 0B 1394	0.0434	
	000 0B 1396	0.3224	
51700 LEUVRIGNY	000 AL 183	0.1166	

Châlons en Champagne, le 19/01/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA LES ARVAUDES
FERME DU TREMBLAY

Réf : n°logics : 044202601084145-003
n°dossier : 51260060

51270 ORBAIS-L'ABBAYE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 9.8776 ha à FERE-CHAMPENOISE (51230), actuellement mises en valeur par DOYEN MARIE NOELLE LYDIA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260060** – logics n° 044202601084145-003, il est réputé complet à la date du 19/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA LES ARVAUDES demeurant à ORBAIS-L'ABBAYE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 9.8776 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51230 FERE-CHAMPENOISE	000 VM 37	9.8776	GUILLEMET MONIQUE

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE OYANCE
GUEBELS ET FILLES
472 RUE DU GENERAL DE GAULLE

**Réf : n°logics : 044202601134304-001
n°dossier : 51260063**

51530 CRAMANT

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0793 ha à CHOUILLY (51530), actuellement mises en valeur par ROYER CHRSTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260063** – logics n° 044202601134304-001, il est réputé complet à la date du 19/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE OYANCE GUEBELS ET FILLES demeurant à CRAMANT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0793 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 CHOUILLY	000 AO 153	0.0395	SCEV OYANCE GUEBELS ET FILLES
	000 AO 184	0.0398	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA DES ALOUETTES
3 RUE DE LA VIEUX VIN

**Réf : n°logics : 044202512273921-001
n°dossier : 51260067**

51800 HANS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 35.8926 ha à HANS (51800), SOMME-BIONNE (51800), actuellement mises en valeur par EARL MORAND-BOURELLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260067** – logics n° 044202512273921-001, il est réputé complet à la date du 19/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES ALOUETTES demeurant à HANS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 35.8926 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51800 HANS	000 ZM 12	1,4599	GUETTE JEAN FRANCOIS
	000 ZA 54	2,1011	MARCHAL CORINNE
	000 ZA 55	6,9952	
	000 ZC 10	7,6820	
	000 ZC 11	4,0000	
	000 ZM 47	6,0139	
	000 ZM 17	5,1592	MAUJARIN CLAUDE
51800 SOMME-BIONNE	000 ZB 28	2,0362	GUETTE JEAN FRANCOIS
	000 ZB 29	0,2951	MARCHAL CORINNE
	000 ZB 30	0,1500	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA DES DEUX MARIE
2 RLE DES BAS

**Réf : n°logics : 044202601124239-001
n°dossier : 51260069**

51320 BREBAN

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 38.8560 ha à BREBAN (51320), SAINT-OUEN-DOMPROT (51320), actuellement mises en valeur par MILLOT JEAN MARC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260069** – logics n° 044202601124239-001, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES DEUX MARIE demeurant à BREBAN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 38.8560 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51320 BREBAN	084 ZA 15	11.4510	MILLOT JEAN MARC
	084 ZE 8	6.0000	
	084 ZH 10	3.5200	
51306 SAINT-OUEN-DOMPROT	508 ZP 1	13.7250	BOUILLARD GISLAINE
	508 ZY 23	4.1600	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SOIGNEUX RUDY
7 place de la Fontaine

**Réf : n°logics : 044202601074129-002
n°dossier : 51260070**

51700 CHAMPVOISY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3429 ha à VINCELLES (51700), actuellement mises en valeur par PIOT OLIVIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260070** – logics n° 044202601074129-002, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SOIGNEUX RUDY demeurant à CHAMPVOISY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3429 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 VINCELLES	000 0D 1618	0.0355	RECCHIA PIERQUIN BERNADETTE
	000 0D 2156	0.0059	
	000 0D 2158	0.0512	
	000 0D 2160	0.0694	
	000 0D 2162	0.1809	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

GRELLET MAXIME
5 RUE DE VERTUS

**Réf : n°logics : 044202510092279-002
n°dossier : 51260071**

51130 ROUFFY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5043 ha à CHAVOT-COURCOURT (51530), CUIS (51530), PIERRY (51530), actuellement mises en valeur par EARL DORLINA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260071** – logics n° 044202510092279-002, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GRELLET MAXIME demeurant à ROUFFY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5043 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 PIERRY	000 0B 179	0.1459	EARL DORLINA
51530 CUIS	000 0C 1188	0.2487	
	000 0C 1187	0.0239	
	000 0C 522	0.0371	
51530 CHAVOT-COURCOURT	000 0A 1798	0.0174	
	000 0A 1796	0.0012	
	000 0A 1650	0.0020	
	000 0A 1143	0.0278	
	000 0A 1142	0.0003	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

GODARD CORINNE
4 RUE DU JURA

**Réf : n°logics : 044202601134307-001
n°dossier : 51260072**

51190 AVIZE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4255 ha à GRAUVES (51190), actuellement mises en valeur par DEHEC ERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260072** – logics n° 044202601134307-001, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GODARD CORINNE demeurant à AVIZE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4255 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51190 GRAUVES	000 AM 195	0.1020	DEHEC DANIELE
	000 AL 35	0.1150	
	000 AC 169	0.0994	
	000 AB 56	0.1091	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SAS MAISON LHEUREUX
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT
MANOIR DE MONTFLAMBERT

**Réf : n°logics : 044202510262651-001
n°dossier : 51260073**

51160 MUTIGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1409 ha à AVENAY-VAL-D'OR (51160), BOUZY (51150), actuellement mises en valeur par GOBERT NADEGE MARIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260073** – logics n° 044202510262651-001, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS MAISON LHEUREUX demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1409 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51160 AVENAY-VAL-D'OR	000 AN 553	0.0362	SAS MAISON LHEUREUX
	000 AD 459	0.0108	
	000 AD 146	0.0419	
51150 BOUZY	000 AM 36	0.0520	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

GAMBIER SOPHIE
34 RUE GEOFFREVILLE

**Réf : n°logics : 044202512313983-002
n°dossier : 51260074**

08270 NOVION-PORCIEN

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 89.7653 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE (51150), POCANCY (51130), ROUFFY (51130), SAINT-MARD-LES-ROUFFY (51130), VERT-TOULON (51130), VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (51130), VOUZY (51130), actuellement mises en valeur par EARL RENOM ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260074** – logics n° 044202512313983-002, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAMBIER SOPHIE demeurant à NOVION-PORCIEN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 89.7653 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AB 46	0,0853	COULMIER DANIEL
	000 AC 93	0,1165	COULMIER JEAN MARIE
	000 AB 45	0,0682	GFA RENOM COULMIER
	000 CA 74	0,0308	
	000 CA 75	0,0305	
	000 ZB 2	1,7950	
	000 ZB 3	1,1960	
	000 AC 94	0,1160	LEMPEREUR ANNE MARIE
	000 ZR 20	0,5120	RENOM AURELIEN
	411 AT 36	0,2296	RENOM GARNIER ELISABETH
51130 CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	000 E 46	1,2646	GFA RENOM COULMIER
51130 POCANCY	000 ZH 38	3,2782	COULMIER JEAN MARIE
	000 E 234	8,1492	GFA RENOM COULMIER
	000 E 245	0,0691	
	000 ZA 35	1,2470	
	000 ZC 13	3,3020	
	000 ZC 14	2,3730	
	000 ZE 26	3,0550	
	000 ZH 10	2,1020	
	000 ZH 39	3,2782	
	000 ZH 43	1,5935	
	000 ZE 6	5,0400	RENOM GARNIER ELISABETH
	000 ZH 29	1,8580	
	000 ZH 30	0,3290	
	000 D 8	1,6250	RENOM PIOT EDITH
	000 F 63	1,2685	
	000 ZH 9	0,3910	
	000 ZH 14	3,2770	
51130 ROUFFY	000 ZA 19	2,9050	RENOM GARNIER ELISABETH
	000 ZB 36	2,3460	
51130 SAINT-MARD-LES-ROUFFY	000 ZC 7	0,1730	GFA RENOM COULMIER
	000 C 114	0,1580	LEMPEREUR ANNE MARIE
	000 ZC 5	2,2260	RENOM GARNIER ELISABETH
	000 ZC 8	0,7550	

51130 VILLENEUVE- RENNEVILLE-CHEVIGNY	000 ZC 17	2,4380	
51130 VERT-TOULON	000 A 469	0,0671	RENOM AURELIEN
51130 VOUZY	000 C 636	0,4770	GFA RENOM COULMIER
	000 ZC 28	1,3820	
	000 ZD 27	0,3800	
	000 ZE 53	1,9100	
	000 ZH 7	3,4630	
	000 ZC 18	0,4500	MAIRIE DE VOUZY
	000 ZD 28	1,4240	RENOM AURELIEN
	000 ZI 30	8,5480	
	000 ZC 7	0,3120	RENOM PIOT EDITH
	000 ZC 8	1,5690	
	000 ZC 9	8,1200	
	000 ZH 8	2,9820	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

VAUVERSIN LAURENT
5 rue des jacquets
Oger

Réf : n°logics : 044202601084146-001
n°dossier : 51260078

51190 BLANCS-COTEAUX

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6035 ha à VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (51130), actuellement mises en valeur par CHAMPAGNE VAUVERSIN PERE ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260078** – logics n° 044202601084146-001, il est réputé complet à la date du 20/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VAUVERSIN LAURENT demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6035 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	000 0B 425	0.2505	VAUVERSIN CHRISTIANE
	000 0B 63	0.3530	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SARL BRIET PERE ET FILS
5 GRANDE RUE

Réf : n°logics : 044202601064067-002
n°dossier : 51260079

51260 SARON-SUR-AUBE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 69.6359 ha à BARBONNE-FAYEL (51120), FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), LA NOUE (51310), SAINT-OULPH (10170), SAINT-QUENTIN-LE-VERGER (51120), SARON-SUR-AUBE (51260), VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE (51120), actuellement mises en valeur par EARL NAUROY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260079** – logics n° 044202601064067-002, il est réputé complet à la date du 21/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL BRIET PERE ET FILS demeurant à SARON-SUR-AUBE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 69.6359 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 BARBONNE-FAYEL	000 YB 32	2,0721	NAUROY CHRISTIAN NAUROY MARCELLE
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZB 7	1,0440	DESAINDES MARYSE NAUROY MARCELLE
	000 ZB 8	4,6680	
51310 LA NOUE	000 ZA 20	1,4750	
51120 SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	000 0C 129	0,4363	NAUROY CHRISTIAN NAUROY MARCELLE
	000 0C 130	0,4323	
	000 0C 898	0,5745	
	000 ZD 35	3,6110	
	000 ZH 45	4,3077	
	000 ZH 47	0,3340	
	000 ZH 49	0,8145	
	000 0C 211	0,0360	
	000 0C 212	0,1010	
	000 0C 229	0,0980	
	000 ZD 2	0,7750	
	000 ZD 47	8,3930	
	000 ZD 65	0,8330	
	000 ZK 19	4,5380	
	000 ZK 20	3,2860	
	000 zd 1	1,9426	
	000 zd 29	1,1900	
10170 SAINT-OULPH	000 ZK 19	8,4563	NAUROY CHRISTIAN NAUROY ELODIE NAUROY MICHELE
51260 SARON-SUR-AUBE	000 ZB 1	1,8800	DESAINDES MARYSE NAUROY MARCELLE
	000 ZB 2	0,1750	
	000 ZB 49	5,6476	
	000 YI 6	6,6520	NAUROY CHRISTIAN NAUROY ELODIE NAUROY MICHELE
51120 VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	000 ZC 48	2,8640	
	000 ZC 49	2,9990	NAUROY CHRISTIAN NAUROY MARCELLE

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL FERME DE LA MARLIÈRE
2 ROUTE DE VERDON

Réf : n°logics : 044202507070478-004
n°dossier : 51260081

51210 MARGNY

Demande d'autorisation d'exploiter ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 27.0722 ha à CORROBERT (51210), MONTMIRAIL (51210), actuellement mises en valeur par EARL DE FONTAINE MORIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260081** – logics n° 044202507070478-004, il est réputé complet à la date du 22/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL FERME DE LA MARLIÈRE demeurant à MARGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.0722 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51210 CORROBERT	000 0Z 290	0.4650	GFA MUTUEL REGION MONTMIRAIL
	000 0Z 291	1.3970	
	000 0Z 359	14.3043	
51210 MONTMIRAIL	000 ZA 8	2.2250	
	000 ZA 33	4.0459	
	000 AB 9	4.6350	

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

DIOURI HICHAM
CHEMIN DES HAUTES-VOIES

**Réf : n°logics : 044202512013353
n°dossier : 51260083**

51220 MERFY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5650 ha à MERFY (51220), actuellement mises en valeur par LEMOINE VINCENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260083** – logics n° 044202512013353, il est réputé complet à la date du 22/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DIOURI HICHAM demeurant à MERFY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5650 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51220 MERFY	000 0B 178	0.3170	DIOURI HICHAM LEMOINE CATHERINE
	000 0B 179	0.1035	
	000 0B 180	0.0260	
	000 0B 181	0.1185	LEMOINE CATHERINE

Châlons en Champagne, le 02/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

PICHART FAUSTINE
11 rue de Provence

Réf : n°logics : 044202512193822-001
n°dossier : 51260090

51190 AVIZE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 23/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.1165 ha à AVIZE (51190), BLANCS-COTEAUX (51190), CRAMANT (51530), actuellement mises en valeur par SCEV PICHART MEUNIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260090** – logics n° 044202512193822-001, il est réputé complet à la date du 23/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PICHART FAUSTINE demeurant à AVIZE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.1165 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51190 AVIZE	000 D 745	0,1215	PICHART LUCETTE
	000 A 811	0,0391	PICHART MEUNIER ISABELLE
	000 A 813	0,0006	
	000 A 814	0,0220	
	000 A 869	0,0028	
	000 D 874	0,0520	
	000 D 878	0,0480	
	000 D 556	0,0507	TRUBERT MONIQUE
51190 BLANCS-COTEAUX	000 AC 30	0,0249	BAUCHET LAURENT
	000 AC 581	0,0205	
	000 AC 582	0,1191	
	000 AC 646	0,0205	
	000 AE 216	0,0754	
	000 AH 60	0,1518	
	000 AH 75	0,0703	
	000 AH 112	0,0175	
	000 AH 113	0,0197	
	000 AH 165	0,0479	
	000 AM 164	0,0483	
	000 AM 165	0,0297	
	000 AM 182	0,0455	
	000 AO 120	0,0928	
	000 AB 40	0,0612	PICHART LUCETTE
	000 AB 143	0,0966	
	000 AB 298	0,0215	
	000 AC 381	0,0259	
	000 AC 382	0,0208	
	000 AC 383	0,0436	
	000 AC 524	0,0604	
	000 AC 539	0,0508	
	000 AC 195	0,0313	PICHART MEUNIER ISABELLE
	000 AC 612	0,0146	
	000 AE 114	0,0656	
	000 AE 215	0,0782	

	000 AL 530	0,0621	
	000 AM 108	0,0240	
	000 AM 342	0,0519	
	000 ac 196	0,0438	
	000 AC 298	0,0965	TRUBERT MONIQUE
	000 AC 721	0,0355	
	000 AC 724	0,0013	
	000 AE 22	0,0626	
51530 CRAMANT	000 AP 102	0,0477	PICHART LUCETTE

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet
à

FLAMBERT BAPTISTE
8 allée des arts

Réf : n°logics : 044202601164403-001
n°dossier : 51260100

51420 CERNAY-LES-REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, des ateliers hors-sol (élevage de poules pondeuses) d'une superficie pondérée de 321 ha à BURTHECOURT-AUX-CHENES (54210), DHUYS ET MORIN-EN-BRIE (02540), NEUFLIZE (08300), actuellement mises en valeur par SCEA PYCOQ. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260100** – logics n° 044202601164403-001, il est réputé complet à la date du 26/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FLAMBERT BAPTISTE demeurant à CERNAY-LES-REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour des ateliers hors-sol (élevage de poules pondeuses) d'une superficie pondérée de 321 ha situés sur les parcelles ci-dessous :

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
54210 BURTHECOURT-AUX-CHENES	000 ZI 4	5.8945	SCEA PYCOQ
	000 ZH 9	0.6885	
08300 NEUFLIZE	000 ZL 111	0.2800	
	000 ZL 77	1.6023	
	000 ZL 74	1.0385	
	000 ZH 16	0.1025	
	000 ZH 15	0.2475	
	000 AB 323	0.2105	
	000 AB 221	0.0656	
	000 AB 220	0.2030	
02540 DHUYS ET MORIN-EN-BRIE	147 ZC 32	1.3430	
	147 ZC 31	2.1420	
	147 ZC 28	0.3167	

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SAINTOMER GABRIEL
9 rue Principale

**Réf : n°logics : 044202510142351
n°dossier : 51260106**

51700 VANDIERES

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 6.7380 ha à VANDIERES (51700), actuellement mises en valeur par SARL SAINTOMER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260106** – logics n° 044202510142351, il est réputé complet à la date du 27/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAINTOMER GABRIEL demeurant à VANDIERES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.7380 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 VANDIERES	000 AI 416	0,0216	INDIVISION ERIC SAINTOMER
	000 AT 433	0,6127	
	000 AT 622	0,2400	
	000 AI 419	0,0276	INDIVISION SAINTOMER
	000 AI 420	0,0504	
	000 AI 421	0,1215	
	000 AI 422	0,0580	
	000 AI 423	0,0362	
	000 AN 488	0,0310	
	000 AN 493	0,0194	
	000 AN 498	0,0199	
	000 AR 274	0,1696	
	000 AT 369	0,7393	
	000 AT 378	0,0949	
	000 ZC 51	0,0060	
	000 AI 415	0,0081	SAINTOMER ANNE
	000 AI 418	0,0035	
	000 AN 489	0,0062	
	000 AN 492	0,0039	
	000 AN 499	0,0038	
	000 AR 276	0,1661	
	000 AS 305	0,0886	
	000 AS 904	0,2279	
	000 AT 477	0,3652	
	000 AS 541	0,0541	SAINTOMER DIDIER
	000 AT 432	0,2037	
	000 AT 547	0,1272	
	000 AT 548	0,1239	
	000 ZC 52	0,0746	
	000 ZC 53	0,2908	
	000 AH 241	0,0141	SAINTOMER LAURENT
	000 AK 254	0,0114	
	000 AK 255	0,0118	
	000 AM 397	0,0668	

	000 AN 138	0,0326	
	000 AT 623	0,8741	
	000 ZC 94	0,6877	
	000 AI 37	0,0545	SAINTOMER TRISTAN
	000 AI 417	0,0067	
	000 AR 277	0,0217	
	000 AS 656	0,0313	
	000 AT 431	0,4437	
	000 AT 489	0,0650	
	000 AT 490	0,2520	
	000 AM 651	0,1689	SARL SAINTOMER

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LEJARLE FLORENT
8 rue de la libération

**Réf : n°logics : 044202601244656-001
n°dossier : 51260118**

51500 LUDES

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3280 ha à MAREUIL-LE-PORT (51700), VINAY (51530), actuellement mises en valeur par LEJARLE JEAN LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260118** – logics n° 044202601244656-001, il est réputé complet à la date du 30/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEJARLE FLORENT demeurant à LUDES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3280 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 MAREUIL-LE-PORT	000 AH 78	0.0758	LEJARLE JEAN LUC
51530 VINAY	000 AD 43	0.1034	
	000 AA 158	0.1488	

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Le Préfet
à

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL J. LASNIER
5 impasse des charmes

Réf : n°logics : 044202601234616-001
n°dossier : 51260120

51390 VRIGNY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3208 ha à LEUVRIGNY (51700), actuellement mises en valeur par LASNIER PATRICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro – logics n° 044202601234616-001, il est réputé complet à la date du 30/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/05/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL J. LASNIER demeurant à VRIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3208 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 LEUVRIGNY	000 AO 417	0.0393	LASNIER PATRICE
	000 AO 209	0.0192	
	000 AO 106	0.0213	
	000 AK 120	0.2410	

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LEJARLE EMILIE
17 quai sud du canal
BISSEUIL

**Réf : n°logics : 044202601244655-001
n°dossier : 51260130**

51150 AY-CHAMPAGNE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3195 ha à VINAY (51530), actuellement mises en valeur par LEJARLE JEAN LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260130** – logics n° 044202601244655-001, il est réputé complet à la date du 30/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEJARLE EMILIE demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3195 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 VINAY	000 AE 18	0.1252	LEJARLE JEAN LUC
	000 0B 1575	0.0628	
	000 0A 129	0.1315	

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LEJARLE KEVIN
7 rue de Bourgogne

**Réf : n°logics : 044202601244654-001
n°dossier : 51260131**

51530 VINAY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3213 ha à VINAY (51530), actuellement mises en valeur par LEJARLE JEAN LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260131** – logics n° 044202601244654-001, il est réputé complet à la date du 31/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEJARLE KEVIN demeurant à VINAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3213 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 VINAY	000 AB 206	0.0452	LEJARLE JEAN LUC
	000 AA 299	0.0765	
	000 0B 2081	0.1996	

Châlons en Champagne, le 09/02/2026

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL LASNIER PIERRIC
6 ALLEE DU PARC

**Réf : n°logics : 044202601224606-001
n°dossier : 51260132**

51530 MOUSSY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3157 ha à LEUVRIGNY (51700), actuellement mises en valeur par LASNIER PATRICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51260132** – logics n° 044202601224606-001, il est réputé complet à la date du 31/01/2026. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31/05/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LASNIER PIERRIC demeurant à MOUSSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3157 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 LEUVRIGNY	000 AO 545	0.0038	LASNIER PATRICE
	000 AO 359	0.0593	
	000 AO 351	0.0369	
	000 AL 76	0.2157	



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DE LOJANIE
Maxence SEVRETTE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240112

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 01/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 371,435 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
LANGRES	OF0175	6,3600	Famille MATUCHET
LANGRES	AX0020	0,5620	Famille MATUCHET
LANGRES	AX0021	0,9910	Famille MATUCHET
LANGRES	AX0023	0,9120	Famille MATUCHET
LANGRES	AX0036	0,2226	Famille MATUCHET
MARAC	ZK0013	1,5060	Famille MATUCHET - GALLIMARD
MARAC	ZK0014	0,5860	Famille MATUCHET - GALLIMARD
MARAC	ZK0019 (en partie)	2,4000	Famille MATUCHET - GALLIMARD
MARAC	ZK0020	8,5340	Famille MATUCHET - GALLIMARD
MARAC	ZH0025	5,7000	GAGIOLI Philippe

MARAC	ZI0028	1,2400	GAGIOLI Philippe
ORMANCEY	ZP0007	4,2540	BOUVIER Sophie
ORMANCEY	ZR0001	10,5260	BOUVIER Sophie
ORMANCEY	ZS0004	17,9090	Famille MATUCHET
ORMANCEY	ZS0005	7,2850	Famille MATUCHET
ORMANCEY	ZS0018	3,6880	Famille MATUCHET
ORMANCEY	ZT0013	7,5630	Famille VOINCHET-BOUVIER
ORMANCEY	ZT0014	6,0960	Famille VOINCHET-BOUVIER
ORMANCEY	ZN0005	7,0040	MATUCHET Olivier
ORMANCEY	ZO0003	11,3170	MATUCHET Olivier
ORMANCEY	ZP0013	7,6370	MATUCHET Olivier
ORMANCEY	ZP0017	12,1920	MATUCHET Olivier
ORMANCEY	ZN0024	10,8320	RICHARD Pascal
ORMANCEY	ZN0025	16,4870	RICHARD Pascal
ORMANCEY	ZT0015	5,4480	VOINCHET Etienne
ORMANCEY	ZT0018	5,5240	VOINCHET Etienne
ROCHETAILLEE	ZC0002 (en partie)	7,1000	GEORGEMEL Monique
ROCHETAILLEE	ZH0003	14,9200	GEORGEMEL Monique
ROCHETAILLEE	ZH0004	2,0010	GEORGEMEL Monique
ROCHETAILLEE	ZI0045	0,7470	GEORGEMEL Monique
ROCHETAILLEE	ZI0082	0,3250	GEORGEMEL Monique
ROCHETAILLEE	ZC0016 (en partie)	2,3000	GEORGEMEL Pascal
ROCHETAILLEE	ZC0017	2,1300	GEORGEMEL Pascal
ROCHETAILLEE	ZI0148	0,2528	GEORGEMEL Pascal
ROCHETAILLEE	ZI0149	0,7014	GEORGEMEL Pascal
ROCHETAILLEE	ZM0012	15,3790	VOINCHET Brice
ROCHETAILLEE	ZN0009	12,5510	VOINCHET Cécile
ROCHETAILLEE	ZN0011	0,3510	VOINCHET Cécile
ROCHETAILLEE	ZN0012	0,4680	VOINCHET Cécile
VAUXBONS	ZH0013	2,4211	VOINCHET Brice
VAUXBONS	ZH0015 (en partie)	4,6000	VOINCHET Brice
VAUXBONS	ZK0011	2,0729	VOINCHET Brice
VAUXBONS	ZC0013	9,1810	VOINCHET Cécile
VAUXBONS	ZC0015	5,0300	VOINCHET Cécile
VAUXBONS	ZC0018	4,2300	VOINCHET Cécile
VAUXBONS	ZD0013	23,4810	VOINCHET Cécile
VAUXBONS	ZD0035	22,5912	VOINCHET Cécile
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZH0001	18,0030	Famille MATUCHET
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZH0002	28,2400	Famille MATUCHET
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZI0014	18,6450	Famille MATUCHET
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0002	8,7300	Famille PORTAIL
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0003	2,2080	Famille PORTAIL

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de Maxence SEVRETTE dans le GAEC DE LOJANIE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 01/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240112, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DU RAVIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52250119

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 11/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 68,5406 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0016	3,3470	ROQUIS Claude et Monique
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZC0016	1,8810	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080011	1,0791	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080012	0,2016	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080016	0,5410	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080116	3,5049	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080234	0,5689	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080235	0,9840	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	080242	0,3566	ROQUIS Claude et Monique

BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0291	0,2360	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0292	4,0791	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0294	0,6133	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0323	3,7411	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0324	0,2143	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0334	0,0936	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0337	0,0786	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0426	0,8996	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0428	0,0631	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0429	0,0699	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0461	0,2223	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0464	0,2762	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0465	0,1193	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0491	1,1126	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0492	0,0009	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0B0493	0,0923	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0014	0,2281	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0227	1,1645	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0228	0,3802	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0229	0,7626	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0231	1,7752	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0232	0,2266	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0233	0,3390	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0234	0,2770	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0239	0,3090	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0240	0,2195	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0241	0,5546	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0242	1,6018	ROQUIS Claude et Monique
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	0C0320	1,2636	ROQUIS Claude et Monique
HACOURT	ZD0010	6,2297	ROQUIS Claude et Monique
HACOURT	ZD0011	2,3425	ROQUIS Claude et Monique
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	ZA0001	8,0522	ROQUIS Claude et Monique
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	ZA0007	1,4389	ROQUIS Claude et Monique
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	ZA0008	0,6757	ROQUIS Claude et Monique
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	ZA0010	9,0432	ROQUIS Claude et Monique
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	ZD0119	7,2804	ROQUIS Claude et Monique

L'opération consiste en un agrandissement du GAEC DU RAVIN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 11/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250119, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

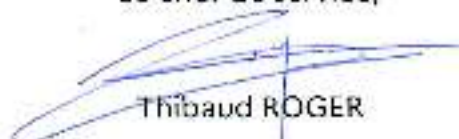
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DES FOURCHES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52250144

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 26/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 273,6387 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0665	0,0355	GEVREY Bernard
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0696	0,0535	GEVREY Bernard
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0697	0,0534	GEVREY Bernard
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2892	0,1489	GEVREY Bernard
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0610	2,3319	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0615	0,1795	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0616	0,2944	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0617	0,5817	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0619	0,2004	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0620	1,2135	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0623	0,1582	BOURG Jean-Luc
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0200	0,1553	Consorts PRENÉ

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2266	0,9160	EARL DES FOURCHES
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2267	0,4779	EARL DES FOURCHES
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0452	0,1305	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0454	8,7268	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0455	0,6990	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0457	0,6280	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0545	0,0562	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0551	0,0365	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0552	0,0885	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1191	0,0330	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1193	0,0008	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1194	0,2976	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1198	0,0405	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1210	0,1494	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1216	0,3168	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1219	0,1157	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1259	0,0190	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1265	0,0558	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1271	0,0348	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1278	0,0878	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1301	0,0387	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1357	0,0335	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1358	0,0335	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1359	0,2392	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1364	0,0423	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1370	0,0236	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1373	0,8305	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1384	0,4900	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1386	0,3375	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2023	0,9410	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2027	0,0319	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2028	0,1760	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2029	0,3905	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2030	0,0970	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2031	2,6055	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2032	13,7783	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2034	0,0907	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2035	0,3825	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2042	0,0664	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2045	0,2210	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2046	0,0830	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2049	0,4438	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2050	0,2245	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2052	0,2340	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2053	0,3521	Famille GERARD

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2055	0,1589	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2058	0,0898	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2061	0,3335	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2062	0,1796	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2064	0,1633	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2078	0,2651	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2086	0,3165	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2109	0,1230	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2111	0,1068	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2112	0,0466	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2170	0,0359	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2171	0,0527	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2172	4,3530	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2175	2,1395	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2176	0,2505	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2177	0,3860	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2242	0,1015	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2244	0,0338	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2245	0,0379	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2247	0,0475	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2248	0,0864	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2268	0,5694	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2269	0,1609	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2282	0,1422	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2284	0,3305	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2354	5,3270	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2356	0,2114	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2358	2,5191	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2516	2,7730	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2519	1,4482	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2532	0,5538	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2536	1,0590	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2540	0,9815	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2541	0,6821	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2557	0,3550	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2560	0,1232	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2562	0,2665	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2564	0,3875	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2568	2,2842	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2589	0,5260	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2590	0,5840	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2591	0,5595	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2616	1,1140	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2619	0,2395	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2624	0,1752	Famille GERARD

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2703	0,1237	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2705	1,0254	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0543	4,1635	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0589	0,5975	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0591	0,1980	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0719	2,7211	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0021	0,2150	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0025	0,0700	Famille GERARD
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1228	0,0461	FINOT Sylvie
BOURBONNE-LES-BAINS	AD0096	0,9370	FINOT Sylvie
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0458	0,9385	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0459	0,0459	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0462	0,0475	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0498	0,2075	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0501	0,1420	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0502	0,0727	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0503	0,0402	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0506	0,0805	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0507	0,0264	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0508	0,0842	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0509	0,0582	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0510	0,0630	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0511	0,4720	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0514	0,0769	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0515	0,0730	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0516	0,0267	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0517	0,0572	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0518	0,1135	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0519	0,0734	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0521	0,0371	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0522	0,0721	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0523	0,0446	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0524	0,0339	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0525	0,0342	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0527	0,1177	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0528	0,0356	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0529	0,0985	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0530	0,0406	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0531	0,0889	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0532	0,0474	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0533	0,0423	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0534	0,0477	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0535	0,1790	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0536	0,0392	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0537	3,8329	GERARD Alain

BOURBONNE-LES-BAINS	0A0538	0,3020	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0541	0,0620	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0544	0,0523	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0548	0,0410	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0549	0,0396	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0550	0,0396	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0553	0,0527	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0554	0,0719	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0556	0,0759	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0561	0,0286	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0568	0,0217	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0569	0,0350	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0570	0,0360	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0571	0,0203	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0572	0,0308	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0573	0,1560	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0574	0,0388	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0575	0,0997	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0698	0,0535	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0699	0,0468	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0701	0,0707	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0702	0,0377	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0703	0,0248	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0705	0,0417	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0706	0,0700	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0707	0,0537	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0708	0,6950	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1152	0,0290	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1154	0,0913	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1182	0,0832	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1235	0,0818	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1236	0,0852	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1274	0,0579	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1277	0,0428	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1288	0,0478	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1372	0,0496	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2019	0,7765	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2087	0,3766	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2088	0,2043	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2115	0,2085	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2116	0,0897	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2131	1,4990	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2174	0,2936	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2257	0,8055	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2258	0,0554	GERARD Alain

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2324	0,6153	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2387	0,1965	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2452	0,9530	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2469	1,6720	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2537	1,3515	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2543	0,5013	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2569	0,1180	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2597	0,8125	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2598	0,3295	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2825	0,0351	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2888	0,0792	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2890	0,0447	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2896	0,2139	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0063	0,2400	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0508	0,1846	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0509	0,5570	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0678	0,7010	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0596	0,9190	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0030	0,3310	GERARD Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0456	1,7055	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0499	0,1615	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0504	0,0401	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0505	0,1460	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0526	0,1282	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0540	0,0310	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0555	0,0732	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0567	0,0420	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1153	0,0472	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1195	0,0244	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1204	0,0650	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1214	0,0230	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1215	0,0192	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1237	0,1170	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1371	0,0284	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2020	0,0696	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2033	0,2258	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2277	0,2815	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2336	0,2517	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2343	0,0196	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2344	0,0040	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2480	0,3310	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2704	0,1289	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2824	0,1706	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0201	0,1420	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0203	0,6925	GERARD Daniel

BOURBONNE-LES-BAINS	0B0698	0,0088	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0700	0,3086	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0308	0,5050	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0164	0,9092	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0166	0,3789	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0167	0,1354	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0168	0,1700	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0169	0,5314	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0397 (en partie)	0,2600	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0437	0,0900	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0556	0,2944	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0607	0,2960	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0608	0,1311	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0597	0,0810	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0781	0,2058	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0028	0,0110	GERARD Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2611	0,2435	GERARD Daniel et Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0542	0,3635	GERARD Daniel et Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0F0590	0,0640	GERARD Daniel et Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0539	0,2685	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0543	0,0307	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0546	0,0190	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0547	0,0393	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0557	0,0696	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0562	0,0287	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0563	0,0812	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0564	0,0525	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0565	0,1280	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0700	0,1614	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0959	0,2405	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0960	0,1571	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0967	0,3724	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1190	0,0210	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1192	0,0650	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1196	0,0576	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1197	0,0863	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1199	0,0397	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1200	0,0727	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1201	0,0940	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1202	0,0606	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1203	0,0623	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1205	0,0676	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1206	0,0552	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1207	0,1006	GERARD Daniel et Noëlle

BOURBONNE-LES-BAINS	0A1208	0,1083	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1209	0,0414	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1211	0,0301	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1212	0,0501	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1213	0,0340	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1217	0,1116	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1218	0,1059	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1220	0,0574	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1222	0,0393	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1223	0,0559	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1224	0,0720	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1225	0,0782	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1226	0,0264	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1227	0,0460	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1229	0,0890	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1230	0,0742	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1231	0,0770	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1233	0,0364	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1234	0,0996	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1238	0,2038	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1239	0,3056	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1242	0,0836	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1243	0,0356	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1244	0,0318	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1245	0,0626	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1246	0,0626	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1247	0,0512	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1248	0,0513	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1249	0,0524	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1250	0,0437	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1251	0,0860	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1252	0,0457	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1253	0,0533	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1255	0,0410	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1256	0,0675	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1257	0,0390	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1258	0,0366	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1260	0,0374	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1261	0,0374	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1262	0,0289	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1263	0,0291	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1264	0,0582	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1266	0,0279	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1267	0,0278	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1268	0,1136	GERARD Daniel et Noëlle

BOURBONNE-LES-BAINS	0A1269	0,0563	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1270	0,0572	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1272	0,0618	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1273	0,0299	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1275	0,0581	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1276	0,0417	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1279	0,0684	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1280	0,0780	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1285	0,1216	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1286	0,0477	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1292	0,1076	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1293	0,0592	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1294	0,0700	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1297	0,0330	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1298	0,0347	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1302	0,0309	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1303	0,0340	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1308	0,0503	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1336	0,0760	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1337	0,0380	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1338	0,0410	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1339	0,0350	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1340	0,0371	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1341	0,0381	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1342	0,0382	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1343	0,0372	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1344	0,0363	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1348	0,1096	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1349	0,0390	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1350	0,0443	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1351	0,0344	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1352	0,1253	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1353	0,0718	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1354	0,0762	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1355	0,0305	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1356	0,0381	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1360	0,1828	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1361	0,0245	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1362	0,0245	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1363	0,0507	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1365	0,0420	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1366	0,0291	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1367	0,0292	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1368	0,0963	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2039	0,1525	GERARD Daniel et Noëlle

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2043	0,0737	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2044	0,0986	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2047	0,3255	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2051	0,3036	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2056	0,1758	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2059	0,0867	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2060	0,1023	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2063	0,1707	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2065	0,1812	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2080	0,0726	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2081	0,0876	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2082	0,1493	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2083	0,1074	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2094	0,1011	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2110	0,0472	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2113	0,0873	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2243	0,0337	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2246	0,1240	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2270	0,0555	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2271	0,2318	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2272	0,1280	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2273	0,0923	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2275	0,0536	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2327	0,0189	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2335	0,1129	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2341	0,2245	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2351	0,1028	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2352	0,1369	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2355	0,0992	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2392	0,1847	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2486	0,0686	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2517	0,3910	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2533	0,0739	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2538	0,0865	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2539	0,4260	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2542	1,0327	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2558	0,2292	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2565	0,1000	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2698	0,0615	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2702	0,0638	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	AD0172	1,3445	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0022	0,3460	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0026	0,4630	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0027	0,1940	GERARD Daniel et Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0029	0,6470	GERARD Daniel et Noëlle

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2057	0,6571	GERARD Daniel et Noëlle et TARANTOLA - VANDEWALLE
BOURBONNE-LES-BAINS	YC0044	7,0260	GERARD Geoffrey
BOURBONNE-LES-BAINS	YC0045	0,9380	GERARD Geoffrey
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2249	0,0810	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2250	0,1475	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2251	0,0710	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2252	0,1185	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2253	0,7605	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2255	0,4555	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2901	1,7541	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0023	0,6070	GERARD Noëlle
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0451	0,2613	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0460	0,1447	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0461	0,3032	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0520	0,0373	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A0704	0,0259	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1232	0,1757	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1240	0,1936	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1241	0,1259	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1287	0,0478	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1347	0,0542	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2021	0,6660	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2022	0,0755	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2036	0,4610	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2037	0,0610	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2038	0,0582	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2054	0,2713	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2256	0,0843	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2259	1,1665	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2263	0,2440	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2265	0,3050	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2274	0,1895	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2337	0,2775	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2338	0,5900	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2339	0,1420	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2390	0,1990	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2458	0,0727	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2466	0,3525	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2468	0,3300	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2471	0,8005	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2474	0,5750	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2481	0,4065	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2482	1,1315	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2487	0,1585	GERARD Vincent

BOURBONNE-LES-BAINS	0A2488	0,1100	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2522	0,5113	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2525	0,2128	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2531	0,0964	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2535	0,4489	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2559	0,4375	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2561	0,2070	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2613 (en partie)	0,0884	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2614	0,5545	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2629	0,5697	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2655	0,7680	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2656	1,1830	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2706	0,1800	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2707	0,0573	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2709	0,1143	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2867	1,4336	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2903	0,0702	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0057	0,0865	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0227	0,1045	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0239	0,4892	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0242	0,3880	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0309	0,1044	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0310	0,0978	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0C1342	0,1994	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0478	0,6965	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0479	0,5850	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0601	0,8010	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0609	0,5992	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0611	0,1478	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0612	0,4245	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0E0613	0,1235	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	AD0042	0,4362	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	AD0044	0,0574	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	AD0045	0,0319	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	YA0020	0,2140	GERARD Vincent
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2310	2,2950	HIVER Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2315	4,6785	HIVER Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2316	0,1836	HIVER Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2470	0,6785	HIVER Alain
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2520	0,3681	HIVER Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2521	0,1722	HIVER Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2592	0,5025	HIVER Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2593	1,0450	HIVER Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0287	1,2168	HIVER Daniel

BOURBONNE-LES-BAINS	0C0293	0,2655	HIVER Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0297	0,1994	HIVER Daniel
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2040	0,1550	Indivision FRIONNET
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2041	0,0673	Indivision FRIONNET
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0209	1,0985	Indivision PRENE
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0210	0,3632	Indivision PRENE
BOURBONNE-LES-BAINS	0A1221	0,0304	LARCHEZ Bernard
BOURBONNE-LES-BAINS	0A2658	0,1112	LARCHEZ Bernard
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0208	0,4285	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0221	0,2194	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0222	0,0821	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0223	0,0839	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0224	1,4670	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0225	0,1485	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0228	0,1665	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0240	0,8124	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0243	0,1921	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0245	0,3826	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0246	1,9835	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0247	0,0314	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0248	0,0364	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0268	0,8825	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0690	0,3100	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0692	1,5533	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0B0695	0,0570	LEFEBVRE Jeannine
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0311	1,1777	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0313	0,7763	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0359	0,0346	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0361	0,2063	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0362	0,0182	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0368	0,3463	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0369	3,4210	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0370	0,0701	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0371	1,1730	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0372	0,2123	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0373	0,2904	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0374	0,3727	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0375	0,4194	PRENE Patricia et Philippe
BOURBONNE-LES-BAINS	0C0376	0,3080	PRENE Patricia et Philippe
FOUCHECOURT	ZA0002	2,0640	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZA0025	3,2100	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZA0026	14,3700	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZA0058	1,0560	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZA0071	0,0470	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZA0072	0,0990	GOUGENOT Marie-Pierre

FOUCHECOURT	ZA0092	3,8580	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZB0006	5,6700	GOUGENOT Marie-Pierre
FOUCHECOURT	ZB0011	0,7960	GOUGENOT Marie-Pierre
ISCHES	ZH0058	2,7400	GOUGENOT Marie-Pierre
ISCHES	ZH0092	2,4267	GOUGENOT Marie-Pierre
SENAIDE	ZH0030	0,6933	GERARD Daniel
SENAIDE	ZH0031	0,2002	GERARD Daniel
SENAIDE	ZH0032	1,1466	GERARD Daniel
SENAIDE	ZH0033	0,1485	GERARD Daniel
SENAIDE	ZC0054	2,3757	GERARD SAUVAGEOT Noëlle
SENAIDE	ZH0027	3,1093	GERARD SAUVAGEOT Noëlle
SENAIDE	ZH0028	0,3931	GERARD SAUVAGEOT Noëlle
SENAIDE	ZH0029	5,1818	GERARD SAUVAGEOT Noëlle
TIGNECOURT	ZA0018	14,2050	GOUGENOT Marie-Pierre
TIGNECOURT	ZA0021	4,4400	GOUGENOT Marie-Pierre
TIGNECOURT	ZA0022	4,2280	GOUGENOT Marie-Pierre

L'opération consiste en la constitution d'une société composée des associés GERARD Vincent et Geoffrey.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250144, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,


Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL DU JOLI BOIS
CONSIGNY Julien, FEBVRE Mickaël

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52250160

Madame, Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 06/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 52,2445 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
AIZANVILLE	ZB0018	4,1210	CORNEUX Joel
AIZANVILLE	OC0055	0,0560	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OC0287	0,0662	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZA0030	3,5700	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZA0054	6,0487	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZA0055	3,8453	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0039 (en partie)	0,2583	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0040 (en partie)	13,4951	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZA0031	5,0920	MAITROT Liliane
BRAUX-LE-CHATEL	OB0558	0,0436	HERRERO / COLTEL Andrée

BRAUX-LE-CHATEL	OB0559	0,0845	HERRERO / COLTEL Andrée
BRAUX-LE-CHATEL	OB0773	0,4527	HERRERO / COLTEL Andrée
BRAUX-LE-CHATEL	YA0014	0,9762	HERRERO / COLTEL Andrée
BRAUX-LE-CHATEL	OW0063	1,6301	ROMANO Yvette
BRAUX-LE-CHATEL	OW0080	1,2734	ROMANO Yvette
BRAUX-LE-CHATEL	OY0030	1,9401	ROMANO Yvette
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0035	1,7505	ROMANO Yvette
BRAUX-LE-CHATEL	AB0117	0,3098	ROMANO Yvette
BRAUX-LE-CHATEL	AB0124	0,1333	ROMANO Yvette
BRAUX-LE-CHATEL	AB0275	0,7085	ROMANO Yvette
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	ZA0012	3,1240	GUERBER Jean-Michel
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	ZA0093	1,0604	GUERBER Jean-Michel
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	ZB0039	1,4048	GUERBER Jean-Michel

L'opération consiste en la concentration d'exploitations au bénéfice de mêmes demandeurs, CONSIGNY Julien et FEBVRE Mickaël, par le biais de leur installation au sein de la société EARL DU JOLI BOIS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250160, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,


Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA DU GRAND BOIS

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52250161

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 06/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 184,3908 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
AIZANVILLE	OA0286	0,0818	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0331	1,9468	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0356	0,0570	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0357	0,0669	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0358	0,0678	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0392	0,0303	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0393	0,1700	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OA0394	24,7911	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OC0229	4,4593	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	OC0288	0,0655	GUERBER Jean-Michel

AIZANVILLE	ZA0032	0,5920	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZA0033	2,6740	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0005	5,1760	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0008	2,4380	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0011	4,1660	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0017	4,7530	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0019	1,8980	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZB0020	1,8320	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZC0004	1,2040	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZC0005	0,3280	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZC0006	0,3120	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZC0007	0,5630	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZC0008	0,1470	GUERBER Jean-Michel
AIZANVILLE	ZC0012	2,9140	GUERBER Jean-Michel
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	ZR0035	5,0620	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	AB0258	1,2498	ADRIEN Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OA0413	0,0564	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OA0425	0,1992	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OC0152	17,1783	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OC0153	0,0694	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OC0155	0,0098	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OC0158	0,0855	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OC0160	0,0330	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OC0164 (en partie)	1,2669	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OD0674	0,1535	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OD0687	1,8375	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OV0034	1,4758	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OV0039	0,8214	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OV0060	0,1103	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OV0061	0,1545	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OW0020	1,4880	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OW0027	3,4729	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OW0062	0,1740	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OW0111	0,0250	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OX0015	1,2361	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OX0021	0,9076	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OX0057	0,5818	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OX0155	0,1468	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OX0157	0,6031	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OX0161	3,0680	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OY0010	2,1169	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OY0051	3,3760	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OY0096	0,0801	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OY0298	0,0430	DROUOT Patrick

BRAUX-LE-CHATEL	OZ0014	2,1537	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0015	2,2911	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0055	2,2622	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0058	1,4659	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0059	1,9384	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0060	0,4380	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0062	1,1569	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0199	0,0260	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	AB0228	0,1119	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	AB0262	1,2714	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	AB0270	0,7966	DROUOT Patrick
BRAUX-LE-CHATEL	OB0029	0,0690	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OB0030	0,1340	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OB0032	0,0544	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OB0033	0,0446	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OB0644	0,3811	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OB0693	0,0980	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OD0603	4,1350	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OV0009	0,8047	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OV0035	2,1845	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OW0017	1,0798	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OW0019	1,0579	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OW0049	1,6811	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OW0056	0,5131	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OX0011	0,5964	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OX0012	1,3105	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OX0020	1,8905	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OX0046	1,0050	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OX0158	0,7527	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OY0002	0,1964	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OY0003	1,2436	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OY0004	1,0821	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OY0054	1,3168	GUERBER Jean-Michel
BRAUX-LE-CHATEL	OZ0046	0,1990	GUERBER Jean-Michel
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	ZA0031	0,2850	GUERBER Jean-Michel
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	ZA0076	2,5354	GUERBER Jean-Michel
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	YA0018	5,1620	GUERBER Nicole, née LECUILLIER
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	ZD0025 (en partie)	4,4680	GUERBER Nicole, née LECUILLIER
ORGES	AB0012	0,4730	DOS SANTOS CARDOSO Béatrice
ORGES	AB0001	0,6503	GUERBER Jean-Michel
ORGES	AB0004	6,1665	GUERBER Jean-Michel
ORGES	AB0006	4,7146	GUERBER Jean-Michel
ORGES	ZA0008	4,0941	GUERBER Jean-Michel

ORGES	ZA0009	0,6364	GUERBER Jean-Michel
ORGES	ZA0011	0,3831	GUERBER Jean-Michel
PONT-LA-VILLE	ZO0030	11,2640	GUERBER Jean-Michel

L'opération consiste en la constitution d'une société composée des associés CONSIGNY Julien et FEBVRE Mickael .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52250161, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA VOIRIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER
Tél : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260007

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 06/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 30,3263 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
LAFERTE-SUR-AUBE	AB0227	0,6219	DURAND Pierre
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0114	1,8431	DURAND Pierre
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0037	0,9790	DURAND Pierre
LAFERTE-SUR-AUBE	ZT0011	0,5790	DURAND Pierre
LAFERTE-SUR-AUBE	AA0008	1,9276	ORMANCEY Alex
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0006	5,1860	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0007	5,0830	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0008	0,7740	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige

LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0015	0,7170	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0024	2,3650	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0025	0,5560	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0026	0,6570	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0016	0,0720	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0017	0,2670	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0050	0,1210	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0051	0,0700	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0056	0,2650	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0057	0,0660	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0058	0,2280	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0062	0,2790	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0124	0,1390	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0125	0,1410	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0127	0,2680	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0129	0,2890	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0139	2,9860	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0140	0,4410	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZT0005	1,0990	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZT0061	0,0687	ORMANCEY Alex et MENETRIER Edwige
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0027	0,8400	VOIRIN Eric
LAFERTE-SUR-AUBE	ZC0131	1,3980	VOIRIN Eric

L'opération consiste en un agrandissement de SCEA VOIRIN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 06/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260007, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

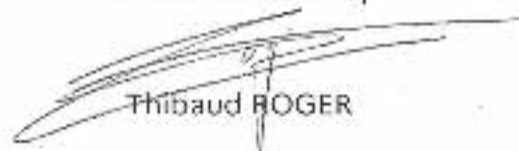
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL DE MATHONVILLE
LARTILLIER Benoit et Freddy

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le mercredi 4 février 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260009

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **20/01/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **153,7088** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
CEFFONDS	YN0040	1,2315	BARRAUD Marie-Laure
CEFFONDS	YL0020	6,1730	GIRARDIN Benoit
CEFFONDS	YL0021	0,2970	GIRARDIN Benoit
CEFFONDS	YN0012	15,6740	GIRARDIN Benoit
CEFFONDS	OK0181	0,0060	GIRARDIN Nicolas
CEFFONDS	YL0019	3,1220	GIRARDIN Nicolas
CEFFONDS	YM0006	7,7330	GIRARDIN Nicolas
CEFFONDS	YM0004	1,2030	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YM0005	3,0280	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YM0007	4,9050	MONIOT Christophe

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : <http://www.haute-marne.gouv.fr>

CEFFONDS	YM0008	0,0700	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YM0022	0,6370	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YN0002	4,5800	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YN0003	0,6570	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YN0004	2,5470	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YN0013	6,1160	MONIOT Christophe
CEFFONDS	YN0042	4,3599	MONIOT Christophe
EPOTHEMONT	ZB0022	2,0900	FAUVEL Frédéric
EPOTHEMONT	ZB0020	5,6130	MONIOT Christophe
JUZANVIGNY	ZB0003	3,0600	Adam ROBERT
JUZANVIGNY	ZB0004	1,4900	Adam ROBERT
JUZANVIGNY	ZB0040	0,7975	Adam ROBERT
SOULAINES-D'HUYS	ZA0046	0,5400	BARRAUD Marie-Laure
SOULAINES-D'HUYS	ZB0009	5,6940	BARRAUD Marie-Laure
SOULAINES-D'HUYS	ZL0012	0,6550	BRUANT Nicole
SOULAINES-D'HUYS	ZL0016	1,6570	BRUANT Nicole
SOULAINES-D'HUYS	ZB0010	4,1238	GIRARDIN Nicolas
SOULAINES-D'HUYS	ZL0019	0,4330	GIRARDIN Nicolas
SOULAINES-D'HUYS	ZL0020	8,4980	GIRARDIN Nicolas
SOULAINES-D'HUYS	ZB0055	8,3000	MONIOT Christian
SOULAINES-D'HUYS	ZA0047	6,0912	MONIOT Christophe
SOULAINES-D'HUYS	ZB0051	4,6259	MONIOT Christophe
SOULAINES-D'HUYS	ZL0001	3,1830	MONIOT Christophe
SOULAINES-D'HUYS	ZL0011	1,8340	MONIOT Christophe
SOULAINES-D'HUYS	ZL0017	2,1840	MONIOT Christophe
SOULAINES-D'HUYS	ZB0053	19,4000	MONIOT Ginette
SOULAINES-D'HUYS	ZB0031	2,1493	MONIOT Rémi
SOULAINES-D'HUYS	ZB0032	0,6277	MONIOT Rémi
SOULAINES-D'HUYS	ZB0054	7,0880	THOMAS Agnès
SOULAINES-D'HUYS	ZL0002	1,2350	THOMAS Agnès

L'opération consiste en l'installation M. LARTILLIER Benoît et constitution de société dans l'EARL DE MATHONVILLE avec M. LARTILLIER Freddy

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 04/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260009**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DE DONCOURT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le lundi 9 février 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260013

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **25/01/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **15,92** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZC0035	4,8000	Commune de Parnoy En Bassigny
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZI0017 en partie	2,1000	Indivision Philippe
PARNOY-EN-BASSIGNY	209ZM0004	9,0200	Indivision Philippe

L'opération consiste en l'agrandissement du **GAEC DE DONCOURT**.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 25/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260013**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL DES VARENNES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260016

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **28/01/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **25,6557** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
LEFFONDS	0A0723	0,6118	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	0A0724	0,5519	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	YD0002	2,1490	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	YD0008	19,6580	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	ZV0018	0,6800	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	ZV0019	0,2280	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	ZV0020	0,8600	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	ZV0023	0,6790	Mme SAUSSERET Joëlle
LEFFONDS	ZV0024	0,2380	Mme SAUSSERET Joëlle

L'opération consiste en un agrandissement de l' **EARL DES VARENNES**.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260016**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

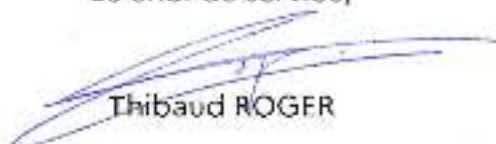
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL LASSER

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260017

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **19/02/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **3,145** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
DONJEUX	AB0390	1,2210	GUILLAUMEE STEPHANE
ROUVROY-SUR-MARNE	YC0038	1,9240	GUILLAUMEE STEPHANE

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL LASSER.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19/02/2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

EARL LENIBIO

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le lundi 16 février 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260019

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 30/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10,978 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
VAL-DE-MEUSE	283ZE0007	0,9060	Alexis PERROT
VAL-DE-MEUSE	283ZE0026	10,0720	Alexis PERROT

L'opération consiste en l'agrandissement de l'EARL LENIBIO .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260019**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une

publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC DES ANTES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le mercredi 25 février 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260020

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **30/01/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **74,8183** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
AUJEURRES	ZI0001	0,7730	VARNEY Anne-Laure
LE VAL-D'ESNOMS	150ZB0020	8,2800	ANDREU Anne-Marie
LE VAL-D'ESNOMS	150ZB0022	1,0010	ANDREU Anne-Marie
LE VAL-D'ESNOMS	150ZB0023	0,5960	ANDREU Anne-Marie
LE VAL-D'ESNOMS	150ZB0024	0,0970	ANDREU Anne-Marie
VAILLANT	ZB0040	2,0670	EINRICK Françoise
VAILLANT	ZC0035	10,9040	EINRICK Françoise
VAILLANT	ZB0005	1,3590	MASSON Aline
VAILLANT	ZC0010	1,2860	MASSON Aline
VAILLANT	ZE0009	2,1120	MASSON Aline

VAILLANT	ZC0107	9,6172	TUPIN Nicole
VAILLANT	ZA0013	2,7220	VARNEY Anne-Laure
VAILLANT	ZB0001	7,5090	VARNEY Anne-Laure
VAILLANT	ZD0004	11,9130	VARNEY Anne-Laure
VAILLANT	ZE0003	1,6010	VARNEY Anne-Laure
VAILLANT	ZE0035	3,1531	VARNEY Anne-Laure
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZD0008	5,2560	MASSON Aline
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZC0059	0,2508	VARNEY Anne-Laure
VESVRES-SOUS-CHALANCEY	ZC0060	4,3212	VARNEY Anne-Laure

L'opération consiste en un agrandissement du GAEC DES ANTES .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260020**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

M. Jérémie MONA

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260022

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 24/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4,7654 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
AULNOY-SUR-AUBE	ZC0014 (en partie)	4,7654	PRODHON Michel

L'opération consiste en une installation de M. Jérémie MONA.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260022, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

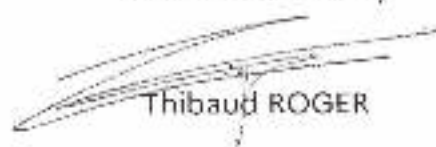
Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

Yann GRUOT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260026

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 25/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 196,7948 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
LEFFONDS	0D0723	0,0490	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
LEFFONDS	0D0724	2,6140	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
LEFFONDS	ZV0002	8,3578	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZB0015	4,3951	BRISBARE CELINE THERESE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZB0019	5,7704	BRISBARE CELINE THERESE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0005	5,7178	BRISBARE CELINE THERESE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0006	3,8884	BRISBARE CELINE THERESE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0007	8,2631	BRISBARE CELINE THERESE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0007	1,6149	GRUOT THERESE MARCELLE CA
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0036	8,1104	BRISBARE CELINE THERESE

VILLIERS-SUR-SUIZE	ZE0010	1,8410	BRISBARE CELINE THERESE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZE0013	4,5324	BRISBARE CELINE THERESE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZE0014	2,5672	BRISBARE CELINE THERESE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZI0012	11,8840	DECHASSE REYNALD GEORGES
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0022	2,1790	DIOCESAINE DE LANGRES
VILLIERS-SUR-SUIZE	0C0047	10,7990	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	0C0589	0,2152	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZB0002	3,5000	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZC0007	2,4900	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZC0013	19,6640	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZC0015	3,5239	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0020	2,5690	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0031	0,1112	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0035	7,3752	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0037	0,7250	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZH0080	3,8513	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0024	2,9720	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZL0047	3,0800	GRUOT ERIC MICHEL VICTOR
VILLIERS-SUR-SUIZE	0E0388	0,3127	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZA0030	4,7340	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZA0055	10,4492	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0031	3,9757	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0032	0,1500	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0032	2,6300	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0033	5,7038	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0033	0,6342	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0034	5,4910	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0038	2,8250	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0039	3,1010	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0040	1,5940	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZD0068	7,4559	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZH0013	5,0530	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0045	5,6500	GRUOT SUZANNE
VILLIERS-SUR-SUIZE	ZK0036	4,3750	GRUOT YANN ERIC MICHEL

L'opération consiste en un agrandissement de Yann GRUOT .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 25/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260026, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

EARL SILVESTRE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Mme VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt.structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260027

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 05/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14,9136 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
DINTEVILLE	ZH0004	2,9010	Commune de Dinteville
DINTEVILLE	ZI0004	0,4570	PRODIGUE Mercedes
DINTEVILLE	ZI0005	0,1630	PRODIGUE Mercedes
DINTEVILLE	ZI0006	4,8790	PRODIGUE Mercedes
LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	368YH0003	1,4034	PRODIGUE Mercedes
LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	368YH0011	5,1102	PRODIGUE Mercedes

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL SILVESTRE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 05/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260027, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA DU CYPRES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260031

Mesdames, Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **16/02/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **0,651** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BLUMERAY	ZH0018	0,6510	GERARD Felix et Manon, BAILLY Beatrice GERARD Hugo

L'opération consiste en un **agrandissement de la SCEA DU CYPRES** .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260031**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

CHARLES Céline

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260033

Madame la gérante,

Vous avez adressé à mes services, le 25/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11,0255 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YK0001	2,5800	CHARLES CELINE
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YK0024	4,4480	CHARLES CELINE
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZS0070 en partie	3,9975	CHARLES CELINE

L'opération consiste en un agrandissement de CHARLES Céline.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 25/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260033, contient les pièces nécessaires pour

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260033**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

BRUTEL Charles Elie

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260038

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **23/02/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **1,622** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BASSONCOURT	ZB0036	1,6220	BRUTEL Charles Elie

L'opération consiste en un agrandissement de la structure de M. BRUTEL Charles Elie.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 23/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260038**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

ROUSSELET Hervé

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260039

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **24/02/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **19,798** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
ARBOT	ZA0012	0,5300	Annie COCUSSE
ARBOT	ZB0001	0,9100	Annie COCUSSE
ARBOT	ZB0003	1,0000	Annie COCUSSE
ARBOT	ZC0027	3,9980	Annie COCUSSE
ARBOT	ZC0042	1,8400	Annie COCUSSE
ARBOT	ZD0011	7,3500	Annie COCUSSE
ARBOT	ZD0016	2,7800	Annie COCUSSE
ARBOT	ZH0005	1,0000	Annie COCUSSE
ARBOT	ZH0006	0,3900	Annie COCUSSE

L'opération consiste en l'agrandissement de la structure de M. ROUSSELET Hervé.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260039, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

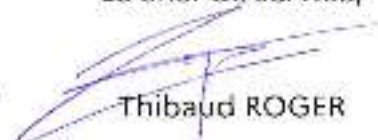
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC NUTSI

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52260040

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 24/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 269,4662 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BOURG-SAINTE-MARIE	ZE0074	1,6290	BARROIS MAXIME
BOURG-SAINTE-MARIE	ZA0081	3,0610	GILARD DANIEL
BOURG-SAINTE-MARIE	ZE0066	0,7050	GUERBERT ALAIN
BOURG-SAINTE-MARIE	ZE0072	4,8770	GUERBERT ALAIN
BOURG-SAINTE-MARIE	ZE0067	0,5760	GUERBERT ALAIN ET DOMINIQUE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET- MOUZON	224ZB0022	2,0220	BARROIS MAXIME
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET- MOUZON	224ZD0041	0,2850	BARROIS MAXIME
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-	ZB0044	0,6641	BARROIS MAXIME

BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	ZB0044	0,6641	BARROIS MAXIME
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0040	0,3300	BOTTAZZINI Jean-Pierre
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0041	1,9460	BOTTAZZINI Jean-Pierre
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	YA0011	7,7240	CHAPUT GINETTE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0032	1,2610	DROUOT ALINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0281	0,1978	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0371	0,0316	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0733	0,1408	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0736	0,1285	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0738	0,0110	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0740	0,0059	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0025	4,1150	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0026	2,5900	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0027	2,4960	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0028	1,3570	DROUOT HASSELVANDER SANDRINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZC0041	5,1100	FRIZAC MICHEL ET JEANNE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZC0092	1,4246	FRIZAC MICHEL ET JEANNE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0001	0,0670	GUERBERT ALAIN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0006	0,0290	GUERBERT ALAIN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0007	1,5730	GUERBERT ALAIN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0044	2,6925	GUERBERT ALAIN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0022	1,3340	HARMAND ELISE, PASCALE ET MARIE NOELLE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0443	0,4361	JOLY BLANDINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0445	0,2302	JOLY BLANDINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0028	3,6180	JOLY BLANDINE
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0029	6,1030	JOLY BLANDINE

BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0434	0,1593	JOLY DANIEL
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0441	0,1399	JOLY DANIEL
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0023	7,3010	JOLY DANIEL
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0030	17,6580	JOLY DANIEL
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0618	0,1297	JOLY FABIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0619	0,5940	JOLY FABIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0024	4,3430	JOLY FABIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0036	0,3570	JOLY FREDERIC
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0037	0,0859	JOLY FREDERIC
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0038	0,8320	JOLY FREDERIC
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0042	0,2900	JOLY FREDERIC
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0043	0,8060	JOLY FREDERIC
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0019	0,9480	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0023	0,7250	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0024	1,2830	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0020	0,3880	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0044	2,6280	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0045	0,2410	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0072	0,1409	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0073	0,1399	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0074	0,1402	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0075	1,6390	JOLY JULIEN
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0444	0,8021	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0665	0,4880	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0739	0,4717	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	2240B0750	0,2793	JOLY REMI

BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0025	2,8040	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0033	13,6040	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0034	2,0160	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZA0035	2,6600	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0016	2,1490	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0021	3,1820	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0032	3,8170	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0048	2,3020	JOLY REMI
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0038	0,0960	MOUILLET AGNES
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0039	0,0550	MOUILLET AGNES
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZD0040	0,0590	MOUILLET AGNES
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	224ZB0027	0,9110	ROUYER MICHEL
BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	225ZL0033	10,9800	ROUYER MICHEL
GRAFFIGNY-CHEMIN	ZP0062	0,1870	JOLY BLANDINE
GRAFFIGNY-CHEMIN	ZP0063	9,6870	JOLY BLANDINE
ILLOUD	ZD0032	1,7420	BARROIS ADELINE
ILLOUD	ZD0033	1,0420	BARROIS ADELINE
ILLOUD	YA0002	1,1100	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZB0055	3,8490	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZB0056	4,4390	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZB0057	3,4060	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZB0058	0,9310	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZB0059	0,1710	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZC0034	0,3620	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZC0035	1,0390	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZC0037	0,2300	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZD0031	6,2970	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZH0015	8,4110	BARROIS MAXIME
ILLOUD	ZH0033	3,1467	BARROIS MAXIME
ILLOUD	OB0436	2,8490	BARROIS SANDRINE
ILLOUD	OB0539	0,1435	BARROIS SANDRINE
ILLOUD	ZC0091	0,9137	BARROIS SANDRINE
ILLOUD	ZB0061	2,1480	BOTTAZZINI Jean-Pierre
ILLOUD	ZC0135	1,7601	BOTTAZZINI Jean-Pierre
ILLOUD	ZB0046	0,8100	DROUOT ALINE

ILLOUD	ZB0039	1,5040	DROUOT HASELVANDER SANDRINE
ILLOUD	ZB0040	0,6760	DROUOT HASELVANDER SANDRINE
ILLOUD	ZB0041	0,3430	DROUOT HASELVANDER SANDRINE
ILLOUD	ZB0042	0,4780	DROUOT HASELVANDER SANDRINE
ILLOUD	ZB0033	2,1790	GILARD DANIEL
ILLOUD	ZC0043	3,2960	GILARD DANIEL
ILLOUD	ZC0024	2,8410	GUERBERT ALAIN
ILLOUD	ZC0025	3,3230	GUERBERT ALAIN
ILLOUD	ZC0027	2,5400	GUERBERT ALAIN
ILLOUD	ZC0031	0,1540	GUERBERT ALAIN
ILLOUD	ZC0141	0,0475	GUERBERT ALAIN
ILLOUD	ZB0082	7,0430	JOLY REMI
ILLOUD	ZB0052	1,3140	MOUILLET AGNES
ILLOUD	ZB0053	0,6959	MOUILLET AGNES
ILLOUD	ZB0054	0,6919	MOUILLET AGNES
ILLOUD	ZC0045	3,3820	MOUILLET AGNES
ILLOUD	ZC0137	3,5250	PROTOY ODILE
ROMAIN-SUR-MEUSE	ZD0007	6,5150	BRETON OLIVIER
ROMAIN-SUR-MEUSE	ZI0042	10,4414	BRETON OLIVIER
SAINT-THIEBAULT	YA0005	1,6540	BARROIS MAXIME
SAINT-THIEBAULT	ZA0002	0,6050	BARROIS MAXIME
SAINT-THIEBAULT	ZA0052	2,9246	BARROIS MAXIME
SAINT-THIEBAULT	0B0140	0,1344	CHAPUT GINETTE
SAINT-THIEBAULT	0B0142	0,1845	CHAPUT GINETTE
SAINT-THIEBAULT	ZA0034	1,7880	CHAPUT GINETTE
SAINT-THIEBAULT	ZA0035	2,5200	CHAPUT GINETTE
SAINT-THIEBAULT	ZA0006	0,4610	DESSERTENNE MARIE-ODILE
SAINT-THIEBAULT	0B0358	0,3570	GUERBERT ALAIN
SAINT-THIEBAULT	ZA0012	2,1110	GUERBERT ALAIN
SAINT-THIEBAULT	ZA0015	4,6470	GUERBERT ALAIN

L'opération consiste en la mise à disposition au bénéfice d'une société.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 24/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260040**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date

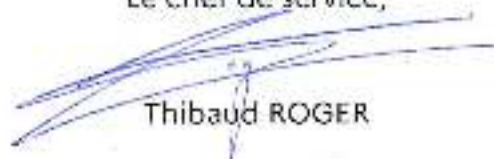
d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 27 janvier 2026

Le directeur départemental
à

Madame LUGNIER Caroline

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS

tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40

ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 215 943 6449 1

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-25-0120 / LOGICS N° 044202510272669

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 10 décembre 2025 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation en exploitation individuelle, d'une surface de **83 ha 31 a 65 ca** de terres situées sur les communes de **MANGONVILLE-54290** (parcelles A 037(partie)-055-087-117-121-124-125-126-127-128-129-131-132-133-134-138-139-140-141-142(partie)-262-282-283-289-292-314-315-319-321-322-327-333-338-340-341-349 – B 010-011-012-013-014-017-018-019-021-073-367-370-371-372-373-375-377 – C 016-028-034-035-037-038-039-068-069-070-071-073-074-119-130-148-158-187-210-214-215-292-325 – D 006), **ROVILLE DEVANT BAYON-54290** (parcelles A 312-313-314 – B 169-170-179-180-181-183-184-185-187-188-193) et **VIRECOURT-54290** (parcelles C 128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160).

Votre dossier a été enregistré complet au 23 janvier 2026, sous le n° 54-25-0120.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 - 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 29 janvier 2026

Le directeur départemental
à

Messieurs BASTIEN Jean-Marc et Quentin,
SIMONIN Pierre et Olivier et JUSNEL Claude
GAEC DE LA MIRABELLE

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine FAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 215 943 6450 7

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0008

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 15 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC DE LA MIRABELLE d'une surface de **23 ha 08 a 45 ca** de terres situées sur la commune de **BARBONVILLE-54360** (parcelles B 122-133-134-136-137-138-139 - C 330 - ZA 002-007-074-080 - ZB 060-061-062-063-065 - ZE 135 - ZH 035-038) et exploitées précédemment par la SCEA DE LA LORRAINE à BENNEY.

Votre dossier a été enregistré complet au 23 janvier 2026, sous le n° 54-26-0008.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 05 février 2026

Le directeur départemental
à

Messieurs JEANDEL Michel et Stéphane
SCEA DE LA FERME DE NAROULIEU

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 215 943 6452 1

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0009

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 18 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L.331-1 et suivants.

Votre demande concerne la création de la SCEA DE LA FERME DE NAROULIEU, d'une surface de **210 ha 20 a 51 ca** de terres situées sur les communes de **AUTREY-54160** (parcelle U 092), **CREPEY-54170** (parcelles ZS 004-005-016), **DOLCOURT-54170** (parcelles B 579-580-581-582-583 – ZB 036-037-038-043), **FAVIERES-54115** (parcelles ZC 050-051-052-054-055-078-079), **GOVILLER-54330** (parcelles A 001-002-006-007-009-097-098-100-101-102-103-104 – AB 002(partie) – D 465-467-468-469-470-471 – S 019-032-033-065-135(partie) – T 016-017-020-071-072-085-086-122 – U 056-059-061 – X 010-011-014-015-016-021-037-038-045-046-047-056-077-128 – Y 001-002-004-005-006-009-010-012-016(partie)-028), **LALOEUF-54115** (parcelle ZC 005) et **VITREY-54330** (parcelles ZA 015 – ZI 018), et exploitées précédemment par le GAEC DE NAROULIEU – Messieurs JEANDEL Pierre, Michel et Bernard – à AUTREY.

Votre dossier a été enregistré complet au 04 février 2026, sous le n° 54-26-0009.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04 juin 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 80025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 11 février 2026

Le directeur départemental
à
Monsieur JEANDEL Christophe

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine PAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 215 943 6443 9

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0011 – n° 044202509141739

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 25 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATP au sein de la SCEA TERRA QUERCIA, d'une surface de **75 ha 96 a 09 ca** de terres situées sur les communes de **AUTREY-54160** (parcelles U 089 - V 045-046-048 - Y 023-032 - Z 079 - ZA 056), **FROLOIS-54160** (parcelles ZA 060 - ZB 033-034-037-038-039-040-041), **GOVILLER-54330** (parcelles S 129 - T 075-120 - U 028-032 - X 134), **HOUDREVILLE-54330** (parcelles C 028-029), **VEZELISE-54330** (parcelle ZC 021) et **VITREY-54330** (parcelles ZI 007-112) et exploitées précédemment par le GAEC DE NAROU LIEU – JEANDEL Pierre, Michel et Bernard – à AUTREY.

Votre dossier a été enregistré complet au 06 février 2026, sous le n° 54-26-0011.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06 juin 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 41 03 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 29 janvier 2026

Le directeur départemental
à
Monsieur SONNET JérémY
EARL DE LA JACOBEL

LR avec AR n° 1A 215 943 6451 4

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0012

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 26 janvier 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire EARL DE LA JACOBEL, d'une surface de **7 ha 38 a 95 ca** de terres situées sur la commune de **MOUTIERS-54660** (parcelles AB 029 – AN 025) et exploitées précédemment par Monsieur FOSSATI Franck à MOUTIERS-54660.

Votre dossier a été enregistré complet au 26 janvier 2026, sous le n° **54-26-0012**.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26 mai 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 06 février 2026

Le directeur départemental

à

Monsieur Madame HENRY Sébastien et
BAUMANN Clémence
GAEC DES FOUGERES

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Clémentine FAYEN
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 215 943 6453 8

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-26-0014

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 02 février 2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'entrée comme associé exploitant de Monsieur HENRY Sébastien au sein de l'EARL DES FOUGERES (transformation en GAEC) avec apport de foncier, d'une surface de **9 ha 46 a 29 ca** de terres situées sur les communes de **OMMERAY-57810** (parcelles Section 4 n°063(partie)-065(partie) – Section 6 n° 103) et **XURES-54370** (parcelle D 165) et exploitées précédemment par Monsieur HENRY Sébastien à OMMERAY(57).

Votre dossier a été enregistré complet au 02 février 2026, sous le n° 54-26-0014.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02 juin 2026, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250165

LR avec AR n° : 2C 189 985 7571 4

GAEC DE HONCHERE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 18/09/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6 ha 45 a 37 ca situées sur les communes de GERY 5 ha 48 a 67 ca (parcelles B190-191-193-194-474-476-536-537-538-539-540-541-548p – C15-16-17-91) et LAVALLEE 0 ha 96 a 70 ca (parcelle ZK04). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par vos soins.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation (régularisation demandée).

Votre dossier, enregistré complet au 29/01/2026 sous le numéro 55250165, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a loop.

Karine SAUER-GUYOT

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 27 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250191

LR avec AR n° : 2C 189 985 7501 1

SCEA DE LA NUÉE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 05/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 179 ha 90 a 57 ca situées sur les communes de ERIZE-LA-BRULÉE 14 ha 80 a 82 ca (parcelles YH33p-34 – ZB27p), LES-HAUTS-DE-CHEE 0 ha 93 a 30 ca (parcelle 318ZH07), NAIVES-ROSIERES 25 ha 45 a 80 ca (parcelles 440ZE09 – ZB21-22-23-24-25-26 – ZH127), RAIVAL 4 ha 54 a 09 ca (parcelles YD08p – ZD63), SEIGNEULLES 100 ha 83 a 86 ca (parcelles YA24-25-26-27-28 – ZC15p-16p – ZD01p-17-18-23p-28-29 – ZE38-39-40-41 – ZL07 – ZM17-21 – ZN31p-40-41p-42p-65p-67p-79p-80p) et VAVINCOURT 33 ha 32 a 70 ca (parcelles ZB07 – ZC02 – ZL09-22-23p-37-38-39 – ZN09-10-11-19). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur BERNIER Jean-Pierre.

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA DE LA NUÉE, l'intégration de Monsieur BERNIER Jean-Pierre avec apport de son exploitation individuelle et l'intégration de Monsieur BERNIER Rémi.

Votre dossier, enregistré complet au 22/01/2026 sous le numéro 55250191, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 27 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250192

LR avec AR n° : 2C 189 985 7500 4

Monsieur BERNIER Rémi

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 05/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 179 ha 90 a 57 ca situées sur les communes de ERIZE-LA-BRULEE 14 ha 80 a 82 ca (parcelles YH33p-34 – ZB27p), LES-HAUTS-DE-CHEE 0 ha 93 a 30 ca (parcelle 318ZH07), NAIVES-ROSIERES 25 ha 45 a 80 ca (parcelles 440ZE09 – ZB21-22-23-24-25-26 – ZH127), RAIVAL 4 ha 54 a 09 ca (parcelles YD08p – ZD63), SEIGNEULLES 100 ha 83 a 86 ca (parcelles YA24-25-26-27-28 – ZC15p-16p – ZD01p-17-18-23p-28-29 – ZE38-39-40-41 – ZL07 – ZM17-21 – ZN31p-40-41p-42p-65p-67p-79p-80p) et VAVINCOURT 33 ha 32 a 70 ca (parcelles ZB07 – ZC02 – ZL09-22-23p-37-38-39 – ZN09-10-11-19). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA NUEE.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration au sein de la SCEA DE LA NUEE, demande à titre personnel.

Votre dossier, enregistré complet au 22/01/2026 sous le numéro 55250192, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 16 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250195

LR avec AR n° : 2C 189 985 7506 6

SCEA LA COMMANDERIE

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 12/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 17 ha 25 a 29 ca situées sur la commune de VARNEVILLE (parcelles ZA01p-49p – ZB18-31-40-82p-135-137-139-141-146-148-149-150-151-152-154p-166 – ZC50p).

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA LA COMMANDERIE, l'intégration de Madame BOUFFORT Marine et de Monsieur BOUFFORT Alexandre.

Votre dossier, enregistré complet au 15/01/2026 sous le numéro 55250195, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 20 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250203

LR avec AR n° : 2C 189 985 7504 2

Madame HOFGAERTNER Charlotte

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 17/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 216 ha 55 a 84 ca situées sur les communes de ARRAYE ET HAN (54) 0 ha 33 a 74 ca (parcelles ZK08-09p), BUXIERES SOUS LES COTES 45 ha 51 a 90 ca (parcelles 092ZB90-92 – 585ZA02p-13-14-114-115-124 – 585ZC51 – 585ZD80-81 – ZC15-16), HEUDICOURT SOUS LES COTES 0 ha 25 a 90 ca (parcelle ZH102), JEANDELAINCOURT (54) 3 ha 28 a 80 ca (parcelles ZA07-09-10-47), MOIVRONS (54) 58 ha 21 a 43 ca (parcelles A24-25-29p-30-31-32-36-40-49-75-77-90-148-149-156-157-179-187-190-234-238-239-240-245-247-248-250-251-252-269-275-299-309-316-323-352-358-359-360-375-378-393-396-408-417-425-436-437-448-494-496-502-512-513-516-531-532-533-534-535-536-556 – B02-22-23-25-150-189-190-200-202-206-207-212-226-243-244-252-263-266-268-269-270-277-278p-292-293-312-330-371-372-389 – C08-13-18-20-39-50-51-52-53-54-55-110-111-112-138-139-140-271-279-280-281-282-284-287-301-305-306-310-337-384-387-483-485-487-488-489-497-498-499-501-510-511-514-515-516-517-518-519-523-583-585 – D87 – ZA22-24-26-27-31-32-37), SIVRY (54) 8 ha 45 a 35 ca (parcelles ZC13-43p-45), VARNEVILLE 98 ha 63 a 77 ca (parcelles ZA11-12-13-39-62 – ZB03-16-72p-89p-90p-143 – ZC14-17-18-19-20-21-22-23-24-26p-27-28p-45-46-48-49-53-55p – ZD01) et VILLERS LES MOIVRONS (54) 1 ha 84 a 95 ca (parcelles A95-96-97-98 – ZA11). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DE LA MADINE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein du GAEC DE LA MADINE, sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au 15/01/2026 sous le numéro 55250203, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

.../...

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

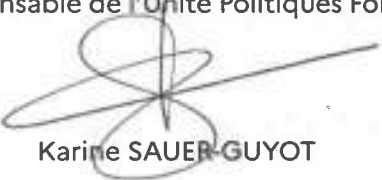
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

BAR-LE-DUC, le 13 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 044202511112971-001

LR avec AR n° : 2C 189 985 7510 3

SIMPLES ET SAUVAGES

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics, le 10/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1070 ha sur la commune de MANDRES-EN-BARROIS (55290). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre demande est dans le cadre de la création de « SIMPLES ET SAUVAGES », l'intégration de Madame LLAMAS Julia.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 10/01/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202511112971-001 **(55250206)**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

PJ : références cadastrales

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination du demandeur : SIMPLES ET SAUVAGES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1070 ha qui représente une surface pondérée¹ de 0.1070ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
55290 MANDRES-EN-BARROIS	000 OB 98	0.0570
55290 MANDRES-EN-BARROIS	000 OB 149p	0.0500

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250211

LR avec AR n° : 2C 189 985 7496 0

Monsieur CARDOT Julien

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 28/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 52 ha 33 a 95 ca situées sur les communes de BUREY EN VAUX 0 ha 10 a 10 ca (parcelle ZD19), BUREY LA COTE 1 ha 14 a (parcelles B291-292-295p-297p), MAXEY SUR VAISE 42 ha 10 a 95 ca (parcelles B525p – YD08 – ZA25-26p-27p-32p-33p – ZB59p-61p-62p-86p – ZC57 – ZD86-87-88-109p), MONTBRAS 7 ha 83 a (parcelles ZA01p-02p) et TAILLANCOURT 1 ha 15 a 90 ca (parcelles C21-22). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame NOISETTE Danielle.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle avec reprise d'une partie de l'exploitation de Madame NOISETTE Danielle, à titre principal.

Votre dossier, enregistré complet au 28/01/2026 sous le numéro 55250211, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

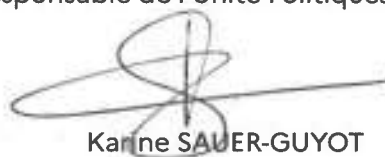
A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' and 'S' intertwined, followed by a horizontal line.

Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 janvier 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250213

LR avec AR n° : 2C 189 985 7509 7

Monsieur GEORGE Samuel

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 24/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 303 ha 73 a 46 ca situées sur les communes de OURCHES SUR MEUSE 17 ha 04 a 80 ca (parcelles ZA24 – ZB104 – ZC56-66 – ZD27-28 – ZH26-29-30-31-32-56-57 – ZI69), PAGNY SUR MEUSE 2 ha 40 a 85 ca (parcelles D48-89-90-91), SAINT GERMAIN SUR MEUSE 3 ha 38 a 41 ca (parcelles AA157-160 – AB35-39-40-44-45), UGNY SUR MEUSE 13 ha 12 a (parcelles ZA01-02 – ZC01-02 – ZD01-02-03-04-05-06) et VAUCOULEURS 267 ha 77 a 40 ca (parcelles A33-34-40p-42p-43-48-49-72-75 – F66 – ZA01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-23-33-34-35-36-68-69-72-96-98-100-101-117-118-119-120-121-122-123-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-143-148-150-151 – ZB01-14-15-31-32-33-34-35-36-37-39-40-41-68-81-93-96-97-103p-109-132 – ZC03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-15-16-17-25-26-31-32-33-34-35-36-39-44-46-71-72-74-76 – ZD03-30-31-35-36-37-74-78-81-83 – ZE03-75). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DE GOMBERVAUX.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein de la SCEA DE GOMBERVAUX, sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au 29/01/2026 sous le numéro 55250213, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

.../...

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 03 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250215

LR avec AR n° : 2C 189 985 7495 3

Madame EISCHORN Stéphanie

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 01/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 121 ha 25 a 50 ca situées sur les communes de PILLON 2 ha 42 a 99 ca (parcelle ZC05) et SORBEY 118 ha 82 a 51 ca (parcelles AB49-50-51p-161p-213p – YB09-10-12 – ZA03-04-10-26-28-33-39 – ZB14-16p-17p – ZC01-02-03-16 – ZD13-35 – ZE06-28-78 – ZI04-11-34-35-45 – ZK27-28). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA FRANCOIS PRODUCTIONS.

Votre demande est dans le cadre de votre passage au statut d'associée exploitante au sein de la SCEA FRANCOIS PRODUCTIONS.

Votre dossier, enregistré complet au 29/01/2026 sous le numéro 55250215, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

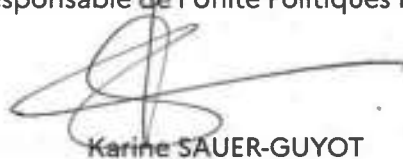
A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a horizontal line extending to the right.

Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 04 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250232

LR avec AR n° : 2C 189 985 7494 6

Monsieur DORMOIS Yveric

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 17/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 199 ha 92 a 26 ca situées sur les communes de BRIEULLES SUR MEUSE 0 ha 28 a 75 ca (parcelle ZD01p), CONSENVOYE 0 ha 51 a 29 ca (parcelles YC04-05-06), CUNEL 8 ha 34 a 70 ca (parcelles ZB11p – ZD28), DANNEVOUX 3 ha 86 a 48 ca (parcelles ZD04-05-06 – ZV39-40-41-42-43 – ZX04), GERCOURT ET DRILLANCOURT 71 ha 47 a 50 ca (parcelles YD25-30-32-33-34-35-36 – YE18 – YH04-05-06-07-08 – ZA65-66-89p – ZC07-117-128-130-147 – ZH16 – ZK58 – ZL62-69), LINY DEVANT DUN 4 ha 52 a 75 ca (parcelle ZM33), SIVRY SUR MEUSE 110 ha 76 a 95 ca (parcelles ZM11-12-13-32-33-34-35 – ZN23-24-26-27 – ZR16-21-22-23-24-25-36-37 – ZS28 – ZT06 – ZV02-03-04-06-07-08-09-10 – ZX43-44-45-46-67-68) et VILOSNES HARAUMONT 0 ha 13 a 84 ca (parcelle ZE109). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur DORMOIS Yves.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle en reprenant l'exploitation de Monsieur DORMOIS Yves (père).

Votre dossier, enregistré complet au 03/02/2026 sous le numéro 55250232, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/06/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 04 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55250233

LR avec AR n° : 2C 189 985 7493 9

SCEA DE LA SOURCE SAINT MARTIN

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 18/12/2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 150 ha 79 a 81 ca situées sur les communes de BAUDREMONT 18 ha 14 a 70 ca (parcelles ZA46-47 – ZC23), GIMECOURT 7 ha 96 a 50 ca (parcelles YA02-05 – ZB09), LAVALLEE 32 ha 68 a 31 ca (parcelles ZB08 – ZC18 – ZD16-18-30 – ZH01 – ZI26p – ZM26 – ZN33 – ZP241) et LEVONCOURT 92 ha 00 a 30 ca (parcelles ZB18p – ZD04-05-07-10-19-23-24 – ZE02-05-06-07-14-21-22-27-33-34 – ZH36-41 – ZI07-35-40). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA SOURCE SAINT MARTIN.

Votre demande est dans le cadre de la création de la SCEA avec reprise de l'EARL DE LA SOURCE SAINT MARTIN avec l'intégration de Monsieur LOQUET Zachary.

Votre dossier, enregistré complet au 04/02/2026 sous le numéro 55250233, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 04/06/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 10 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55260003

LR avec AR n° : 2C 189 985 7490 8

GAEC DE L'ENCLOS

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 07/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12 ha 76 a 40 ca situées sur les communes de FOUCAUCOURT SUR THABAS 2 ha 55 a (parcelles YD14-15) et WALY 10 ha 21 a 40 ca (parcelles ZD06-07-21). Ces surfaces étaient mises en valeur par le GAEC DES VERSANTS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 20/01/2026 sous le numéro 55260003, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 09 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55260004

LR avec AR n° : 2C 189 985 748 } O

Monsieur POLMARD Jean-Baptiste

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 07/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4 ha 16 a 92 ca situées sur les communes de LACROIX SUR MEUSE 2 ha 01 a 08 ca (parcelle ZW15), ROUVROIS SUR MEUSE 0 ha 39 a 44 ca (parcelle ZH43) et TROYON 1 ha 76 a 40 ca (parcelle ZL80). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA GENEVAUX.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 24/01/2026 sous le numéro 55260004, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

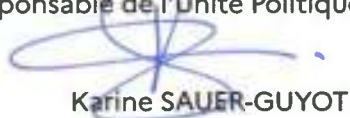
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières


Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 17 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55260009

LR avec AR n° : 2C 189 985 7484 7

Madame LACHAMBRE Priscillia

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 13/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 155 ha 99 a 99 ca situées sur les communes de BEAUSITE 44 ha 78 a 54 ca (parcelles 006ZA58 – 152ZH05p-09-10-11 – 152ZK42p-44p-46p), HEIPPES 22 ha 59 a 50 ca (parcelles ZB11-12), LES SOUHESMES-RAMPONT 11 ha 71 a 60 ca (parcelles 413ZP15-16-72), NUBECOURT 4 ha 37 a 20 ca (parcelle 086B1084) et SAINT ANDRE EN BARROIS 72 ha 53 a 15 ca (parcelles ZB26-27 – ZD31-33-34-36 – ZE15 – ZH01-02-19p-20-23 – ZI07p). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC LE CHEMIN DE LA CROISETTE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein du GAEC LE CHEMIN DE LA CROISETTE, sans apport de foncier. Le GAEC sera transformé en EARL LE CHEMIN DE LA CROISETTE.

Votre dossier, enregistré complet au 12/02/2026 sous le numéro 55260009, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

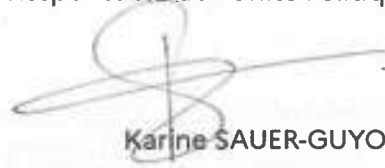
A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/06/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 19 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55260018

LR avec AR n° : 2C 189 985 7477 9

GAEC DU ROND POIRIER

Madame, Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 23/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8 ha 03 a 58 ca situées sur la commune de BOUREUILLES (parcelles ZN53-54-60-76 – ZO51). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur VAUQUOIS Didier.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation

Votre dossier, enregistré complet au 23/01/2026 sous le numéro 55260018, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

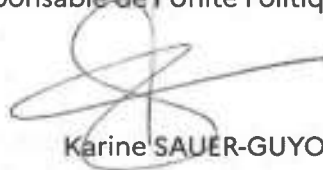
A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 24 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55260021

LR avec AR n° : 2C 189 985 7475 5

GAEC DU HAUT ORNAIN

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 29/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha 28 a 10 ca situées sur la commune de GONDRECOURT LE CHATEAU (parcelle ZK12).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 30/01/2026 sous le numéro 55260021, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 30/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 24 février 2026

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55260023

LR avec AR n° : 2C 189 985 7474 8

Monsieur JOLLY Sébastien

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 02/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7 ha 86 a 20 ca situées sur la commune de SEUIL D'ARGONNE (parcelle 480ZC64). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC BOUZON-CHAUDRON (51).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 08/02/2026 sous le numéro 55260023, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

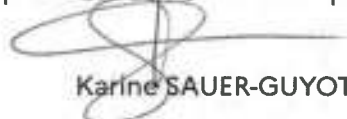
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/06/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250022
PJ : liste des références cadastrales

Mme SCHWOOB Clara
81 rue du Général De Gaulle
67118 GEISPOLSHEIM

Strasbourg, le 18 décembre 2025

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 12 juin 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 92 a 42 ca sur la commune de Geispolsheim. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par SCHWOOB Philippe à Geispolsheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 novembre 2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250022 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 13 mars 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

N° du dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67250022	SCHWABER Clara	GEISPOLSDHIM	section	AH	parcelle	102	0,2036	SCHWABER Philippa
			section	AH	parcelle	103	0,149	
			section	AH	parcelle	104	0,5747	
		Total GEISPOLSDHIM						0,9282



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 83 06
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250037
P.J. : liste des références cadastrales

M. NUSS Benjamin
1 rue du Fer à Cheval
67118 GEISPOLSHHEIM

Strasbourg, le 18 décembre 2025

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 7 octobre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 23 ha 46 a 27 ca sur la commune de Geispolsheim. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par NUSS Marie Andrée à Geispolsheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 9 décembre 2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250037, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 9 avril 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDÉES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Références cadastrales		Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section	parcelle		
67250037	RUSE Benjamin	GEISPOLSHEIM	section 30	parcelle 106	0,0526	BLIES Sophie
			section 30	parcelle 106	0,0505	DIPRIS Marie
			section AI	parcelle 441	0,2041	
			section AI	parcelle 442	0,2457	
			section AK	parcelle 238	0,1494	
			section AV	parcelle 240	0,1135	
			section AV	parcelle 251	0,5385	
			section AS	parcelle 380	0,4297	FORSTER Auguste
			section AP	parcelle 167	1,0504	
			section AN	parcelle 218	0,0190	FRATH CR Antoine
			section AF	parcelle 606	0,2303	
			section AE	parcelle 609	0,1031	GERARDIN Esther
			section AT	parcelle 105	0,1990	
			section AI	parcelle 157	0,1406	HUCKMANN Eugene
			section AI	parcelle 104	0,2636	
			section 8	parcelle 510	0,1521	HEITZ Jeanne
			section AI	parcelle 501	0,1801	
			section AM	parcelle 72	0,480	
			section AP	parcelle 170	0,214	
			section AP	parcelle 171	0,1775	
			section AS	parcelle 202	0,178	
			section AP	parcelle 172	0,3229	HEITZ Marie Andree
			section 50	parcelle 308	0,3685	HEITZ Maurice
			section 50	parcelle 180	0,0687	HEITZ Théophile
			section AK	parcelle 288	0,301	
			section AL	parcelle 309	0,2016	HOFFER Marie
			section AL	parcelle 390	0,232	
			section AN	parcelle 149	0,1753	
			section AO	parcelle 230	0,333	
			section AO	parcelle 231	0,0574	
			section AO	parcelle 232	0,0433	
			section 58	parcelle 115	0,0626	HOFFER Marie
			section 50	parcelle 235	0,1046	Indivision FRINDEL Marie Elise
			section 50	parcelle 553	0,0607	
			section 50	parcelle 170	0,1323	Indivision RAUCH Jean-Michel KASTNER Marieke, MULLER Marguerite
			section AI	parcelle 91	0,1362	KIRCHER Benjamin
			section AI	parcelle 92	0,197	
			section AI	parcelle 90	0,0402	
			section AS	parcelle 219	0,1025	KIRCHER Marie
			section 8	parcelle 40	0,0395	
			section AN	parcelle 118	0,7649	
			section AI	parcelle 582	0,002	LOHNER Marie
			section AI	parcelle 693	0,0676	
			section AI	parcelle 440	0,1787	
			section AV	parcelle 303	1,0557	Marie de Geisolsheim
			section AV	parcelle 304	0,8068	
			section AN	parcelle 151	0,1184	
			section AN	parcelle 250	0,0758	
			section AN	parcelle 310	0,2730	
			section AO	parcelle 293	0,5432	
			section AP	parcelle 168	0,0547	

07290037

NUSS Benjamin

GEISPOLSHEIM

section	AP	parcelle	169	0,0085	Maire de Geispolsheim
section	93	parcelle	10	1,34	
section	AP	parcelle	176	0,4380	
section	58	parcelle	113	0,0548	MARCHEL Henri
section	AK	parcelle	207	0,097	WLYER Marie Renée
section	AP	parcelle	166	0,391	
section	AS	parcelle	203	0,2072	
section	AO	parcelle	227	0,4901	MUTSCHLER Marie
section	AO	parcelle	228	0,1226	NUSS Alfred
section	AI	parcelle	568	0,498	
section	AI	parcelle	788	0,1344	
section	AO	parcelle	110	0,2013	NUSS André
section	AN	parcelle	252	0,0604	NUSS André Fils d André
section	B	parcelle	41	0,0824	NUSS José
section	B	parcelle	42	0,0013	
section	B	parcelle	43	0,0360	
section	41	parcelle	129	0,0018	
section	AI	parcelle	266	0,2846	
section	AI	parcelle	350	0,1222	
section	AL	parcelle	719	0,3938	
section	AO	parcelle	110	0,1334	
section	AO	parcelle	111	0,5115	
section	AP	parcelle	82	0,4998	
section	AI	parcelle	439	0,2362	NUSS Marie Paule
section	AO	parcelle	220	0,1873	NUSS Philomène
section	62	parcelle	381	0,0191	NUSS Roger
section	62	parcelle	382	0,0182	
section	AO	parcelle	117	0,167	OSTERTAG Charles
section	AO	parcelle	90	0,1319	PAYA Odrald
section	AT	parcelle	53	0,6513	RIETTEL Thibaut
section	AO	parcelle	130	0,0051	RIETSCH Joseph
section	AI	parcelle	99	0,7141	
section	AT	parcelle	250	0,1417	
section	AT	parcelle	251	0,0066	
section	AM	parcelle	311	0,0057	RIETSCH Stephanie
section	58	parcelle	114	0,0954	SCHAAL Christine
section	AI	parcelle	590	0,34	SCHNEIDER Jeanine
section	AO	parcelle	271	0,1093	SCHWEDD Philippe
section	AN	parcelle	247	0,091	SPÜSSER Jean Marie
section	AN	parcelle	248	0,2147	
section	AN	parcelle	314	0,3087	
section	50	parcelle	159	0,0637	SPÜSSER Jean Louis
section	AL	parcelle	417	0,2290	WITTMANN Marie Louise
section	AM	parcelle	73	0,2605	
section	AR	parcelle	186	0,5863	ZAFCEI Thérèse
Total GEISPOLSHEIM				23,6822	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddl-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250040
PJ : liste des références cadastrales

SCEA HEITMANN
Mmes HEITMANN Christelle, Solène, Cathia
7 rue de la croix des champs
67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

Strasbourg, le 18 décembre 2025

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Mesdames,

Vous avez adressé le 4 novembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 37 ha 73 a 62 ca sur les communes de Dossenheim Kochersberg, Pfulgriesheim, Schnersheim, Stutzheim Offenheim, Wiwersheim. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par HEITMANN Martin à Stutzheim-Offenheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30 novembre 2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250040 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 30 mars 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDÉES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
87259940	SCLA HEITMANN	DOSSENHEIM KOCHERSBERG	section	9	parcelle	73	0,825	HEITMANN Martin
			section	9	parcelle	74	2,345	
			section	9	parcelle	75	0,717	
		Total DOSSENHEIM KOCHERSBERG					3,887	
		PFULGRIESHEIM	section	25	parcelle	71	0,2854	HEITMANN Martin
			section	25	parcelle	72	0,3335	
			section	25	parcelle	73	0,3491	
			section	25	parcelle	74	1,4505	
		Total PFULGRIESHEIM					2,4185	
		SCHNERSHEIM	section	34	parcelle	529	0,57	MATTEUX Jean-Claude et Marie Odile
			section	32	parcelle	32	0,3116	GOETZ Geoffrey
			section	34	parcelle	500	0,23	GOETZ Norbert
			section	34	parcelle	533	0,23	HEITMANN Martin
			section	34	parcelle	715	0,57	
			section	34	parcelle	648	0,11	
			section	76	parcelle	24300	3,0030	LANG Marcelle
			section	34	parcelle	744	0,1057	
		Total SCHNERSHEIM					5,2319	
		STUTZHEIM OFFENHEIM	section	13	parcelle	12	0,5796	ENGELINGER Bernadette
			section	14	parcelle	40	0,102	FEIGENERUGEL Marie-Laure
			section	34	parcelle	14	0,425	
			section	34	parcelle	15	0,0212	
			section	34	parcelle	18	0,0295	
			section	16	parcelle	28	1,2444	HEITMANN Martin
			section	16	parcelle	20	2,1327	
			section	16	parcelle	30	0,8082	
			section	18	parcelle	45	2,7707	
			section	15	parcelle	32	4,8314	
			section	15	parcelle	17	0,232	
			section	16	parcelle	33	0,4107	
			section	16	parcelle	31	1,0903	
			section	16	parcelle	34	1,5011	
			section	16	parcelle	35	0,2053	
			section	16	parcelle	36	0,0571	
			section	34	parcelle	19	0,0295	ROGER Josane
			section	34	parcelle	20	0,2505	
			section	34	parcelle	16	0,0212	LECHNER Lorna
			section	34	parcelle	17	0,15	
		Total STUTZHEIM OFFENHEIM					17,5234	
		WIMERSHEIM	section	5	parcelle	23	1,5542	MATTEUX Jean-Claude et Marie Odile
			section	23	parcelle	5	0,9302	GOETZ Norbert
			section	22	parcelle	2	0,48	HEITMANN Martin
			section	22	parcelle	3	1,5228	
			section	19	parcelle	340	0,3562	
			section	19	parcelle	347	0,1798	
			section	19	parcelle	345	0,1007	
			section	19	parcelle	348	0,021	
			section	19	parcelle	346	0,0214	
			section	19	parcelle	350	0,0473	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250041
PJ : liste des références cadastrales

**GAEC DES 4 PONTS
M. FRITSCH Damien
Mme FRITSCH Laure
2 chemin de Gimbrecht
Mittlehausen
67170 WINGERSHEIM LES 4 BANS**

Strasbourg, le 18 décembre 2025

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur, Madame

Vous avez adressé le 6 novembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3 ha 22 a 91 ca sur la commune de Strasbourg. Les parcelles sont actuellement libres.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 novembre 2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250041 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 6 mars 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Les parcelles ci-dessous concernent l'appel à manifestation d'intérêt de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg concernant la ZAA Méliant à la Robertsau.

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67250041	GALLO DES 4 PONTS	STRASBOURG	section	CP	parcelle	6	0,1310	Ville de Strasbourg
			section	CP	parcelle	110	0,287	
			section	CP	parcelle	119	0,1251	
			section	CP	parcelle	120	0,1471	
			section	CP	parcelle	121	0,1904	
			section	CP	parcelle	122	0,1264	
			section	CP	parcelle	123	0,127	
			section	CP	parcelle	124	0,1341	
			section	CP	parcelle	125	0,1222	
			section	CP	parcelle	127	0,1352	
			section	CP	parcelle	131	0,1564	
			section	CP	parcelle	132	0,2172	
			section	CP	parcelle	133	0,2341	
			section	CP	parcelle	134	0,1781	
			section	CP	parcelle	135	0,1713	
			section	CP	parcelle	136	0,0039	
			section	CP	parcelle	137	0,0769	
			section	CP	parcelle	138	0,2812	
		section	CP	parcelle	139	0,0028		
		Total STRASBOURG				3,2291		



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250043
PJ : liste des références cadastrales

**Ferme LA BRUCHINE
M. MAZUY Matthieu
25 rue du Grand Roué
67420 SAULXURES**

Strasbourg, le 18 décembre 2025

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 18 novembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha 75 a 81 ca sur la commune de Saulxures (parcelle 99 section 12). La parcelle est actuellement libre.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 décembre 2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250043 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 2 avril 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 84 54 93 05
Mail : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250044
PJ : liste des références cadastrales

SCEA DU MOULIN
Mme SCHATT Marie-Laure
14 rue St Cyprien
67390 MACKENHEIM

Straasbourg, le 26 février 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET (rectifié)

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 20 novembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Votre demande porte sur une superficie totale de 17 ha 77 a 81 ca, située sur les communes de Mackenheim et Marckolsheim, actuellement mise en valeur par M. SCHWOEHRER Étienne à Mackenheim.

Votre dossier complet a été enregistré le 25 novembre 2025 sous le numéro 67250044. Il a été transmis pour instruction aux services de la DDT et a fait l'objet d'une publicité en mairie ainsi que sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-8 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 25 mars 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, une erreur a été relevée concernant la désignation d'une parcelle située à Mackenheim et appartenant à la commune de Mackenheim. La parcelle mentionnée initialement (section 20, parcelle n°2) devait en réalité être identifiée comme parcelle n°3.

Pour ce qui concerne exclusivement cette parcelle, le dossier complet est réputé enregistré à la date du 4 février 2026. Le délai d'instruction de quatre mois court donc jusqu'au 4 juin 2026, dans les mêmes conditions que celles rappelées ci-dessus. À défaut de décision expresse à cette date, l'autorisation sera réputée accordée et vous pourrez solliciter la délivrance d'une attestation.

En conséquence, une nouvelle publicité a été effectuée le 17 février 2026 pour cette parcelle.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture
L'Adjointe
au Chef du Service Agriculture

Florence BALKÉ
Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section		parcelle			
67250044	SCEA DU MOULIN	MACKENHEIM	section 25		parcelle 31		0,187	Commune de Mackenheim
			section 26		parcelle 102		0,33	
		MACKENHEIM	section 20		parcelle 3		0,51	Commune de Mackenheim
		MACKENHEIM	section 27		parcelle 134		0,175	MULLER Pierre
			section 4		parcelle 97		0,1514	SCHWOBHERR Eienne
			section 4		parcelle 98		0,0015	
			section 24		parcelle 138		0,115	
			section 25		parcelle 14		0,452	
			section 25		parcelle 30		0,188	
			section 25		parcelle 372		0,0563	
			section 25		parcelle 374		0,2198	
			section 25		parcelle 376		0,0674	
			section 26		parcelle 18		0,288	
			section 27		parcelle 63		0,141	
			section 27		parcelle 66		0,321	
			section 27		parcelle 91		0,78	
			section 27		parcelle 92		0,987	
			section 27		parcelle 104		0,555	
			section 27		parcelle 105		1,397	
			section 27		parcelle 106		0,882	
			section 27		parcelle 107		0,745	
			section 27		parcelle 108		0,129	
			section 27		parcelle 109		0,763	
			section 27		parcelle 128		0,491	
			section 28		parcelle 41		1,561	
			section 28		parcelle 42		1,058	
			section 28		parcelle 154		0,047	SCHWOBHERR Eienne
			section 24		parcelle 54		2,261	
		Total MACKENHEIM						14,8592
		MARCKOLSHEIM	section 73		parcelle 31		0,0186	SCHWOBHERR Eienne
			section 73		parcelle 32		0,3311	
			section 73		parcelle 65		0,9867	
			section 73		parcelle 95		0,7825	
		Total MARCKOLSHEIM						2,9189

Parcelle remplacée



**PREFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250046
PJ : liste des références cadastrales

M. KAISER Quentin
36B rue du Stade
67240 GRIES

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 24 novembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8 ha 99 a 05 ca sur les communes de Bischwiller, Gries, Kurtzenhouse. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par Mme JUND Sylviane à Gries.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250046 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

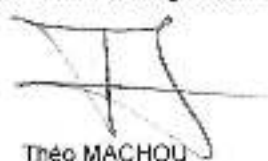
Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 6 juin 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67250046	KAISER Quentin	BISCHWILLER	section	07	parcelle	01	0,7902	JUND Charles
			section	07	parcelle	02	1,4578	
			section	07	parcelle	03	2,5564	STOFFEL Alain
			Total BISCHWILLER				4,8002	
		GRIES	section	32	parcelle	9	0,1433	ANSELIN Evelyne
			section	32	parcelle	10	0,5735	
			section	14	parcelle	45	0,112	DOSSMANN Francis Remy
			section	15	parcelle	110	0,0495	
			section	15	parcelle	111	0,0743	JUND Charles
			section	15	parcelle	112	0,04	
			section	15	parcelle	114	0,074	
			section	14	parcelle	109	0,1842	
			section	14	parcelle	110	0,09	
			section	14	parcelle	111	0,09	
			section	14	parcelle	112	0,184	
			section	14	parcelle	113	0,1229	
			section	14	parcelle	37	0,112	
			section	14	parcelle	38	0,112	
			section	14	parcelle	39	0,1119	
			section	14	parcelle	40	0,112	
			section	14	parcelle	42	0,1119	
			section	14	parcelle	43	0,112	
			section	14	parcelle	44	0,112	
			section	14	parcelle	47	0,22	
			section	15	parcelle	117	0,2289	PLIER Lisa
			section	14	parcelle	256	0,1119	SCHNEIDER Isabelle
			section	14	parcelle	41	0,1119	SCHNEIDER Nicolas
			section	14	parcelle	46	0,2235	
			section	15	parcelle	113	0,0873	SIMON Michèle
			Total GRIES				3,453	
		KURTZENHOUSE	section	17	parcelle	86	0,7273	FAULIMEL Claude
		Total KURTZENHOUSE				0,7273		



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 84 54 93 06
Mél : ddt-se-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf. dossier n° 67250050
PJ : liste des références cadastrales

**EARL TUCHSCHERER TCS
Mme TUCHSCHERER Sonia
5 rue des prés
67480 ROPPENHEIM**

Strasbourg, le 2 février 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 4 décembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **71 ha 43 a 35 ca** sur les communes de Forstfeld, Fort Louis, Kesseldorf, Neuhaeusel, Roppenheim, Sessenheim. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par TUCHSCHERER Charles à Roppenheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **8 janvier 2026**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250050 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 8 mai 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDÉES :

N° du dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67250050	LAAL TUCHSCHERER TCS	FORSTFELD	section	1	parcelle	124	0,8144	TUCHSCHERER Annie
		Total FORSTFELD					0,8244	
		PORT LOUIS	section	20	parcelle	52	0,3829	TUCHSCHERER Charles
		Total PORT LOUIS					0,3829	
		KESSELDORF	section	13	parcelle	44	0,775	TUCHSCHERER Annie
			section	13	parcelle	45	1,4132	TUCHSCHERER Theo
		Total KESSELDORF					2,1882	
		NEUHAUSEL	section	10	parcelle	38	0,5825	TUCHSCHERER Charles
			section	10	parcelle	39	0,2261	
			section	11	parcelle	11	0,0210	
			section	11	parcelle	20	0,1757	
			section	11	parcelle	21	0,1775	
		Total NEUHAUSEL					1,1857	
		ROPPENHEIM	section	1	parcelle	212	0,125	ARNOLD Emil
			section	1	parcelle	214	0,073	
			section	1	parcelle	115	0,0872	
			section	1	parcelle	210	0,143	CLAUS Cathérine
			section	0	parcelle	541	0,1289	
			section	1	parcelle	208	3,5156	
			section	3	parcelle	85	1,5	
			section	3	parcelle	86	0,54	
			section	3	parcelle	87	0,2164	
			section	6	parcelle	50	0,2662	CLAUS Rami
			section	3	parcelle	176	0,8689	
			section	4	parcelle	35	0,501	
			section	4	parcelle	56	0,0292	COUIN
			section	5	parcelle	84	0,2385	
			section	5	parcelle	8	0,0099	Commune de Roppenheim
			section	2	parcelle	15	0,1007	
			section	3	parcelle	31	0,8306	
			section	4	parcelle	133	4,5	
			section	4	parcelle	139	1,2	GOEHRY Georges
			section	5	parcelle	46	0,513	
			section	5	parcelle	29	1,7402	GOETZMANN Lina
			section	8	parcelle	78	0,4156	HEITZ Christophe
			section	3	parcelle	70	0,4156	
			section	2	parcelle	15	0,1408	HEITZ Valérie
			section	2	parcelle	17	0,365	
			section	2	parcelle	19	0,2962	JAUTZY
			section	5	parcelle	35	0,1915	
			section	5	parcelle	37	1,002	
			section	5	parcelle	38	1,6552	LEHMANN Mirella
			section	5	parcelle	50	0,715	
			section	6	parcelle	38	0,096	LUX Guy
			section	6	parcelle	51	0,0577	MULLER Fabienne
			section	3	parcelle	235	0,856	SCHNEIDER Claude et André
			section	8	parcelle	52	0,5107	SCHWARTZ Denis
			section	5	parcelle	47	1,3788	TUCHSCHERER Annie
			section	6	parcelle	1	0,1086	
			section	3	parcelle	109	2,3688	
			section	5	parcelle	48	0,449	
			section	5	parcelle	49	0,18	

67250350

LARI TUCHSCHERER
TCS

ROPPENHEIM	section	5	parcelle	80	0,1207	TUCHSCHERER Anne
	section	1	parcelle	84	0,7325	
	section	4	parcelle	29	0,7027	
	section	1	parcelle	208	0,6557	TUCHSCHERER Charles
	section	2	parcelle	21	1,7596	
	section	3	parcelle	67	0,705	
	section	5	parcelle	81	1,0620	
	section	4	parcelle	30	1,9796	
	section	4	parcelle	31	0,6587	
	section	4	parcelle	53	1,0514	
	section	6	parcelle	74	0,2752	
	section	6	parcelle	75	0,1525	
	section	6	parcelle	102	0,2528	
	section	6	parcelle	103	0,5488	
	section	8	parcelle	104	1,2870	
	section	5	parcelle	226	0,854	
	section	1	parcelle	85	1,0604	
	section	6	parcelle	83	0,1713	TUCHSCHERER Philipp
	section	6	parcelle	171	2,2268	
	section	1	parcelle	86	0,6832	
	section	3	parcelle	63	1,3300	
	section	3	parcelle	64	0,0167	TUCHSCHERER Théo
	section	6	parcelle	72	0,0032	
	section	4	parcelle	24	4,4425	
	section	4	parcelle	85	0,12	
	section	4	parcelle	85	0,17	
	section	4	parcelle	32	0,9975	
	section	4	parcelle	33	0,1665	
	section	4	parcelle	34	1,0729	
	section	4	parcelle	36	0,1377	
	section	4	parcelle	37	0,6230	
	section	4	parcelle	34	0,148	
	section	4	parcelle	35	0,3226	
	section	4	parcelle	87	0,3	
	section	4	parcelle	38	0,120	
Total ROPPENHEIM					62,5419	
SESSENHEIM	section	5	parcelle	76	2,3198	TUCHSCHERER Anne
	section	5	parcelle	77	0,3956	
	section	7	parcelle	78	0,2125	TUCHSCHERER Philipp
	section	8	parcelle	949	0,2725	
Total SESSENHEIM					3,1405	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : dot-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250052
PJ : liste des références cadastrales

Mme GREYENBUHL Denise
25 rue principale
67490 PRINTZHEIM

Strasbourg, le 2 février 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 8 décembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12 ha 30 a 82 ca sur les communes de Printzheim, Bouxwiller. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par GREYENBUHL Alfred à Printzheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 21 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250052 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 21 mai 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numero de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67290052	GREYENBUHL Denise	BOUXWILLER	section	25	parcelle	202	0,2343	GOLTZENE Denise
			section	26	parcelle	17	0,0929	
			section	26	parcelle	10	1,5067	
			section	26	parcelle	533	0,0963	
			section	26	parcelle	534	0,2445	
			section	26	parcelle	535	0,464	
			section	26	parcelle	338	0,5392	
			section	26	parcelle	337	0,4473	
			section	25	parcelle	233	0,2529	M.M. FR Jean-Claude
		Total BOUXWILLER						3,9261
		PRINTZHEIM	section	7	parcelle	101	0,085	Commune de Printzheim
			section	3	parcelle	19	0,2103	GOLTZENE Denise
			section	4	parcelle	80	1,404	
			section	4	parcelle	81	1,4141	
			section	4	parcelle	202	0,6299	
			section	5	parcelle	128	0,066	
			section	8	parcelle	31	1,1405	
			section	9	parcelle	48	0,4781	
			section	1	parcelle	49	0,0701	GOLTZENE Margot
			section	1	parcelle	50	0,0742	GREYENBUHL Alfred
			section	4	parcelle	120	1,0583	
			section	4	parcelle	114	0,4501	
			section	4	parcelle	219	1,2641	GREYENBUHL Sophie
		Total PRINTZHEIM						8,3891



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67250054
PJ : liste des références cadastrales

SCEA GROSSKOST
MM. GROSSKOST Loïc et Yann
1 rue d'Achenheim
67117 ITTENHEIM

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez adressé le 18 décembre 2025 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 68 ha 25 a 72 ca sur les communes de Achenheim, Handschuheim, Ittenheim, Oberschaefolsheim, Wolfisheim. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par M. GROSSKOST Alain à Ittenheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 1er février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67250054 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 1er juin 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67250054	SCEA GROSSKOST	ACHENHEIM	section	34	parcelle	4	0,00	GROSSKOST Alain
			section	34	parcelle	5	0,5611	
			section	33	parcelle	35	0,0131	METZGER Alain
		Total ACHENHEIM						1,8842
		HANDSCHUHEIM	section	7	parcelle	74	0,0974	ARBOGAST Jacqueline
			section	7	parcelle	127	0,1357	
			section	10	parcelle	44	0,505	
			section	7	parcelle	124	0,1347	ARBOGAST Marylène
			section	7	parcelle	225	0,0938	BURGER Annie
			section	7	parcelle	284	0,0937	
			section	7	parcelle	123	0,1347	Commune de Breuschaedersheim
			section	7	parcelle	91	0,0548	DIEVER Gérard
			section	7	parcelle	80	0,0548	Foyer Charles FÉRY
			section	7	parcelle	180	0,1395	
			section	7	parcelle	181	0,1432	
			section	7	parcelle	222	0,0568	
			section	7	parcelle	223	0,1233	
			section	7	parcelle	26	0,0003	
			section	7	parcelle	23	0,0532	
			section	7	parcelle	73	0,1436	GROSSKOST Alain
			section	7	parcelle	126	0,0452	
			section	7	parcelle	179	0,103	
			section	7	parcelle	182	0,0755	
			section	7	parcelle	183	0,1035	
			section	7	parcelle	190	0,102	
			section	7	parcelle	224	0,095	
			section	7	parcelle	75	0,1025	
			section	7	parcelle	351	0,0250	
			section	7	parcelle	352	0,035	
			section	17	parcelle	25	0,0808	LITT Uedrice
			section	15	parcelle	06	0,2317	
			section	18	parcelle	504	0,5154	
			section	15	parcelle	035	0,0074	
			section	7	parcelle	349	0,1056	
			section	7	parcelle	350	0,0788	METZGER Albert
			section	7	parcelle	22	0,0506	
			section	7	parcelle	24	0,0527	RETTIG Marc
			section	7	parcelle	175	0,3444	SCHLOTTER Freddy-Alfred
			section	7	parcelle	07	0,0559	SCHMIDT Marc
		Total HANDSCHUHEIM						4,1006
		ITTENHEIM	section	38	parcelle	1005	0,0409	ANDRESS Freddy
			section	38	parcelle	1006	0,0183	
			section	34	parcelle	1142	0,1015	
			section	34	parcelle	1143	0,003	ARBOGAST Christiane
			section	37	parcelle	455	0,1489	
			section	37	parcelle	326	0,3138	
			section	37	parcelle	151	0,3152	ARBOGAST Christiane
			section	35	parcelle	246	0,1797	
			section	35	parcelle	353	0,2826	ARBOGAST Daniel
			section	37	parcelle	244	0,1241	

8/250054	SCEA GROSSKOST	TITERRHUM	section	36	parcelle	278	0,5654	ARBOGAST Daniel
			section	36	parcelle	225	0,3880	ARBOGAST Jacqueline
			section	38	parcelle	304	0,3865	
			section	35	parcelle	682	0,0023	ARBOGAST Jean Paul
			section	35	parcelle	603	0,2231	
			section	37	parcelle	327	0,3079	
			section	37	parcelle	2	0,1884	
			section	37	parcelle	35	0,2202	ARBOGAST Maryline
			section	37	parcelle	112	0,1923	ARBOGAST Roger
			section	35	parcelle	622	0,0617	
			section	35	parcelle	623	0,5820	
			section	38	parcelle	147	0,4498	
			section	37	parcelle	245	0,6055	
			section	33	parcelle	31	0,1671	
			section	35	parcelle	140	0,5974	BUCHER Marie-Claire
			section	39	parcelle	29	0,1690	BUCHER Philippe
			section	38	parcelle	283	0,1172	BURGER Annie
			section	34	parcelle	1140	0,0944	Commune de Grieschwilersheim
			section	34	parcelle	1141	0,003	
			section	36	parcelle	192	0,2289	DELTA PROMOTION
			section	35	parcelle	440	0,8831	
			section	38	parcelle	172	0,057	DIEMER Gérard
			section	38	parcelle	176	0,047	
			section	39	parcelle	28	0,1453	DIEMER Vanessa
			section	35	parcelle	625	0,0148	ENGL André
			section	35	parcelle	627	0,1401	
			section	36	parcelle	137	0,5431	Fondation St Thomas
			section	36	parcelle	135	0,2719	
			section	38	parcelle	123	1,3824	
			section	38	parcelle	282	0,1205	
			section	36	parcelle	123	0,298	
			section	37	parcelle	501	0,3564	
			section	38	parcelle	68	0,7548	Foyer Charles FREY
			section	38	parcelle	244	0,1187	
			section	36	parcelle	146	0,3879	
			section	35	parcelle	45	0,2877	
			section	35	parcelle	147	0,135	
			section	35	parcelle	354	0,5808	
			section	35	parcelle	3	0,2537	
			section	35	parcelle	143	0,2036	
			section	35	parcelle	146	0,1316	
			section	37	parcelle	31	0,2055	
			section	37	parcelle	243	0,1397	
			section	37	parcelle	325	0,2535	
			section	37	parcelle	528	0,0853	
			section	37	parcelle	482/435	0,1177	
			section	38	parcelle	412	0,4090	Foyer Charles FREY
			section	39	parcelle	36	0,1454	
			section	36	parcelle	245	0,116	
			section	36	parcelle	120	0,2944	
			section	36	parcelle	265	0,6209	
			section	37	parcelle	42	0,8141	
			section	37	parcelle	107	0,2006	
			section	37	parcelle	217	0,513	
			section	39	parcelle	32	0,386	
			section	35	parcelle	548	0,003	GROSSKOST Alain

0726054

SCEA
GROSSKOST

ITTENHEIM

section	35	parcels	549	0,3571
section	36	parcels	124	0,6543
section	36	parcels	156	0,3729
section	36	parcels	157	0,2734
section	36	parcels	158	0,2234
section	36	parcels	159	0,2065
section	37	parcels	215	0,2967
section	37	parcels	500	0,1894
section	34	parcels	345	0,2997
section	35	parcels	275	0,7566
section	35	parcels	276	0,2273
section	36	parcels	306	0,2258
section	36	parcels	354	0,0357
section	35	parcels	558	0,0004
section	35	parcels	629	0,0406
section	35	parcels	629	0,3325
section	35	parcels	709	0,1389
section	35	parcels	719	0,1003
section	35	parcels	744	0,0197
section	35	parcels	745	0,2046
section	35	parcels	863	0,0969
section	35	parcels	973	0,0264
section	37	parcels	437	0,7853
section	37	parcels	446	0,0729
section	37	parcels	447	0,2431
section	37	parcels	454	0,1756
section	37	parcels	465	0,0902
section	37	parcels	477	0,3312
section	37	parcels	478	0,5442
section	38	parcels	105	0,3209
section	38	parcels	105	0,2548
section	38	parcels	107	0,2136
section	38	parcels	108	0,3929
section	38	parcels	124	0,1172
section	38	parcels	125	0,3548
section	35	parcels	173	0,0969
section	36	parcels	306	0,204
section	38	parcels	334	0,1755
section	38	parcels	356	0,1794
section	36	parcels	96	0,1357
section	36	parcels	253	1,0344
section	36	parcels	129	0,3963
section	36	parcels	130	0,2871
section	36	parcels	142	0,3505
section	36	parcels	160	0,5868
section	36	parcels	161	0,5062
section	36	parcels	224	0,2407
section	36	parcels	267	0,2266
section	36	parcels	281	0,3689
section	37	parcels	3	0,1921
section	37	parcels	34	0,0007
section	37	parcels	35	0,1852
section	37	parcels	106	0,513
section	37	parcels	114	0,0055
section	37	parcels	156	0,6678
section	37	parcels	160	0,711

GROSSKOST Aah

67250064

SCPA
GROSSKOST

ITTENHEIM

section	37	parcelle	180	0,6057	GROSSKOST Alain
section	37	parcelle	214	0,1552	
section	37	parcelle	216	0,2218	
section	37	parcelle	247	0,4419	
section	37	parcelle	248	0,2013	
section	37	parcelle	329	0,3360	
section	37	parcelle	324	0,1902	
section	37	parcelle	329	0,3836	
section	35	parcelle	852	0,9065	GROSSKOST Jean-Claude
section	35	parcelle	748	0,9064	
section	38	parcelle	125	0,339	GROSSKOST Joëlle
section	34	parcelle	457	0,4753	GROSSKOST Marc
section	34	parcelle	455	0,5305	GROSSKOST René
section	34	parcelle	344	0,4921	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
section	35	parcelle	895	0,0857	
section	35	parcelle	932	0,0654	
section	38	parcelle	29	0,1394	
section	38	parcelle	444	0,2	
section	38	parcelle	445	0,1315	
section	39	parcelle	30	0,1657	
section	39	parcelle	644	0,2680	KAUFFMANN Jacques
section	39	parcelle	187	0,1648	
section	35	parcelle	1	4,1815	
section	38	parcelle	55	1,8954	KAUFFMANN Olivier, Philippe, Laura
section	35	parcelle	312	1,0000	
section	35	parcelle	313	1,2829	
section	35	parcelle	314	1,1336	
section	35	parcelle	350	0,9065	KIEFER Jean-Claude
section	38	parcelle	551	1,1040	
section	38	parcelle	175	0,154	
section	38	parcelle	30	0,2151	LEITERER Annie
section	35	parcelle	194	0,181	
section	36	parcelle	139	0,1714	
section	37	parcelle	249	0,072	LETZ Paul
section	37	parcelle	250	0,5651	
section	35	parcelle	277	0,421	METZGER Albert
section	37	parcelle	111	0,316	
section	37	parcelle	112	0,1612	
section	37	parcelle	113	0,1175	
section	38	parcelle	262	0,6422	Paroisse de la Concession d'Ausbourg
section	38	parcelle	245	0,0915	
section	38	parcelle	121	0,5018	PETER Marie Madeleine
section	35	parcelle	723	0,1231	REIDINGER Martin
section	35	parcelle	868	0,0011	REIDINGER Martin
section	37	parcelle	246	0,1311	ROTH Erna, SCHLOTTER Freddy- Alfred
section	7	parcelle	187	0,0534	
section	37	parcelle	30	0,0877	SCHMITT Evelyn
section	37	parcelle	499	0,1915	
section	7	parcelle	185	0,0586	SCHMITT Liliane
section	35	parcelle	270	0,2771	SIEGENTHALER Jean-Jacques
section	35	parcelle	771	0,2547	
section	35	parcelle	272	0,2859	LIBERALL Corine LIBERALL Jean- Christophe
section	34	parcelle	453	0,2313	
section	34	parcelle	1287	0,22	

67250054	SCDA GROSSKOST	ITTENHEIM	section	34	parcelle	1208	0,4821	UBERALL Jean-Christophe	
			section	34	parcelle	1209	0,0		
			section	35	parcelle	307	0,275		
			section	35	parcelle	308	0,6550		
			section	35	parcelle	309	0,5038		
			section	37	parcelle	106	0,2908		
			section	37	parcelle	476	0,6362		
			section	38	parcelle	10	0,1873		
			section	34	parcelle	1134	0,1006		
			section	34	parcelle	1135	0,0022		
			section	34	parcelle	1136	0,0887		
			section	34	parcelle	1137	0,007		
		UBERALL Catherine & Marie Louise	section	39	parcelle	22	0,3148		
			section	39	parcelle	334	0,5002		
			section	39	parcelle	335	0,0709		
			section	39	parcelle	336	0,0577		
			section	39	parcelle	357	0,1872		
			section	39	parcelle	358	0,0165		
		Total ITTENHEIM						69,2051	
		OBERSCHALFHO LSHEIM	section	37	parcelle	114	0,3455	GROSSKOST Alain	
Total OBERSCHALFHO LSHEIM						0,3455			
WOLFISHEIM	section	7	parcelle	85	0,9518	GROSSKOST Alain			
Total WOLFISHEIM						0,9518			



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260001
PJ : liste des références cadastrales

M. NORTH Julien
86 rue du bitzen
67370 WINTZENHEIM KOCHERSBERG

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 19 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1 ha 74 a sur la commune de Wintzenheim Kochersberg. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL Ferme du Trully à Herbsheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260001 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

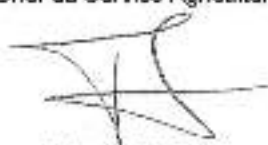
Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 19 mai 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

N° du dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section	19	parcelle	12		
67260001	NORTH Julien	WINTZENHEIM KUCHERSBERG					1,7474	indivision GASPARD Daniela, HOURSEAU Christiane, HUGEL Mirella
		Total WINTZENHEIM KUCHERSBERG					1,7474	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : cdt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260003
PJ : liste des références cadastrales

M. STEIBL Gaël
27 route de Strasbourg
67390 ARTOLSHEIM

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 6 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 22 ha 93 a 71 ca sur les communes de Artolsheim, Sélestat, Sundhouse, Wittisheim. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par M. STEIBL Jean-Claude à Wittisheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260003 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 6 mai 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
67245006	STEBU, Gael	ARTOLSHEIM	section	34	parcelle	73	0,06	Commune d'Artolsheim		
			section	36	parcelle	56	1,0706			
			section	38	parcelle	20	0,8			
			section	40	parcelle	15	1,9477			
			section	39	parcelle	74	0,9026	JEHL Jean-Louis		
			section	35	parcelle	622	0,1291	STEBU Bernadette		
			section	35	parcelle	604	0,2906			
			section	34	parcelle	2	2,7867	STEBU Jean-Claude		
			section	34	parcelle	3	0,9361			
			section	34	parcelle	42	0,0040			
			section	34	parcelle	83	1,8526			
			section	35	parcelle	28	0,4806			
			section	35	parcelle	101	1,0975			
			section	41	parcelle	16	2,5119			
			section	41	parcelle	31	1,4217			
			section	41	parcelle	32	1,1162			
			section	62	parcelle	14	0,1266	STEBU Suzanne		
			section	62	parcelle	15	1,3571			
			Total ARTOLSHEIM						20,0064	
			SELESTAT	section	61	parcelle	60	0,4166	STEBU Jean-Claude	
		Total SELESTAT						0,4166		
		SUNDHOUSE	section	62	parcelle	13	0,8272	STEBU Suzanne		
		Total SUNDHOUSE						0,8272		
		WITTSHEIM	section	40	parcelle	30	0,1624	STEBU Suzanne		
			section	40	parcelle	34	1,3442			
		Total WITTSHEIM						1,5066		



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260004
PJ : liste des références cadastrales

SCEA SINS
Mme SINS Nadine
10 rue des prés
67210 NIEDERNAI

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 13 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **96 ha 16 a 2 ca** sur les communes de Bischoffsheim, Limersheim, Meistratzheim, Niedernai, Obernai, Valf. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA SINS à Niedernai.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260004 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 6 juin 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260006	SINS Nadine	BISCHOFFSHEIM	section	40	parcelle	35	1,0228	Fondateur St Thomas
			section	40	parcelle	17	0,0901	
			section	40	parcelle	16	0,8953	SINS Jean Jacques
		Total BISCHOFFSHEIM						1,8982
		LIMERSHEIM	section	30	parcelle	120	1,0432	DIEBOLT Angélique
			section	28	parcelle	270	0,4204	DIEBOLT Franck
			section	28	parcelle	271	0,0477	
			section	30	parcelle	146	0,5451	
			section	30	parcelle	12	1,063	ECKERT Anita
			section	28	parcelle	266	0,4037	SCHMITT Anne
			section	28	parcelle	267	0,0297	
			section	17	parcelle	14	0,0796	SINS Jean-Jacques
			section	17	parcelle	15	0,0847	
			section	28	parcelle	268	0,3748	
			section	28	parcelle	269	0,0345	
			section	30	parcelle	147	0,3558	
			section	30	parcelle	195	1,1127	
		Total LIMERSHEIM						5,3852
		MEISTRATZHEIM	section	10	parcelle	195	0,0347	FRITSCH Jean
			section	21	parcelle	83	1,4857	
			section	23	parcelle	106	0,7231	
			section	21	parcelle	37	1,3005	
			section	19	parcelle	72	2,1856	
			section	19	parcelle	73	0,7090	
			section	23	parcelle	97	1,161	
			section	23	parcelle	98	0,2973	
			section	99	parcelle	83	0,2181	FRITSCH Nadine
			section	99	parcelle	84	0,05	
			section	99	parcelle	85	0,05	
			section	99	parcelle	86	1,9956	
			section	99	parcelle	422	0,31	SINS Jean-Jacques
			section	16	parcelle	178	0,1968	
			section	16	parcelle	179	0,2983	
			section	16	parcelle	180	0,2577	
			section	16	parcelle	181	0,3139	
		Total MEISTRATZHEIM						12,7968
		NIEDERNAI	section	5	parcelle	228	0,0737	ADAM Martin
			section	5	parcelle	227	0,0031	Association foncière de Niedernai
			section	69	parcelle	40	0,0242	
			section	74	parcelle	150	0,122	
			section	69	parcelle	243	0,7156	BADWCARTEN Hubert
			section	69	parcelle	245	0,7185	BADWCARTEN Jean-Louis
			section	74	parcelle	134	0,1442	BREL Christos
			section	52	parcelle	24	0,0239	Commune de Niedernai
			section	67	parcelle	81	5,0367	Commune de Niedernai
			section	58	parcelle	3	5,2707	
			section	89	parcelle	112	1,2976	
			section	69	parcelle	222	2,3	
			section	73	parcelle	5	0,8137	
			section	73	parcelle	4	0,6471	

67260004	SINS Nadine	NIEDERNA	section	72	parcelle	189	0,64	Commune de Niedernal
			section	75	parcelle	29	0,0738	Feyer Charles HILY
			section	74	parcelle	132	0,144	FRITSCH Nadine
			section	73	parcelle	170	0,2606	FRITZ Albert
			section	68	parcelle	14	0,408	FRITZ Maurice
			section	76	parcelle	39	0,270	GYSS Roger
			section	69	parcelle	116	0,1156	LANG Fernand
			section	73	parcelle	87	0,6368	LUTZ Marc
			section	73	parcelle	86	0,3267	
			section	73	parcelle	6	2,7365	LUTZ Marie Anne
			section	73	parcelle	7	0,3568	
			section	73	parcelle	87	1,321	MULLER Joel
			section	74	parcelle	92	0,4197	NASS Andre
			section	69	parcelle	43	0,1154	NASS Olivier
			section	75	parcelle	31	0,3565	RIEFEL André
			section	30	parcelle	210	0,0729	RIEFEL Joseph
			section	5	parcelle	181	0,072	
			section	69	parcelle	2	0,0322	
			section	69	parcelle	3	0,1984	
			section	68	parcelle	4	0,6412	
			section	73	parcelle	129	0,4522	
			section	75	parcelle	239	0,2	SCHMITZ- RUMPLER Marine
			section	74	parcelle	116	0,4982	
			section	5	parcelle	228	0,0599	SINS Anne
			section	5	parcelle	220	0,0003	
			section	69	parcelle	7	2,086	
			section	69	parcelle	57	0,3333	
			section	73	parcelle	125	0,3546	
			section	73	parcelle	126	1,0131	
			section	74	parcelle	2	0,723	SINS Bertrand, HALTER Patrick, SINS Eric
			section	74	parcelle	116	0,2449	
			section	46	parcelle	152	0,056	
			section	69	parcelle	58	0,31	
			section	73	parcelle	48	0,2107	
			section	74	parcelle	130	0,3759	
			section	4	parcelle	136	0,0557	SINS Jean-Jacques
			section	4	parcelle	137	0,0625	
			section	4	parcelle	178	0,0257	
			section	4	parcelle	178	0,0245	
			section	28	parcelle	70	0,5737	
			section	3	parcelle	89	0,007	
			section	3	parcelle	142	0,0126	
			section	5	parcelle	77	0,0399	
			section	5	parcelle	178	0,083	
			section	67	parcelle	71	1,4144	
			section	67	parcelle	77	0,0513	
			section	69	parcelle	6	1,1661	
			section	69	parcelle	15	0,0265	
			section	69	parcelle	18	0,2127	
			section	73	parcelle	43	0,3074	
			section	73	parcelle	99	1,2405	
			section	73	parcelle	177	0,2558	
			section	74	parcelle	3	0,853	
			section	75	parcelle	184	0,1064	
			section	75	parcelle	225	0,1015	
			section	75	parcelle	286	0,0658	

67260004	SINS Nadine	NIEDERNA	section	75	parcelle	285	0,1274	SINS Jean-Jacques
			section	74	parcelle	133	0,1947	
			section	74	parcelle	102	1,6471	SOMMER Paul
			section	73	parcelle	2	2,746	
			section	73	parcelle	3	0,0520	
			section	74	parcelle	139	0,2155	WIECHTER André
			section	69	parcelle	35	0,321	WEBER Jean-Louis
			section	69	parcelle	36	0,1179	
			section	73	parcelle	130	0,3654	
			section	73	parcelle	131	0,3053	
			section	74	parcelle	96	0,5489	
			section	74	parcelle	97	0,0655	
			section	74	parcelle	98	0,0545	
			section	69	parcelle	5	1,3019	WEBER Raymond
			section	69	parcelle	37	0,3043	WINDARTEN Isidore
			section	3	parcelle	97	0,0184	
			section	5	parcelle	192	0,0721	
			section	73	parcelle	18	0,4313	
			section	74	parcelle	79	0,2488	
			section	74	parcelle	80	0,0444	
			section	74	parcelle	81	0,7739	
			section	75	parcelle	192	0,1389	WELSCHINGER Marie Thérèse
			section	72	parcelle	127	0,7	
			section	74	parcelle	137	0,547	
			section	68	parcelle	115	0,3545	WELSCHINGER Michèle
			section	74	parcelle	129	0,3793	
			section	73	parcelle	127	0,1051	WETTERWALD Yvonne, BAPST Denise
			section	73	parcelle	128	0,3453	
			section	69	parcelle	229	0,7185	ZELLER François
		Total NIEDERNA		54,6542				
		OUDRNA	section	A2	parcelle	2	0,1272	BURCKEL Christophe
			section	BT	parcelle	415	0,1317	Commune d'Obernai
			section	BT	parcelle	1424	0,127	
			section	BT	parcelle	1425	0,0345	
			section	BT	parcelle	1426	0,2242	
			section	BT	parcelle	1427	0,0907	
			section	ZE	parcelle	121	0,4106	
			section	BT	parcelle	601	0,3407	FISCHER Jacqueline
			section	BT	parcelle	602	0,0496	
			section	ZH	parcelle	39	0,067	Fondation STRAUSS DURKHEIM
			section	ZE	parcelle	198	0,1893	GAUDIN Martine GFA de la Presle Champeux
			section	ZL	parcelle	218	0,2106	
			section	ZH	parcelle	51	1,1459	HEYWAG Roland Fédération Universitaire de Strasbourg
			section	ZB	parcelle	20	2	
			section	AT	parcelle	21	0,1748	HUSS Chantal
			section	BT	parcelle	605	0,1153	JOIST Remond
			section	ZL	parcelle	196	0,0721	LANG Daniel
			section	ZE	parcelle	197	0,5307	
			section	BT	parcelle	108	0,2068	LEFFITZ Alan
			section	ZA	parcelle	37	1,4738	LEFFITZ François
			section	ZH	parcelle	48	0,155	NEFF Gilbert
			section	AT	parcelle	38	0,1144	OHRESSEY Marie
			section	AT	parcelle	32	0,2133	OHRESSEY Roger
			section	AT	parcelle	39	0,1148	

67260004	SINS Nadine	OUBERNAI	section	AS	parcelle	112	0,1268	SCI-MIDI Jean-Philippe	
			section	AS	parcelle	113	0,0031		
			section	AV	parcelle	149	0,0660		
			section	AS	parcelle	39	0,0897		
			section	AS	parcelle	40	0,0675		
			section	AS	parcelle	42	0,0674		
			section	AT	parcelle	20	0,1492	SCI-MITI Charles	
			section	AT	parcelle	40	0,1142	SIDEI Jean Claude	
			section	AT	parcelle	43	0,0319		
			section	AW	parcelle	124	0,0128	SINS Anne	
			section	AW	parcelle	277	0,0448		
			section	ZB	parcelle	47	2,4075		
			section	ZB	parcelle	48	0,5858		
			section	ZI	parcelle	54	1,3842		
			section	ZH	parcelle	145	0,0964		
			section	ZH	parcelle	286	0,1		
			section	ZH	parcelle	297	0,2929		
			section	AV	parcelle	10	0,037	SINS Bernard, HALTER Patricia SINS Eric	
			section	ZB	parcelle	72	0,4067		
			section	ZB	parcelle	71	1,5754		
			section	AZ	parcelle	3	0,1354	SINS Jean-Jacques	
			section	ZB	parcelle	46	0,4512		
			section	ZE	parcelle	123	0,6701		
			section	ZE	parcelle	184	0,4652		
			section	ZI	parcelle	165	0,2598		
			section	ZE	parcelle	166	0,1574		
			section	ZE	parcelle	195	0,3272		
			section	ZH	parcelle	293	0,4434		
			section	AZ	parcelle	4	0,1344	STROHM Christine	
			section	ZI	parcelle	55	0,159	WACK Evelyne	
			section	ZH	parcelle	55	0,0021		
			Total OUBERNAI						
		VALFF	section	90	parcelle	206	0,246	SINS Isabelle	
			section	90	parcelle	206	0,225		
		Total VALFF							0,471



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67280005
P.J : liste des références cadastrales

EARL HANNS
M. HANNS Julien
55 rue des tilleuls
67350 ETTENDORF

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 15 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 28 ha 34 a 83 ca sur les communes de Ettendorf et Val de Moder. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL HANNS à Ettendorf.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67280005 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 6 juin 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
07250005	EARL HANVS	ETTENDORF	section 23	parcelle 40		0,6713	CRIGUI Marie Thérèse			
			section 23	parcelle 41		1,4185				
			section 27	parcelle 35		0,5837				
			section 28	parcelle 36		0,2621				
			section 28	parcelle 46		0,4324				
			section 28	parcelle 77		0,5547				
			section 28	parcelle 80		0,4963				
			section 29	parcelle 42		0,0098				
			section 29	parcelle 55		0,9508				
			section 29	parcelle 56		0,0032				
			section 29	parcelle 102		0,0621				
			section 27	parcelle 15		0,5	Commune d'Ettenhof			
			section 27	parcelle 33		0,21				
			section 28	parcelle 65		0,0203				
			section 28	parcelle 75		0,1153				
			section 29	parcelle 110		0,145				
			section 30	parcelle 23		1,2158				
			section 30	parcelle 32		0,19	HAUSWACHS Gérard			
			section 27	parcelle 43		0,1275				
			section 27	parcelle 51		0,2766				
			section 27	parcelle 119		0,1294				
			section 27	parcelle 120		0,1372	KRIEGER Marguerite			
			section 26	parcelle 155		0,4134				
			section 30	parcelle 188		0,1213				
			section 30	parcelle 242		0,0002	ABSCHLEWANN Véronique			
			section 30	parcelle 154		0,1814				
			section 26	parcelle 208		0,1105				
			section 26	parcelle 209		0,0271				
			section 26	parcelle 217		0,0612	HANVS Claude			
			section 26	parcelle 3		0,1824				
			section 26	parcelle 204		0,1783				
			section 30	parcelle 243		0,2501	HANVS Anna Alexandra			
			section 30	parcelle 20		1,309				
			section 30	parcelle 66		0,1126				
			section 26	parcelle 257		0,0027	HANVS Gérard			
			section 26	parcelle 268		0,3893				
			section 27	parcelle 27		0,5647				
			section 27	parcelle 45		0,2560				
			section 27	parcelle 46		0,5525				
			section 29	parcelle 58		1,7598				
			section 30	parcelle 56		0,2917				
			section 30	parcelle 341		2,5634				
			section 26	parcelle 57		0,8763				
			section 26	parcelle 55		2,003				
			section 26	parcelle 200		0,1091				
			Total ETTENDORF						23,2981	
			VAL DE MODER			section 11	parcelle 212		2,6322	HANVS Gérard
			Total VAL DE MODER						2,6322	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260006
PJ : liste des références cadastrales

M. GANGLOFF Alain
35 rue du château
67150 Uttenheim

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 20 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12 ha 16 a 70 ca sur les communes de Uttenheim et Westhouse. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par Mme GANGLOFF Suzanne à Uttenheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260006 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 20 mai 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent limbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

N° de parcelle cadastrée	Demandeur	Commune	Balises cadastrales				Surface en m²	Nom du propriétaire
6739006	GANGLOFF Aur	LUTTENHEIM	parcelle 1	2	parcelle	7	1,357	GANGLOFF Aur
			parcelle 1	2	parcelle	60	0,7578	
			parcelle 1	2	parcelle	30,70	2,00	
			parcelle 1	4	parcelle	150	0,5345	
			parcelle 1	5	parcelle	33	0,7901	
			parcelle 1	5	parcelle	43	0,5296	
			parcelle 1	5	parcelle	55	0,0221	
			parcelle 1	5	parcelle	57	1,754	
			parcelle 1	00	parcelle	462	0,0518	
			parcelle 1	00	parcelle	463	0,0405	
		Total LUTTENHEIM						3,687
		WEST-OUSE	parcelle 1	31	parcelle	6	2,551	GANGLOFF Aur
			parcelle 1	37	parcelle	13568	2,25	
		Total WEST-OUSE						4,806



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 53 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260008
PJ : liste des références cadastrales

Mme DEUBEL Nathalie
73 rue du Docteur Deutsch
67660 BETSCHDORF

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 20 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4 ha 17 a 44 ca sur la commune de Betschdorf. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par M. DEUBEL Roland Henri à Betschdorf.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260008 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 20 mai 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
62760006	DEUBEI Yawick	BETSCHDORF	section	12	parcelle	15	0,9077	DEUBEI Oueda
			section	7	parcelle	567	0,3015	DEUBEI Roland
			section	7	parcelle	568	0,0692	
			section	7	parcelle	569	0,4561	
			section	7	parcelle	150	0,0328	
			section	7	parcelle	153	0,1287	
			section	7	parcelle	154	0,1085	
			section	7	parcelle	155	0,1035	
			section	7	parcelle	156	0,0158	
			section	28	parcelle	60	0,15	
			section	28	parcelle	70	0,7656	
			section	28	parcelle	71	0,12	
			section	28	parcelle	72	0,1200	
			section	28	parcelle	75	0,2609	DEUBEI Yawick
			section	28	parcelle	26	0,255	
			section	28	parcelle	27	0,251	HDI APNDRI Gawa
			section	7	parcelle	18	0,2064	
Total BETSCHDORF							4,1744	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : dut-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260009
P.J : liste des références cadastrales

M. MENTZIA Maxime
24a rue de l'école
67210 BERNARDSWILLER

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 29 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 70 a 57 ca sur les communes de Bernardswiller et Obernai. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA LANG Gilbert et Cathy à Bernardswiller.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 29 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260009 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 29 mai 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Références cadastrales				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67360006	VENTZIA Maxime	BERNARDSWILLER	section	13	parcelle	21	0,0967	LANG Gilbert
			section	13	parcelle	23	0,0302	
			section	13	parcelle	24	0,0919	
			section	33	parcelle	104	0,1165	BOSSLER Marthe
			section	33	parcelle	105	0,0715	
			section	33	parcelle	106	0,0446	
			section	33	parcelle	107	0,0963	
			section	33	parcelle	108	0,0656	
			section	34	parcelle	31	0,0521	
			section	34	parcelle	32	0,0617	
		Total BERNARDSWILLER						0,6773
		OSERNAI	section	32	parcelle	34	0,0298	BOSSLER Marthe
		Total OSERNAI						0,0298



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°87260011
PJ : liste des références cadastrales

Mme FERRANDINI Nathalie
19 rue de Bessines
67260 INGOLSHEIM

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 2 février 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 71 ha 22 a 90 ca sur les communes de Birlenbach, Buhl, Cleebourg, Hunsbach, Ingolsheim, Riedseltz. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par Mme NIESS Myriam à Ingolsheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 2 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260011 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 2 juin 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture



Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
6725001	FERRANDINI Nathalie	BIRLENBACH	section	28	parcelle	51	0,448	FREY Richard
		Total BIRLENBACH						0,448
		BUHL	section	19	parcelle	75	0,5087	GERBER Marie-Claude
			section	19	parcelle	76	1,2802	HAMMER Annelise
			section	17	parcelle	123	0,2122	NIESS Georges
			section	17	parcelle	124	0,4562	
			section	20	parcelle	19	0,5679	
			section	20	parcelle	20	1,4914	
			section	20	parcelle	196	0,4102	
			section	20	parcelle	197	0,4395	
			section	17	parcelle	121	0,3	NIESS Myriam
			section	17	parcelle	122	3,5112	
			section	19	parcelle	19	1,0194	
			section	20	parcelle	198	1,1879	
			section	19	parcelle	5	1,7552	
			section	19	parcelle	4	0,55	SCHONET Alfred
			section	19	parcelle	5	1,077	
		Total BUHL						14,7671
		CLEEBOURG	section	9	parcelle	58	0,447	GORGES Marlyse
		Total CLEEBOURG						0,447
		HUNSPACH	section	23	parcelle	198	2,7933	NIESS Georges
		Total HUNSPACH						2,7933
		INGOLSHEIM	section	22	parcelle	57	0,10	ALBRECHT Georges
			section	22	parcelle	4	0,2514	Communauté réformée
			section	22	parcelle	121	0,0697	Commune d'Ingolsheim
			section	21	parcelle	229	0,8	
			section	23	parcelle	60	2,0029	FREY Alfred
			section	23	parcelle	61	0,3	
			section	22	parcelle	11	0,6122	FREY Annelise
			section	22	parcelle	12	0,9414	
			section	22	parcelle	37	1,1744	FREY Charles
			section	22	parcelle	54	0,4596	
			section	22	parcelle	55	1,8778	FREY Michel
			section	22	parcelle	10	0,7489	
			section	22	parcelle	38	0,6488	FREY Richard
			section	23	parcelle	35	0,822	
			section	20	parcelle	68	0,578	HAUCH Georges
			section	21	parcelle	35	0,41	
			section	20	parcelle	52	0,8463	NIESS Georges
			section	20	parcelle	53	0,3567	
			section	22	parcelle	3	0,219	
			section	22	parcelle	63	2,792	
			section	22	parcelle	56	1,5514	
			section	22	parcelle	69	0,2877	
			section	20	parcelle	49	2,0643	
			section	20	parcelle	165	2,2746	
			section	22	parcelle	5	0,5791	
			section	22	parcelle	25	3,1795	

57260011	FERRANDINI Nahale	INGOLSHEIM	section	22	parcelle	87	3,5064	NISS Georges
			section	22	parcelle	88	2,8142	
			section	23	parcelle	86	1,8217	
			section	23	parcelle	82	2,0471	
			section	23	parcelle	83	0,1339	
			section	23	parcelle	164	0,2642	
			section	23	parcelle	50	0,3263	PLUG Charles
			section	23	parcelle	54	1,2079	
			section	23	parcelle	55	1,0105	
			section	23	parcelle	55	0,4202	
			section	22	parcelle	30	1,6415	
			section	22	parcelle	60	0,1037	ROTT Georges
			section	22	parcelle	36	1,3809	
			section	22	parcelle	36	0,2352	ROTT Marc
			section	22	parcelle	8	0,65	
			section	22	parcelle	9	0,1809	
			section	22	parcelle	84	2,5314	
			section	22	parcelle	85	0,0063	ROTT Michel
			section	23	parcelle	51	0,1865	
			section	21	parcelle	63	0,0726	SCHAU Y Anand
			section	21	parcelle	91	0,1435	
			section	23	parcelle	70	3,3853	SCHULER Michel
			section	23	parcelle	120	1,2275	
			section	23	parcelle	180	0,291	SPELMANN Georges
			section	23	parcelle	167	0,8907	
		Total INGOLSHEIM					52,2149	
		RIEDELZ	section	8	parcelle	65	0,5557	FREY Michel
		Total RIEDELZ					0,5557	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 64 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260012
PJ : liste des références cadastrales

M. FAESSEL Thibaut
26 rue de l'épervier
67500 HAGUENAU

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 6 février 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 25 ha 80 a 84 ca sur les communes de Gougenheim, Windstein, Wingersheim les Quatre Bans. Les parcelles sont actuellement mises en valeur par M.FAESSEL Christophe à Haguenau.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 6 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260012 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-8 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 6 juin 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surfaces en hectares	Nom du propriétaire	
5720012	FAESSEL Thibault	GOUGENHEIM	section	49	parcelle	121	0,0673	FAESSEL Christophe	
			section	49	parcelle	143	1,1934		
		Total GOUGENHEIM						1,2607	
		WINDSTEN	section	3	parcelle	2	0,4826	FAESSEL Christophe	
			section	3	parcelle	24	0,6203		
			section	3	parcelle	25	0,7971		
			section	3	parcelle	31	0,0136		
			section	3	parcelle	36	0,2585		
			section	3	parcelle	37	0,2669		
			section	3	parcelle	38	0,1151		
			section	3	parcelle	39	0,426		
		Total WINDSTEN						2,8811	
		WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	section	15	parcelle	50	0,076	Association fondée de Gingenheim	
			section	15	parcelle	48	2,4434	DIEDOLT Laurent	
			section	15	parcelle	75	1,6039		
			section	14	parcelle	85	1,2459		
			section	14	parcelle	62	1,0403		
			section	11	parcelle	41	0,0279	FAESSEL Christophe	
			section	14	parcelle	500	1,4106		
			section	15	parcelle	46	1,3137		
			section	15	parcelle	26	0,5551		
			section	15	parcelle	97	0,032		
			section	15	parcelle	98	2,5149		
			section	15	parcelle	180	0,1812		
			section	15	parcelle	181	0,0606		
			section	15	parcelle	193	1,3501		
			section	18	parcelle	32	1,9432		
			section	14	parcelle	72	1,0749		
			section	15	parcelle	51	0,3855	Fondation St Thomas	
			section	15	parcelle	81	1,3122		
			section	10	parcelle	121	0,1049		
			section	3	parcelle	205/278	0,1619		
			section	16	parcelle	101	2,1754	WEIDLING Jean-Philippe	
		Total WINGERSHEIM LES QUATRE BANS						21,5945	



**PREFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 07 64 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67260015
PJ : liste des références cadastrales

Mme FOURNAISE Nathalie
8 rue des érables
67210 OBERNAI

Strasbourg, le 3 mars 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 15 janvier 2026 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15 a 5 ca sur la commune de Rosheim. Les parcelles sont actuellement libres.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260015 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, soit au plus tard le 15 mai 2026, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service Agriculture

Théo MACHOU

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Références cadastrales				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section	F4	parcelle	1553		
67260015	FOURNAISE Michèle	ROSBHEIM	section	E4	parcelle	1554	0,052	MEOS vièrre
			section	E4	parcelle	1554	0,035	
		Total ROSBHEIM						0,1805



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

EPINAL, le **04 DEC. 2025**

Dossier suivi par : Mme Muriel BAUDIER
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : **88250079**

LRAR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 28/10/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à AINGEVILLE pour une superficie totale de 04 ha 04 a 95 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
AINGEVILLE	ZD	36	2,5386	POIROT Dominique
AINGEVILLE	ZD	37	1,5109	POIROT Dominique

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **28/10/2025**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250079**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

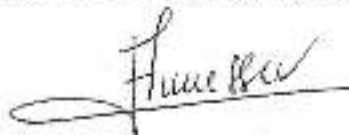
Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

GAEC DES BERGERS DE L'ANGER
31 rue sergent Roch
88140 LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLE

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Annesser', with a stylized flourish at the end.

ISABELLE ANNESSER

Mme Muriel BAUDIER
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250088

LRAR :

Epinal, le

- 5 FEV. 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé 11/12/2025, auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à MORIVILLE pour une superficie totale de 00 ha 77 a 24 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
MORIVILLE	X	63	0,7724	VERGEON Gérard et Monique

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 02/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250088**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées

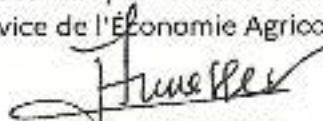
Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

GAEC DE BECHAMP
18 rue du Faubourg
88330 HAILLAINVILLE

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière



Isabelle ANNESSER

Mme Muriel BAUDIER
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250092

LRAR :

Epinal, le

16 JAN, 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 15/12/2025, auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à BOCQUEGNEY, GIGNEY et FOMEREY pour une superficie totale de 70 ha 48 a 87 ca (tableau en annexe).

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 15/01/2026.

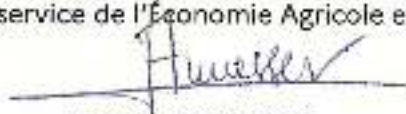
Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250092**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

WELKER Pascal et Louis
SCEA DE BELANCHAMP
59 rue de la Mairie
88270 BOCQUEGNEY

Références cadastrales des biens objet de la demande
SCEA DE BELANCHAMP

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
BOCQUEGNEY	A	61	0,0254	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	86	0,2100	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	88	0,1944	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	94	0,1888	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	101	0,8557	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	135	0,1069	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	142	0,5617	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	143	0,2577	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	144	0,4456	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	145	0,3994	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	146	0,4907	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	147	0,1613	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	148	1,4526	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	149	0,1517	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	150	0,1620	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	151	0,3856	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	152	0,4347	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	153	0,5796	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	154	0,1928	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	155	0,3805	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	156	0,3578	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	157	0,1473	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	158	0,0351	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	159	0,1010	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	160	0,0448	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	161	0,5680	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	162	0,4194	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	177	0,0587	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	185	1,9586	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	187	0,2083	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	188	0,2207	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	189	0,4247	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	215	0,6501	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	216	0,2466	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	220	0,3838	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	221	1,6433	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	225	0,1184	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	230	0,0485	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	231	0,2978	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	232	0,0353	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	233	0,0193	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	244	0,8851	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	283	0,0900	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	291	0,4105	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	292	0,5853	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	295	0,1884	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	296	0,4124	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	298	0,3239	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	299	0,5685	WELKER Pascal

BOCQUEGNEY	A	301	0,3261	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	302	0,1599	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	306	0,1976	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	307	0,1900	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	308	0,1770	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	309	0,1968	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	310	1,5868	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	311	1,0189	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	313	0,4307	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	314	0,2044	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	315	0,7222	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	316	0,4169	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	319	0,1540	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	320	0,1395	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	321	0,5770	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	322	0,2280	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	323	0,1644	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	324	0,4500	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	326	0,0769	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	327	0,4410	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	328	0,0723	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	329	0,2362	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	330	0,1029	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	374	0,2498	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	375	0,2144	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	376	0,5580	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	389	0,0819	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	409	0,1841	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	410	0,2526	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	411	0,2393	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	440	0,0873	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	444	0,7869	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	445	0,0745	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	448	1,0034	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	449	0,2791	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	450	1,3234	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	467	0,1537	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	475	0,1550	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	477	1,0616	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	504	0,7747	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	508	0,4060	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	510	0,1302	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	520	0,1040	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	A	521	0,1133	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	76	0,0865	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	77	0,2009	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	78	0,1369	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	79	0,0748	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	101	0,5247	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	102	0,4030	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	103	0,4094	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	104	0,2031	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	105	0,2743	WELKER Pascal

BOCQUEGNEY	B	106	0,1272	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	116	0,1628	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	143	0,4480	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	144	1,6310	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	171	0,1130	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	308	0,2463	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	310	0,1501	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	311	0,1184	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	312	1,2298	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	344	0,7561	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	345	0,2802	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	346	0,2054	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	366	0,4001	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	367	0,1870	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	368	0,1500	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	369	0,1315	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	482	0,0777	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	562	0,7180	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	563	0,1680	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	579	0,0302	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	580	0,0159	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	581	0,0139	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	584	0,1980	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	587	0,0319	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	590	0,0565	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	602	0,0014	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	605	0,2000	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	610	1,0815	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	631	0,1127	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	642	0,0099	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	645	0,2023	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	646	0,0100	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	660	1,3516	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	700	0,1765	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	701	0,1247	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	702	0,4928	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	712	0,2323	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	713	0,0439	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	714	0,2150	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	716	0,0378	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	717	0,5525	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	751	0,1375	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	798	0,0053	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	799	0,0735	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	852	0,1505	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	854	0,0490	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	856	0,0130	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	870	0,9152	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	923	1,6003	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	B	926	0,1178	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	ZB	7	8,9576	WELKER Pascal
BOCQUEGNEY	ZB	6	0,2146	WELKER Jean-Luc
BOCQUEGNEY	OB	924	1,0736	WELKER Jean-Luc

BOCQUEGNEY	A	179	0,2808	VOINSON Anne Marie
GIGNEY	A	387	0,3695	WELKER Pascal
GIGNEY	A	388	0,3695	WELKER Pascal
GIGNEY	A	391	0,7120	WELKER Pascal
GIGNEY	A	864	0,1328	WELKER Pascal
GIGNEY	A	386	0,8340	WELKER Pascal
GIGNEY	A	396	0,1220	WELKER Pascal
GIGNEY	A	398	0,2350	WELKER Pascal
GIGNEY	A	385	0,1670	WELKER Pascal
GIGNEY	A	392	0,2910	WELKER Pascal
GIGNEY	A	393	0,2990	WELKER Pascal
GIGNEY	A	394	0,4810	WELKER Pascal
GIGNEY	A	395	0,1750	WELKER Pascal
GIGNEY	A	399	0,2320	WELKER Pascal
GIGNEY	A	400	0,2310	WELKER Pascal
GIGNEY	A	423	0,1624	WELKER Pascal
GIGNEY	A	427	0,3630	WELKER Pascal
GIGNEY	A	428	0,2390	WELKER Pascal
FOMEREY	A	375	0,5711	WELKER Pascal
FOMEREY	A	376	0,1392	WELKER Pascal
FOMEREY	A	377	0,2547	WELKER Pascal
FOMEREY	A	378	0,1229	WELKER Pascal

70,4887

Epinal, le. **26 JAN. 2026**

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250094

LRAR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

annule et remplace l'accusé de réception complet du 13 janvier 2026

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 29/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à CIRCOURT, pour une superficie totale de 34 ha 45 a 80 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
CIRCOURT	ZD	52	0,0707	ANTOINE Claudine
CIRCOURT	ZD	53	0,3984	TOLLANT Murielle
CIRCOURT	ZD	57	2,3053	THOMAS Maria-Rose
CIRCOURT	ZC	98	3,3400	MATHIEU Suzanne
CIRCOURT	ZA	23	1,4970	JACQUOT Clémence
CIRCOURT	ZD	37	0,2098	NOIRECLERC Lucie
CIRCOURT	A	273	0,1060	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	B	580	0,1798	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	D	156	0,0339	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	46 J	0,5062	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	46 K	6,3853	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	46 M	0,8249	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	46 N	0,1913	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	46 L	3,7214	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	60 J	1,3303	COLIN AUBRY Jean Louis

GAEC DES VIGNES
5 route d'Hennecourt
88270 SAINT-VALLIER

CIRCOURT	ZD	60 K	0,1381	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZD	60 L	0,0677	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZE	92	0,6000	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	D	187	0,0260	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	D	190	0,0265	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZB	3 J	3,6500	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZB	3 K	2,6300	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	ZB	3 L	0,5075	COLIN AUBRY Jean Louis
CIRCOURT	B	569	1,1131	TARAI Laura - TARAI Jérôme
CIRCOURT	B	568	0,0020	TARAI Laura - TARAI Jérôme
CIRCOURT	B	570	0,1978	TARAI Laura - TARAI Jérôme
CIRCOURT	ZD	54	3,9880	CUNIN Annette

34,4580

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **29/12/2025**.

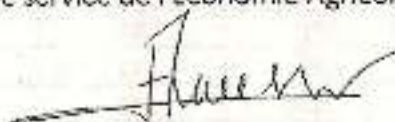
Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250094** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

Epinal, le 29 JAN, 2026

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
cdt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250096

LRAR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 31/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à AINGEVILLE, SAINT-OUEN-LES-PAREY, URVILLE et SAULXURES-LES-BULGNEVILLE, pour une superficie totale de 74 ha 11 a 17 ca.

Commune du BS	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
AINGEVILLE	ZD	36 J	1,2693	POIROT Dominique
AINGEVILLE	ZD	36 K	1,2693	POIROT Dominique
AINGEVILLE	ZD	37 J	0,5036	POIROT Dominique
AINGEVILLE	ZD	37 K	1,0073	POIROT Dominique
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	6 J	1,5860	AGNUS Clotilde paulette
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	6 K	0,7930	AGNUS Clotilde paulette
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	36 J	1,8983	AGNUS Clotilde paulette
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	36 K	0,8492	AGNUS Clotilde paulette
SAINT OUEN LES PAREY	ZP	36 L	0,8492	AGNUS Clotilde paulette
SAINT OUEN LES PAREY	AC	89	0,0488	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	AK	209	0,2027	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	ZR	12	0,9176	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	ZR	13	2,0666	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	ZR	15	5,1190	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	ZR	54	1,2807	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	ZR	56	3,8321	AGNUS Jean paul
SAINT OUEN LES PAREY	ZT	12	0,5783	AGNUS Jean paul

SCEA DES CARELLES
AGNUS Albéric et Jean-Paul
8 rue de la Corvée
88140 SAINT-OUEN-LES-PAREY

SAINT OUDEN LES PAREY	ZT	35	0,7031	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	11	1,5029	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	12	1,2570	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	13	1,8761	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	17	1,2365	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	18	2,5322	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	30	5,2667	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	32	0,2824	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	AC	35	0,0504	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZR	7	1,9180	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZR	8	0,3842	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZR	9	0,5086	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZR	73	1,1058	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZW	14	1,8014	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZR	16	1,6242	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZK	62	0,8853	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZT	5	3,5614	AGNUS Jean paul
SAINT OUDEN LES PAREY	ZT	30	2,0873	AGNUS Jean paul
SAULXURES LES BULGNEVILLE	ZI	32	1,8600	AGNUS Jean paul
SAULXURES LES BULGNEVILLE	ZI	36	1,2800	AGNUS Jean paul
SAULXURES LES BULGNEVILLE	ZI	48	1,2140	AGNUS Jean paul
SAULXURES LES BULGNEVILLE	ZK	36	16,4210	AGNUS Jean paul
URVILLE	ZI	77	0,4120	AGNUS Clotilde paulette

74,1117

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **28/01/2026**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250096** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER
par délégation *Blanchette GUERARD*

Mme Muriel BAUDIER
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88250097

LRAR :

Epinal, le

16 JAN. 2026

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 29/12/2025, auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à UZEMAIN et VENTRON pour une superficie totale de 04 ha 85 a 01 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
UZEMAIN	ZK	7 J	1 4000	MOUROT Christophe et Monique
UZEMAIN	ZK	7 K	0,6565	
VENTRON	AM	292	2,1864	
VENTRON	AM	296	0,6002	
			4,8501	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **29/12/2025**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88250097**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

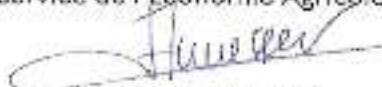
Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

Madame MOUROT Monique
1 route de la Nonnerie
88220 UZEMAIN

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière



Isabelle ANNESSER

Epinal, le 26 JAN. 2026

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
Tél. : 03 29 69 12 64

N° Dossier : 88260002

LRAR :

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs

Vous avez déposé le 19/01/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à CHATENOIS, pour une superficie totale de 02 ha 59 a 84 ca.

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
CHATENOIS	Z 	124	2,5904	BEGIN David et BEGIN Jean-Marie

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 19/01/2026.

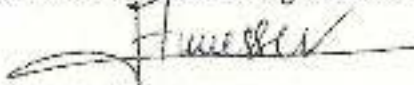
Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260002 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

GAEC DES 2 VALLEES
31 rue de l'Eglise
88170 VIOCOURT



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 02/02/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 30/12/2025 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 6 ha 48, parcelles en annexe.

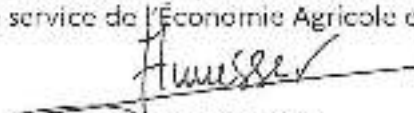
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 30/12/2025.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88260004, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

VAUTRIN Pierre-Victor

18 route de Marsal

57170 HAMPONT

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88226 ÉPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

Références cadastrales des biens objet de la demande
VAUTRIN Pierre-Victor

Commune	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
HADOL	AC	175	0,1645	Indivision ROLLOT
HADOL	AC	284	0,2902	Indivision ROLLOT
HADOL	AC	311	0,6479	Indivision ROLLOT
HADOL	AC	315	0,2680	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1356	0,1000	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1364	0,6800	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1370	0,0955	VANNSON Marie-Françoise
HADOL	D	1371	0,1802	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1372	0,5105	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1373	0,2492	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1374	0,3979	Indivision ROLLOT
HADOL	D	1384	0,1953	GARNIER Alain
HADOL	E	1491	0,2540	GRILLOT-GARNIER Monique
HADOL	E	1498	0,2110	Indivision ROLLOT
HADOL	E	1503	0,1175	Indivision ROLLOT
HADOL	E	1507	0,2070	Indivision ROLLOT
HADOL	E	1511	1,6800	Indivision ROLLOT
HADOL	E	1535	0,2403	Indivision ROLLOT
			6,4891	



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 03/03/2026

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt.foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR *1A 211 168 3947 A*

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 23/02/2026 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 5 ha 80, parcelle ZK 37 à DOMMARTIN SUR VRAINE.

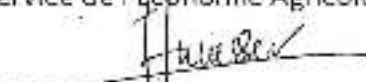
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 23/02/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08260027, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière


Isabelle ANNESSER

GAEC DES DEUX FRENES

370 allée mathieu

88170 DOMMARTIN SUR VRAINE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00